

**RAPPORT NATIONAL D'EVALUATION DE
L'ETAT DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME
D'ACTION D'ISTANBUL EN FAVEUR DES PAYS
LES MOINS AVANCES (PMA)
POUR LA DECENNIE 2011-2020
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

MINISTERES DES AFFAIRES ETRANGERES

PAR

LES CONSULTANTS (Prof. Jacques ZAHIGA ET Prof. André LUBANZA)

TABLE DE MATIERES

Listes de tableaux	10
Liste de graphiques	11
Préface	12
I. <u>RESUME EXECUTIF</u>	13
II. <u>INTRODUCTION</u>	17
III. <u>PROCESSUS DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT NATIONAL</u>	19
IV. <u>EVALUATION DES PROGRES ET DEFIS DANS LA MISE EN OEUVRE DU PAI POUR LA DECENNIE (2011-2020)</u>	22
4.1. <u>Capacité de production</u>	22
4.2. <u>Agriculture, sécurité alimentaire et Développement rural</u>	31
4.3. <u>Commerce</u>	39
4.4. <u>Produits de base</u>	42
4.5. <u>DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE</u>	44
4.6. <u>DEVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN</u>	47
4.7. <u>CRISES MULTIPLES ET AUTRES DEFIS EMERGENTS</u>	72
4.8. <u>MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LE DEVELOPPEMENT</u>	76
4.8.1. <u>Contexte et Ambition de développement de la RDC</u>	76
4.8.2. <u>Sources de financement internes</u>	77
4.8.3. <u>Sources de financement Externes</u>	78
4.9. <u>BONNE GOUVERNANCE A TOUS LES NIVEAUX</u>	86
V. <u>COHERENCE ET LIENS AVEC L'ORDRE DU JOUR DE DEVELOPPEMENT POUR L'APRES 2020</u>	89
VI. <u>VERS LE PROCHAIN AGENDA DES PMA</u>	90
CONCLUSION	95
VII. <u>ANNEXE STATISTIQUE.</u>	98

LISTES DE TABLEAUX

Tableau 1 : Programme d'Action d'Istanbul (PAI) et le cadre de planification nationale.....	16
Tableau 2 : Quelques projets de recherche pour la relance de l'agriculture et la foresterie...	24
Tableau 3 : La composition économique des dépenses agricoles par secteur (en millions de CDF).....	30
Tableau 4 : Programme de recherche mis en œuvre à l'Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomiques (INERA).....	31
Tableau 5: Taux de couverture globale.....	33
Tableau 6 : Principaux projets et programmes en cours des PTF de 2011 et 2018.....	34
Tableau 7: Cours de principaux produits minéraux intéressant l'économie congolaise.....	38
Tableau 8 : Production agricole d'exportation et d'industrie alimentaire de 2011 à 2018 (en tonnes)	39
Tableau 9 : Production Minière d'exportation de 2011 à 2018.....	39
Tableau 10 : Evolution du classement de la RDC, Doing business.....	41
Tableau 11: Poids et évolution des investissements privés en RDC de 2010 à 2018.....	41
Tableau 13: Evolution de l'encours de la dette publique (en millions de USD) et du Taux d'endettement (en %).....	81
Tableau 14: Evolution de l'encours de la dette extérieure par type de créanciers (en millions de \$US).	82
Tableau 15 : Classement de la RDC selon l'indice ODD.....	92

LISTE DE GRAPHIQUES

Graphique 1: Contribution du secteur minier à la croissance économique (en % du PIB).	19
Graphique 2: Production des Hydrocarbures en Millions de Barils de 2010 à 2018.	21
Graphique 3 : Production de l'électricité de 2011 à 2018 (en 10 ³ Kwh)	22
Graphique 4 : Taux d'accès à l'électricité en %	22
Graphique 5: Production de l'eau potable de 2011 à 2018 (en 10 ³ m ³)	23
Graphique 6 : Evolution des cultures vivrières de 2010 à 2018 (en tonnes)	27
Graphique 7 : Contribution de l'agriculture au PIB de 2011 à 2018 (en %)	27
Graphique 8: Évolution du budget alloué à l'agriculture par rapport à l'accord de Maputo	29
Graphique 9: Fonds alloués à l'entretien des routes de desserte agricole et des ouvrages d'arts	30
Graphique 9: Evolution de la contribution des PTF au secteur Agricole de 2012-2016 (millions de USD)	32
Graphique 10 : Les recettes d'exportations de 2010 à 2018.....	36
Graphique 11 : Evolution du solde Global de la balance de paiement de 2008 à 2017.....	36

Graphique 12: Evolution de la proportion du budget national alloué au Budget éducation.....	44
Graphique 12: Evolution de la proportion du budget national alloué au Budget éducation	44
Graphique 12: Evolution de la proportion du budget national alloué au Budget éducation	49
Graphique 13: Evolution du taux brut et du taux net de scolarisation au primaire (en %)	50
Graphique 14: Taux Brut de Scolarisation au secondaire en %	50
Graphique 15 : Evolution du taux d'achèvement au primaire	51
Graphique 16 : Taux d'alphabétisation de 2007 à 2018	52
Graphique 17 : Evolution de la proportion du budget national allouée au secteur de la santé	54
Graphique 18 : Evolution du taux de mortalité en pour/mille	56
Graphique 19 : Evolution du taux de malnutrition	57
Graphique 20: Seuil de décès pour 100 mille naissance de 1995 à 2018	57
Graphique 21: Soins de santé maternelle de 1995 à 2018.....	58
Graphique 22 : Evolution de la Prévalence du VIH de 1995 à 2018	58
Graphique 23: Enfants sous MII de 2001 à 2018	59
Graphique 24 : Espérance de vie en années de 2000 à 2017	60
Graphique 25 : Proportion des Ménages propriétaires de logement en %	64
Graphique 26: Accès à l'eau et à l'assainissement	65
Graphique 27 : Indice de parité filles /garçons dans l'éducation	68
Graphique 28: Evolution de l'IDH de 1990 à 2020	71
Graphique 29 : Evolution de la surface forestière en % de 1990 à 2012	75
Graphique 30 : Encours crédits à l'économie (% PIB) 2010 à 2017	77
Graphique 31 : Evolutions des Engagements et Versements des Multi et bilatéraux de 2010 à 2018	79
Graphique 32 : Engagements et versements des bilatéraux de 2010 à 2011	79
Graphique 33.. : Engagements et versements Multilatéraux en Millions de USD (2010-2018)	80
Graphique 34 : Evolution des stocks de la dette extérieure et des encours (en millions de USD).	81
Graphique 34 : Evolution des stocks de la dette extérieure et des encours (en millions de USD).	81
Graphique 35 : Investissements Directs Etrangers (2016-2018)	83
Graphique 36. Pratique formel et informel d'envoi et de réception d'argent en RDC	85
Graphique 37. Les transferts sortis et reçus de 2010 à 2018	86
Graphique 38: Indice de bonne gouvernance de Mo Ibrahim en RDC en % de 2008 à 2017	89

Préface

La première passation pacifique, démocratique et historique du pouvoir qui vient de se dérouler en République Démocratique du Congo, à la suite des élections du 30 décembre 2018, marque un moment crucial de la vie politique de mon pays, et dénote de l'engagement d'une nouvelle ère de partenariat et de renforcement des relations de coopération internationale.

Les vingt piliers de la Vision du Président de la République Démocratique du Congo, Son Excellence Monsieur **Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, lesquels reposent sur quatre axes stratégiques, notamment : la bonne gouvernance, la croissance économique durable, l'homme et la société solidaire, vont de pair avec les huit domaines prioritaires du Programme d'Action d'Istanbul en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA), pour la décennie 2011-2020, et sont très révélateurs, pour ce grand pays en quête de son émergence.

Ce rapport, portant sur l'évaluation de l'état de mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul en faveur des Pays les Moins Avancés (PMA) pour la décennie 2011-2020, a permis d'analyser les progrès réalisés, de recenser les contraintes rencontrées, d'identifier les défis à relever, d'évaluer le degré de cohérence en rapport avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et autres processus mondiaux.

C'est dans cette optique que s'inscrivent les nombreux efforts que déploie le Gouvernement de la RDC, avec le concours des Partenaires au Développement pour la mise en œuvre effective du Programme d'Action d'Istanbul en faveur des PMA précité, en l'occurrence en République Démocratique du Congo.

Ce rapport, à l'instar d'autres rapports nationaux servira à la préparation d'un rapport synthèse par l'Instance compétente des Nations Unies en charge des Pays les Moins Avancés, qui fera l'objet d'une évaluation d'ensemble du processus de mise en œuvre par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, lors de la Cinquième Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés, prévue en 2021.

A la lumière de ce qui précède, je me fais l'agréable devoir de féliciter et de réitérer mes remerciements à tous les experts ayant contribué à l'élaboration de ce document sans oublier notre partenaire : « le Programme des Nations Unies pour le Développement » pour son accompagnement technique et financier.

S.E. Madame le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères

I.

RESUME EXECUTIF

La mise en œuvre du *Programme d'Action en faveur des Pays les Moins Avancés 2011-2020*, dit *Programme d'Action d'Istanbul*, s'est déroulée dans un environnement politique relativement stable, mais émaillé des contestations de l'opposition et de la société civile appuyées par les pressions de la communauté internationale contre un éventuel troisième mandat du Président de la République.

Cette conjoncture politique conflictuelle dont l'issue était recherchée dans les concertations politiques n'a cependant pas eu un impact sur le contexte économique marqué par une croissance élevée, bien que non inclusive, et par une décélération de l'inflation.

Du point de vue de l'action publique, ce *Programme d'Action d'Istanbul* a trouvé quelques assises principalement dans le *Document de Stratégie de Croissance et de réduction de la Pauvreté* de la seconde génération (DSRP II, 2011-2015) et dans le *Plan National Stratégique de Développement* (PNSD, 2016). D'autres cadres programmatiques sectoriels ont aussi contribué à sa mise en œuvre. Par ailleurs, certains de ses objectifs ont coïncidé avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ainsi qu'avec les Objectifs du Développement Durable (ODD).

L'action publique du Gouvernement congolais a bénéficié de l'accompagnement des Partenaires Techniques et Financiers dont principalement les pays de l'Union Européenne et les organismes du système des Nations Unies (PNUD, UNICEF, FAO, FNUAP, ONUFEMMES, UNESCO, OMS, etc.).

L'exécution du Programme d'Action d'Istanbul a abouti à des résultats qui sont restés, d'une manière générale, peu satisfaisants. Afin d'accroître sa capacité de production, le Gouvernement congolais a mis en place un système de transport multimodal, a procédé à la transformation des entreprises sous tutelle en établissements et sociétés commerciales de transport, il a réhabilité des bateaux et procédé à l'acquisition des nouvelles locomotives, et à la réhabilitation et la modernisation des infrastructures aéroportuaires.

L'accroissement de la capacité de production a été recherchée aussi dans le secteur de l'énergie par la restructuration des entreprises du secteur, la réhabilitation des infrastructures existantes et la construction des nouvelles permettant ainsi l'accroissement de l'accès à l'électricité qui est passé de 13,6% à 15% entre 2011 et 2013 pour atteindre 19,1% en 2017 passant par 16,8% et 18%, respectivement entre 2015 et 2016.

Afin de faire contribuer la science à l'augmentation de la capacité de production, le Gouvernement congolais a défini sa politique de la recherche scientifique et a accru la part du budget national qui lui est consacrée. Cependant cette dernière n'a jamais dépassé 0,5% en moyenne au cours de la décennie 2011 -2020

Dans le secteur agricole, plusieurs cadres programmatiques ont été conçus et mis en œuvre pour le développement des filières végétales, animales et halieutiques. Le développement des infrastructures rurales et de l'agroforesterie figuraient également à l'ordre du jour. Les investissements dans ce secteur sont restés assez faibles, malgré le fort potentiel agricole, et le Gouvernement n'y a consacré moins de 5% de son budget national, jusqu'à ce jour. En dépit de la croissance annuelle de la production agricole, elle ne permet pas à la RDC d'atteindre la sécurité alimentaire.

En vue d'améliorer ses performances commerciales, la RDC a adhéré à plusieurs conventions régionales et internationales sur le commerce. Elle a également mis en œuvre un cadre programmatique afin d'assainir le climat des affaires à l'intérieur. Avec une économie essentiellement fondée sur l'extraction des produits miniers, ses performances commerciales sont tributaires du cours de ces matières premières. La hausse de ce dernier en 2017 avait permis à la RDC d'avoir une balance commerciale positive.

Par ailleurs, pour réduire cette vulnérabilité de l'économie nationale, le Gouvernement congolais, à travers le nouveau code des investissements, a exigé la transformation industrielle locale des produits de base afin de créer des chaînes de valeur compétitives au niveau régional et mondial, et a interdit l'exportation des produits miniers brutes afin d'inciter les opérateurs miniers d'investir dans les unités de transformation et de promouvoir la soustraitance. Enfin, il veut aussi favoriser les investissements dans l'agriculture et l'agroindustrie.

Des mesures visant l'amélioration et l'assainissement du climat des affaires étaient prises en faveur du secteur privé. Le pays a même progressé sur le classement « *Doing Business* » de la Banque mondiale et se positionne parmi les Top10 meilleurs pays réformateurs au monde sur les 189 pays évalués, avec une réduction de 40% à 35% du taux d'imposition sur les bénéfices et profits des sociétés. Néanmoins, il sied de relever que les efforts d'assainissement doivent être poursuivis afin de relever les nombreuses contraintes qui continuent à entraver le développement du secteur privé en RDC.

Les actions publiques menées en vue du développement social et humain de la société ont induit une dynamique positive de tous les indicateurs de l'éducation et de la santé. Cependant, on retiendra que l'indice du développement humain (IDH) qui s'était légèrement amélioré en passant de 0,407 en 2010 à 0,457 en 2017 est resté inférieur à la moyenne de l'IDH d'Afrique Subsaharienne et de celle des PMA.

Dans le secteur de l'éducation, la durée de scolarisation attendue était de 9,8 ans alors que la durée moyenne de scolarisation était de 6,8 ans en 2017. Cette moyenne est quand même supérieure à celle de l'Afrique Subsaharienne (5,6 ans) et à celle des PMA (4,7 ans).

Le taux net de scolarisation au primaire (TNS) a amorcé une baisse depuis 2012 pour se situer à 78,2% en 2018 ; tandis que le taux brut de scolarisation (TBS) qui avait même dépassé la cible de l'OMD 2 en 2012 et 2013, en atteignant le sommet de 118,5% au cours de cette dernière année, a baissé jusqu'à 105,5% en 2016. Au niveau secondaire, le TBS a évolué en dents de scie et n'a atteint que 72% en 2016. Le taux d'alphabétisation, qui est en baisse depuis 2012, s'est situé à 64,9% en 2018. Pendant ce temps, le budget de l'éducation qui est en hausse depuis 2010 a atteint la proportion de 17,1% en 2015.

Dans le secteur de la santé, l'espérance de vie s'est accrue depuis trois décennies pour atteindre 60 ans en 2017. Elle est légèrement inférieure à celle de l'Afrique Subsaharienne (60,7 ans) et à celle des PMA (64,8 ans). Si la prévalence du VIH a baissé en deçà de la cible fixée par de l'OMD 6 en se situant à 0,87% ; les autres indicateurs sont restés en dessous des prévisions : mortalité infantile (43‰), mortalité maternelle (680 pour 100.000). Le Budget consacré au secteur de la santé a baissé de 11,4% en 2012 à 8,9% en 2015.

En ce qui concerne l'emploi des jeunes, le taux d'activité était de 39,5% en 2016. Les programmes mis en œuvre, comme Pro-Yen n'ont pas donné les effets attendus. Cependant, la Fédération de Entreprises du Congo a initié certaines actions destinées à la promotion de l'emploi des jeunes.

L'accès au logement est en baisse depuis plusieurs années et s'est situé à 69,9%. Cependant, ces habitations sont en majorité construites avec des matériaux non durables. Alors l'accès à l'eau potable est en hausse, en passant de 46,5% en 2010 à 59% en 2018 ; l'accès au système assaini est en baisse en passant de 56,1% en 2013 à 32,6% en 2018.

Au sujet du genre, on retiendra que l'indice d'inégalité de genre (IIG) de la RDC indique une forte marginalisation de la femme. Son taux de 0,652 en 2017 est supérieur à celui de l'Afrique Subsaharienne et aux PMA dont les scores respectifs sont de 0,569 et 0,559. L'indice de développement de genre montre des disparités dans le bénéfice de l'amélioration de l'IDH. En fait la valeur de l'IDH pour les femmes est de 0,420 alors qu'elle est de 0,493 pour les hommes. Cependant, l'IDH de la RDC a connu une amélioration sensible entre 2011 et 2017. Il était de 48 ans en 2011 pour atteindre 60 ans en 2017, en passant par 58,7 ans à 58,1 ans et 58,9, respectivement pour 2014, 2015 et 2016.

Toutefois, l'indice de parité filles/ garçons a évolué positivement à tous les niveaux d'études jusqu'à inverser la tendance en faveur des filles par un score de 1,005. Cependant, au secondaire et dans le supérieur cet indice est respectivement de 0,862 et 0,56. Aussi bien dans les institutions publiques que privées, la représentation de la femme demeure très faible ; Assemblée nationale : 10,4%, Senat : 4,6%, Assemblée provinciales : 9%.

La RDC est un pays assailli par des crises de toutes sortes. Au cours de la décennie 2010-2020, elle a été affectée par de conflits armés et des affrontements communautaires. En outre, elle a subi des inondations, des éruptions volcaniques et des éboulements des terrains. Ces chocs ont entraîné le déplacement massif des populations qui exige des actions humanitaires d'envergure. En 2018, 13,1 millions de personnes avaient besoins des interventions humanitaires. L'éruption du choléra dans 22 des 26 provinces a atteint 44.282 personnes et provoqué 905 décès ; celle d'Ebola a produit 3157 cas détectés et provoqué 2185 décès.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, des réformes initiées dans le domaine fiscal depuis 2010 ont permis l'accroissement nominale des ressources domestiques qui fluctuent, encore une fois, en fonction du cours des produits miniers sur lesquels repose l'économie congolaise. L'Aide Publique au Développement qui représente 15% du budget national est largement affectée à la réhabilitation et à la construction des infrastructures.

L'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays les Plus Endettés (I-PPTE) et l'Aide d'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale ont fait baisser la dette extérieure, alors que la dette intérieure était en hausse. L'analyse de la viabilité de la dette depuis 2010 a toutefois donné à la RDC la note de risque modéré de surendettement.

L'amélioration du climat des affaires et la fin du monopole de l'Etat ont fait accroître les investissements directs étrangers, surtout dans l'exploitation des ressources naturelles. Les envois de fonds des migrants qui fluctuent avec la conjoncture de l'économie mondiale influent positivement sur la demande intérieure. Des dispositions légales et programmatiques sont envisagées pour stimuler ce financement.

Dans le domaine de la bonne gouvernance, l'instauration d'un Etat de droit, la lutte contre la corruption, l'éradication de l'insécurité demeurent des défis majeurs. Des dispositifs réglementaires et institutionnels de lutte contre la corruption ont été mis en place, la ratification des instruments internationaux et régionaux pour améliorer la gouvernance a eu lieu, sans que les améliorations remarquables ne soient observées. En effet, l'indice de bonne gouvernance de

Mo Ibrahim classe la RDC en 2017 au 47ème rang sur les 54 pays africains avec un score médiocre de 32,1%.

L'Analyse Rapide Intégrée (*Rapid Integrated Assessment, RIA*) du cadre national de planification de la RDC pour évaluer le degré de prise en compte des ODD et de leurs cibles dégage des gaps importants, qui ont été corrigés dans le PNSD, qui doit être politiquement validé. Un autre grand défi restera la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul.

II. INTRODUCTION

Au cours de sa quatrième Conférence sur les Pays les Moins Avancés (PMA), tenue à Istanbul (Turquie) en 2011, les Nations Unies ont adopté un programme d'action en faveur de ces derniers, pour la décennie 2011-2020, dénommé « *Programme d'Action d'Istanbul (PAI) pour la Décennie 2011-2020* ». Ce programme avait pour objectif global de surmonter les défis structurels auxquels les PMA sont confrontés dans leurs ambitions d'éradiquer la pauvreté, de réaliser les objectifs du développement convenus au niveau international et de sortir de la catégorie des Pays les Moins Avancés.

C'est dans la perspective du terme de cette décennie que le présent rapport d'évaluation du PAI a été élaboré pour mesurer les progrès réalisés en République Démocratique du Congo.

La mise en œuvre de ce PAI s'est déroulée dans un contexte politique marqué alternativement par des périodes de turbulences et des périodes d'accalmie relative. La décennie a démarré avec des mouvements de contestation des résultats électoraux des scrutins de 2011, qui se sont vite tassés avant de laisser la place à une période d'accalmie qui s'est arrêtée en 2016, quand ont commencé la double fronde des partis d'opposition et de la société civile ainsi que les pressions de la communauté internationale contre un éventuel 3^{ème} mandat de l'ancien Président de la République. C'est après une autre contestation électorale des scrutins de 2018 que le contexte politique s'est encore apaisé.

Ce contexte politique n'a pas eu un impact significatif sur l'environnement économique, hormis dans les zones de l'Est du pays où règne l'insécurité entretenue par les groupes armés. De manière générale, la situation économique était marquée par la stabilité macroéconomique et la décélération de l'inflation, en dépit de quelques soubresauts de la conjoncture économique internationale.

La crise sécuritaire dans quelques provinces de l'Est du pays a sûrement affecté la scolarisation des enfants et l'accès aux soins de santé des pans de la population en déplacement. Des déplacements qui ont inévitablement engendré la situation humanitaire exigeant des moyens financiers énormes. Cette était également causé par phénomènes naturels comme les inondations, les éboulements des maisons, des érosions du sol provoqué par des précipitations abondantes.

L'élaboration du présent rapport s'est effectuée par une approche participative avec tous les ministères de l'administration Publique. En effet, dans une première étape, le Ministère des affaires étrangères et coopération internationale, leader de l'élaboration du rapport, a proposé un modèle de questionnaires adressé aux autres ministères leur permettant ainsi de fournir les informations nécessaires concernant leurs structures, permettant l'élaboration complète du Rapport national PMA de la RDC. D'autre part, les consultants nationaux, sur base de la revue documentaire, ont rédigé une ébauche du Rapport qui sera soumis à l'atelier technique pour intégrer les informations relatives à leurs secteurs en termes de réalisation au cours de la décennie 2011-2020.

Il convient de noter que nombreuses de ces données provenaient de différents rapports sectoriels nationaux publiés au cours de la décennie 2011-2020. C'est le cas des enquêtes EQUIBB1(2016) et MICS6(2018) qui ont permis l'actualisation des informations sur les indicateurs de l'éducation, de la santé et du genre ; les rapports nationaux sur les OMD, les rapports annuels de la Banque centrale du Congo, les programmes d'actions de Ministères techniques, les rapports des partenaires techniques et financiers.

La version initiale du rapport, dans sa deuxième étape, a été soumise à la lecture critique des experts des directions des études et planification des ministères sectoriels, des experts des institutions publiques, telles que la Banque Centrale du Congo et l'Institut National des Etudes Agronomiques(INERA) qui, au cours d'un atelier de trois jours, ont apporté des améliorations au texte par des nouvelles données d'origine administrative. C'est à l'issue de cet exercice, qu'une première version du rapport provisoire a été produite et soumise à l'examen du Comité de Pilotage du Ministère des Affaires Etrangères et aux experts thématiques qui ont apprécié la prise en compte de leurs considérations respectives.

La dernière version du rapport sera transmise au PNUD qui, à son tour, a proposé des enrichissements au rapport pour avoir la dernière version à soumettre à la signature des autorités compétentes.

Le plan standard du Rapport PMA de la République Démocratique du Congo, contient le processus de planification de développement national, l'évaluation des progrès réalisés et les défis de la mise en œuvre du PAI, la cohérence et les liens avec le programme du développement durable à l'horizon 2030, 2063 et autres processus mondiaux, le prochain agenda des PMA et les annexes statistiques. C'est en conformité avec ce plan que le présent rapport est structuré.

III. PROCESSUS DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT NATIONAL

La décennie 2011-2020 que couvre le Programme d'Action d'Istanbul a commencé, en République Démocratique du Congo, avec la mise en œuvre du *Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté 2011-2015* (DSCR-2). Ce DSCR-2 a succédé au DSCR-1, qui, était le cadre de planification nationale de développement pour le quinquennat 2006-2010 et avait permis de réaliser le premier déclencheur de l'Initiative PPTE. Il avait également contribué au processus de reprise de la coopération avec l'ensemble de la communauté internationale.

Les objectifs de développement définis dans le DSCR 2 étaient les suivants :

1. Renforcer la gouvernance et la paix

Le renforcement de la bonne Gouvernance et de la paix visait fondamentalement à consolider le socle – stabilité politique, sécurité, autorité de l'Etat et gouvernance publique satisfaisante, qui conditionne une conduite efficace des actions de développement du pays et l'atteinte des résultats dans tous les secteurs socio-économique du pays.

Cet objectif s'organisait autour de six priorités majeures: (i) renforcer l'autorité de l'Etat, (ii) accélérer le processus de décentralisation, (iii) poursuivre la réforme des finances publiques, (iv) améliorer le climat des affaires et promouvoir le secteur privé, et (v) renforcer les capacités institutionnelles et humaines et, (vi) appuyer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique.

2. Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi

Cet objectif faisait référence aux politiques de développement des infrastructures de soutien aux activités de production et à celles liées à la redynamisation de ces activités. La stratégie proposait également des politiques de promotion de l'emploi.

3. Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain

Le troisième objectif avait pour enjeu principal de permettre à tous, un accès à des services sociaux de base de qualité. La concentration des efforts sur les secteurs sociaux devrait également permettre de doter la RDC de ressources humaines bien éduquées et en bonne santé. Les quatre grandes priorités de cet objectif sont : le renforcement du capital humain, la lutte contre le VIH/Sida, la réduction des inégalités et l'amélioration du cadre de vie des femmes autant que des hommes.

3. Protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques.

Pour mieux protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique, le Gouvernement entendait mettre un accent particulier sur : la gestion et la protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques, l'intégration de l'environnement et le changement climatique dans les stratégies sectorielles.

Ce quatrième objectif visait à valoriser le capital naturel unique de la RDC dont l'exploitation conditionne en grande partie le développement socioéconomique du pays et notamment celui des plus pauvres, et qui est aussi menacé par le changement climatique. Pour opérationnaliser

la stratégie de croissance réduisant la pression sur la forêt, la RDC avait défini une stratégie préliminaire REDD+1 dans laquelle, le pays avait affiché comme ambition de devenir un puits de carbone à horizon 2030.

Afin d'opérationnaliser le DSCR-2, le Gouvernement congolais a élaboré Le *Programme d'Action du Gouvernement (PAG : 2012-2016)* dont les objectifs étaient de: (i) poursuivre et finaliser les réformes institutionnelles en vue de renforcer l'efficacité de l'Etat ; (ii) consolider la stabilité du cadre macroéconomique, et relancer la croissance et l'emploi ; (iii) poursuivre la construction et la modernisation des infrastructures de base (routes, voiries, chemin de fer, voies d'eau, ports et aéroports, écoles et hôpitaux) ; (iv) améliorer les conditions de vie des populations congolaises ; (v) renforcer le capital humain et faire de la société congolaise un vivier de la nouvelle citoyenneté ; (vi) renforcer la diplomatie et la coopération du développement.

La mise en œuvre de la vision *la révolution de la modernité*, initiée par l'ancien Chef de l'Etat avait pour but d'atteindre le statut de pays émergent à l'horizon 2030, le Gouvernement congolais a élaboré le *Programme d'Actions Prioritaires (PAP : 2012-2016)* dont les objectifs étaient de : (i) garantir la souveraineté du pays en toutes circonstances ; (ii) ramener l'incidence de la pauvreté d'environ 70 % en 2010 à moins de 60 % à l'horizon 2016 ; (iii) assurer un taux de croissance moyen du PIB à deux chiffres d'ici à 2016 ; (iv) créer environ 1 million d'emplois décents par an, et réduire le taux de sous-emploi global à moins de 60 % contre 73 % en 2012 ; (v) stabiliser les prix des biens et services pour atteindre un taux d'inflation moyen annuel inférieur à 4% ;(vi) contenir le solde budgétaire intérieur déficitaire à moins de 1,5 % du PIB pour éviter de recourir massivement aux modes de financement inflationnistes ; (vii) poursuivre et finaliser les réformes institutionnelles ; (viii) accroître le PIB par habitant d'USD 193,1 en 2010 à USD 317,2 d'ici à 2016, tout en portant le taux d'investissement moyen annuel à 23,2 % contre 11,2 % en 2010.

Cependant, pour financer ces programmes, le Gouvernement avait déjà défini un cadre de mobilisation de ressources tant interne qu'externe à travers le Plan Stratégique de Réforme des Finances publiques depuis 2010 (PSRFP).

Hormis, ces trois cadres de planification globale, des plans et stratégies sectoriels ont été élaborés au cours de la décennie 2011-2020. Leurs objectifs cadraient bien avec les indicateurs des OMD.

A l'échéance 2015 pour les OMD et pour le DSCR-2, le Gouvernement congolais a élaboré le *Plan national stratégique de développement (PNSD)* qui est une Vision de la RDC à l'horizon 2050, en tenant compte des faiblesses des cadres de planification précédents.

Ces faiblesses à améliorer étaient : (i) l'appropriation nationale, (ii) l'harmonisation du corpus programmatique par l'articulation et la distinction nette de la vision, du plan et des instruments de pilotage (programmes, projets, matrice, etc.), et (iii) la coordination des appuis techniques et financiers des différents partenaires au développement.

Le croisement des domaines du *Programme d'Action d'Istanbul (PAI)* 2011-2020 et des objectifs des cadres de la planification nationale de la RDC montre que tous les domaines du PAI étaient bien inscrits dans la planification nationale, comme l'indique le tableau 1.

Tableau 1 : Programme d'Action d'Istanbul (PAI) et le cadre de planification nationale

	Domaines du programme d'action d'Istanbul	CADRE DE PLANIFICATION NATIONALE				
		DSCR P 2	PAG 2012-2016	PAP 2012-2016	PNS D	Stratégies sectorielles
1.	Capacité de production					
	Tourisme	x			x	
	Infrastructures énergétiques et énergies renouvelables	x			x	x
	Accès aux télécommunications	x			x	
	Transports	x	x		x	
	Sciences, Technologie et Innovations	x			x	
2.	Agriculture, Sécurité alimentaire et Développement rural					
	Agriculture	x			x	x
	Sécurité alimentaire	x			x	
	Développement rural	x			x	
3.	Commerce	x			x	
4.	Produits de base	x			x	
5.	Développement humain et social					
	Education	x	x		x	x
	Santé	x	x		x	x
	Promotion de la jeunesse(Emploi)	x	x	X	x	x
	Eau et assainissement	x			x	x
	Egalité de genre et autonomisation des femmes	x			x	x
	Protection sociale	x			x	
	Habitat	x			x	
6.	Crises multiples et autres défis émergents					
	Chocs économiques					

	Changement climatique	x			x	x
	Protection de la biodiversité	x			x	x
7.	Mobilisation des ressources financière et renforcement des capacités					
	Mobilisation des ressources domestiques	x			x	x
	Aide au développement	x	x		x	
	Dette extérieure	x			x	
	Investissement direct étranger					x
	Transfert des fonds des migrants					x
8.	Bonne gouvernance	x			x	

Si ce n'est pas dans les stratégies globales, ils étaient alignés dans l'une ou l'autre des différentes stratégies sectorielles. Ainsi, la mise en œuvre du PAI était donc effective quand bien même les objectifs qu'il a définis n'ont pas été atteints de manière significative dans certains domaines.

IV. EVALUATION DES PROGRES ET DEFIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PAI POUR LA DECENNIE (2011-2020)

4.1. Capacité de production

1) Infrastructures

La stratégie de développement de la RDC, d'une manière générale, avait retenu parmi les piliers de développement les infrastructures de base et celles des transports en particulier, à cause de leurs effets multiplicateurs (Pilier n°2 dans le DSCR-2, Objectif 3 dans les OMD, Pilier 3 du PNSD 2019-2022). Par rapport aux ODD, les infrastructures font l'objet de l'Objectif 9 « *Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation* ».

C'est ainsi qu'au niveau du secteur primaire, on a enregistré une amélioration des infrastructures de stockage, distribution et commercialisation des produits pétroliers par : (i) la construction du pipeline Banana – Matadi et (ii) la construction d'un ponton d'accostage au terminal SEP-Congo/Ango-Ango pouvant accueillir des tankers de haute mer inférieurs à 130 m de long.

En ce qui concerne le réseau routier national, on a enregistré plusieurs projets de modernisation et de réhabilitation des infrastructures de routes praticables ayant permis de passer de 4 500 km en 2006 à 23.000 km en 2015. Il est long de 152.400 km et compte seulement 2% de tronçons revêtus. Les routes d'intérêt général couvrant 58.129 km comptent, en fin 2017, 42% des routes en état praticable et 58% en mauvais état. Moins de la moitié des Chefs-lieux de provinces sur 25 (Bandundu-ville, Kenge, Kananga, Tshikapa, Matadi, Mbandaka, Mbuji-Mayi, ...) sont accessibles par route à partir de Kinshasa. Outre, la réhabilitation des routes, pour améliorer les infrastructures de transport et communication, le Gouvernement s'est penché sur d'autres priorités tels que : la construction de l'usine d'émulsions des bitumes par la SOCIR ; l'amélioration du transport urbain avec la création de la Société de Transport du Congo (TRANSCO) et TRANSKIN pour palier à la carence de bus dans la ville province de Kinshasa et le crédit véhicule accordé par l'Etat Congolais aux opérateurs privés du transport routier, un projet

innovant connu sous le nom « Esprit de Vie », etc. ; et enfin, la réouverture des travaux de Pro-routes par les partenaires.

Quant au secteur de transformation industrielle, le pays a connu un accroissement de la production du ciment suite à la construction des nouvelles infrastructures dans le secteur. Ce qui a permis l'augmentation de la production du ciment jusqu'à atteindre, par rapport à 2011, 213% en 2018 contre 217% en 2017 et 87% en 2015.

La baisse des exportations de certains produits miniers et du pétrole brut, suite à la baisse de leurs cours sur le marché international et le faible développement des infrastructures de base, expliquent globalement cette évolution.

S'agissant du transport fluvial, maritime et lacustre, on peut noter les réalisations ci-après: la réhabilitation et la remise en service du bateau ITB KOKOLO et GUNGU et la suppression des taxes et redevances illégales dans le secteur du transport fluvial, maritime et lacustre pour améliorer le transport des passagers et l'évacuation des produits agricoles vers les grands centres de consommation, la remotorisation de deux pousseurs de la SNCC à Kindu, le balisage des rivières Kasai et ses affluents Kwilu et Kwango ; ainsi que le dragage du bief maritime.

Dans le domaine de transport ferroviaire, on a enregistré : la remise en état des équipements de la SNCC et de la SCTP, l'acquisition de 38 nouvelles locomotives et voitures voyageurs pour la SNCC, la réhabilitation du chemin de fer Kinshasa-Matadi et le démarrage du processus de la mise en concession des ports du bief maritime et inférieur, la construction d'une usine de fabrication des traverses ; la réouverture de la voie ferrée de Benguela suite à l'accord entre l'Etat Angolais et l'Etat Congolais, nouvelle subvention d'équipement de 10 locomotives en faveur de la SNCC.

Pour ce qui est du transport aérien, les réalisations effectives sont les suivantes : la réhabilitation et modernisation de plusieurs installations aéroportuaires, notamment les aéroports (Ndjili, Kindu, Loano, Boma, Goma), la construction de nouvelles tours de contrôle à Kinshasa et à Lubumbashi ; la réhabilitation de l'aéroport et la reprise des vols internationaux de Goma ; la construction de l'aérogare modulaire à l'aéroport international de Ndjili; la création de la compagnie nationale aérienne dénommée « Congo-Airways » et la réhabilitation de l'aéroport de Bangoka à Kisangani.

Cependant compte tenu de l'immensité du pays, de la faible dotation et du maillage en infrastructures économiques et de transport, de nombreux défis de désenclavement persistent encore et devront être relevés pour assurer l'émergence et le développement du pays. Dans cette perspective, le gouvernement devra accélérer : (i) la réhabilitation et la gestion du réseau routier d'intérêt général, des voiries urbaines et de desserte agricole ; (ii) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines dans le secteur, (iii) la modernisation de la gestion des parcs automobiles et immobiliers publics, (iv) l'amélioration et la gouvernance de l'Administration publique et celle des sociétés commerciales et (v) la mise sur pied d'un plan directeur des transports.

Les contraintes identifiées, comme étant à la base du faible développement de ce secteur, sont notamment : (i) le non-respect en grande partie de différentes conventions ratifiées au niveau tant régional qu'international, (ii) l'absence de la modernisation de plusieurs aéroports et aérodromes sur l'ensemble du pays, (iii) le recours au personnel sans qualification conforme aux normes de l'OACI ; (iv) la faible dotation en équipements des établissements publics existants; et (v) le non-respect des normes de construction des édifices publics.

2) Les Mines

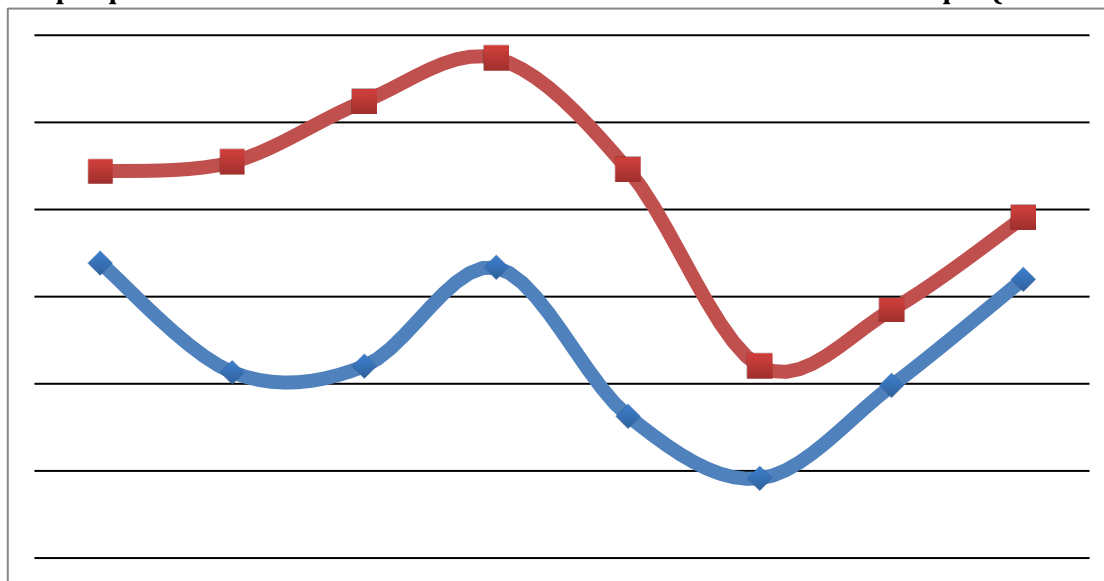
La RDC regorge dans son sous-sol une diversité de substances minérales disséminées dans presque toutes ses provinces et des gisements de classe mondiale dont les dernières estimations peuvent être de

: 47,2% de la réserve mondiale de cobalt, 27,3% de diamant, 80% de coltan. Le secteur extractif, principalement le secteur minier, constitue le principal levier de la croissance. La contribution du secteur de mines à la croissance économique, entre 2011 et 2018, a été très significative particulièrement en 2011, 2014 et 2018 avec un taux de 4,8%, 4,7% et 4,4%, respectivement. Au cours de cette période, le taux de croissance de du PIB est de 6,9%, 9,5%, et 5,8% respectivement en 2011, 2014 et 2018. Ce secteur a connu une récession en 2012 et 2013 consécutive à la crise financière internationale et de la baisse du cours de matières premières. Une seconde crise interviendra en 2016 et 2017 suite aux instabilités institutionnelles faute de l'organisation des élections en 2016. Cette dernière situation avait beaucoup découragé les investisseurs tant nationaux qu'étrangers.

Cependant, l'impact du secteur des mines sur l'environnement en général et les forêts en particulier, semble encore relativement limité actuellement. Il risque d'augmenter fortement à l'avenir au vu des potentialités des exploitations localisées en forêt. A ceci s'ajoute l'exploitation artisanale informelle qui alourdit davantage la dégradation de l'environnement. Conscient de cette situation, le Gouvernement a obligé les opérateurs miniers d'assurer la protection de l'environnement concerné par l'activité minière et de restaurer les sites après exploitation.

Le Gouvernement a déployé de 2015 à 2017 des efforts de relance de la production minière sur quatre (4) axes d'intervention qui se déclinent comme suit : (i) renforcement des Capacités Institutionnelles par la mise à niveau des agents et cadres du Ministère, intensification de la recherche géologique et minière, redynamisation de la gestion du secteur des mines par l'élaboration d'un code minier. Ces innovations ont donné lieu à quelques résultats encourageants notamment sur le plan des exportations, principale source des recettes de l'Etat.

Graphique 1: Contribution du secteur minier à la croissance économique (en % du PIB).



Source : BCC Rapport annuel 2019.

Outre l'augmentation de la production, le secteur a encore enregistré les progrès remarquables ciaprès : (a) la création du service géologique national (SGN-C) ; (b) la révision des taux de la redevance minière et ses modalités de répartition ; (c) l'appui à la contribution du secteur des mines au développement des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) où se déroule l'activité minière grâce à l'application du taux de la redevance minière répartie comme suit : 50% acquis pour le pouvoir central; 25% pour la Province; 15% pour l'Entité Territoriale Décentralisée ; et (v) 10% pour le Fond minier.

Cependant, quelques contraintes persistent encore dans le secteur, notamment : (i) l'inexistence en nombre suffisant d'un personnel qualifié dans les domaines de la géologie, des mines et de la métallurgie ; (ii) le manque d'actualisation des données géologiques et minières ; (iii) l'absence d'une chaîne des

valeurs dans le secteur minier ; (iv) l'absence de la protection de l'environnement minier ; et (v) le manque d'encadrement de l'artisanat minier.

Pour assurer le développement du secteur, le Gouvernement devra entreprendre les actions suivantes : (i) améliorer la gouvernance du secteur ; (ii) maîtriser le niveau des réserves minières ; (iii) appuyer l'émergence d'une industrie métallurgique, sidérurgique pourvoyeuse d'emplois et meilleur encadrement de l'exploitation artisanale ; (iv) améliorer le volume d'investissements et de la transparence dans le secteur ; et (v) lutter contre les impacts négatifs du secteur minier sur l'environnement.

3) Hydrocarbures

La RDC dispose de trois bassins sédimentaires identifiés, à savoir : le bassin côtier, la cuvette centrale et le bassin de la branche ouest du rift est - Africain. Seul le bassin côtier est en phase de production, mais, sa production demeure marginale en raison de l'exploitation des champs matures. Ainsi, le secteur des biocarburants demeure encore sous-exploité. Le développement des gaz naturels reste encore en marge. Néanmoins, la politique actuelle en cette matière repose sur le projet d'exploitation du gaz méthane du Lac Kivu en vue de la production de l'électricité. La capacité de stockage des produits pétroliers est, quant à elle, insuffisante pour couvrir adéquatement les besoins du pays et de surcroît les infrastructures existantes en état d'abandon et/ou en sous-utilisation. L'approvisionnement

de l'arrière-pays en produits pétroliers demeure également un souci quotidien eu égard de l'inaccessibilité due aux mauvais états des voies de communication ferroviaires, routières et fluviales. La Faible intervention du Gouvernement et des Partenaires au Développement se traduit par un faible financement des projets du secteur. Par ailleurs, le non existence de la loi sur les biocarburants constitue également un autre problème, en plus de la constitution des stocks de sécurité et du sousdéveloppement du secteur des biocarburants qui doit être valorisé.

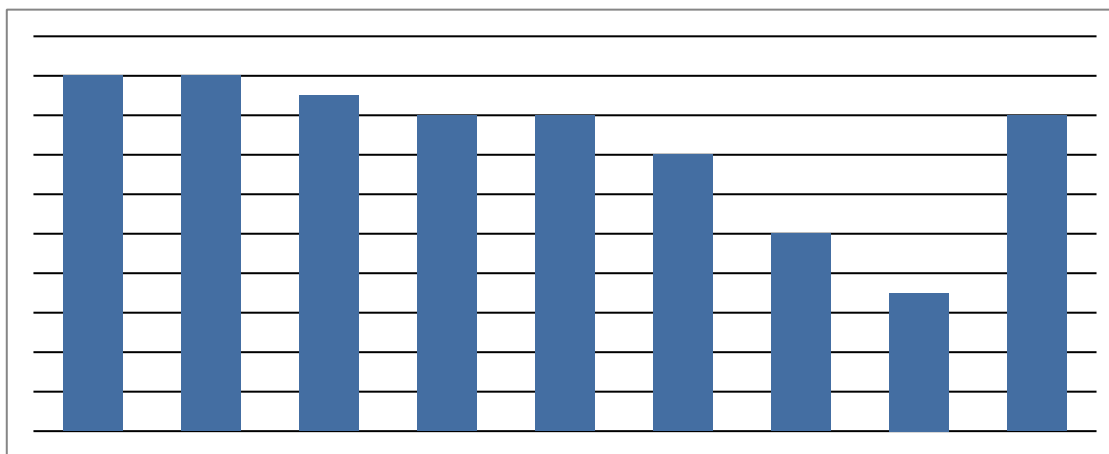
En vue de développer ce secteur, quelques réalisations méritent d'être mentionnées. Il s'agit notamment de : (i) la promulgation de la loi portant Régime Général des Hydrocarbures du 01 août 2015 ainsi que le Décret n° 16/010 du 19 avril 2016 portant Règlement d'Hydrocarbures, dont les annexes sont en cours de rédaction en vue de relancer les activités du secteur ; (ii) la création de la société nationale des hydrocarbures (SONAHYDROC) ; (iii) l'installation pilote de dégazage au niveau du golfe de Kabuno dans le Lac Kivu ; (iv) la signature du contrat entre la RDC et la Société Tunisienne EPPM pour l'exploitation du Gaz Méthane du Lac Kivu en vue de la production de l'électricité ; (v) la signature du contrat entre la RDC et la Société Tunisienne EPPM pour les études de faisabilité pour la construction d'une raffinerie moderne à Moanda ; et enfin, (vi) l'initiative de PERENCO-REP Sarl en vue de valoriser les torchères par la construction d'une centrale pour la production de l'électricité ; (vii) la mise en place de la brigade nationale de supervision de contenus moléculaires des produits pétroliers en RDC en vue de lutter contre la fraude (Arrêté interministériel n° 20 / CAB / MIN / FINANCES / 2016. N° HYD/ANM/004/CAB/MIN/2016 et n°10 / CAB / ECNAT / MBL / GYN / BLA / 2016 du 22 Mars 2016 portant réglementation de la mise en œuvre du marquage moléculaire des produits pétroliers en RDC) ; construction du pipeline Kasumbalesa –Lubumbashi.

La résultante de toutes les actions entreprises dans ce secteur a permis d'atteindre une production de 8,4 millions de barils en 2018 contre 7,5 millions en 2017, 8,2 millions en 2015 et 8,6 millions en 2011.

Toutes les actions de développement du secteur des Hydrocarbures en RD Congo se heurtent principalement aux problèmes suivants : (i) Bassins sédimentaires insuffisamment explorés, (ii) absence de banque des données sur l'existant qui constituent un handicap dans la gestion des ressources pétrolières et gazières dont l'une des conséquences déplorées est la non évaluation des réserves du pays ; (iii) Activités de raffinage en RD Congo à l'arrêt depuis 1999 de sorte que l'approvisionnement du pays en produits pétroliers ne repose plus que sur les importations.

Comme perspectives de développement du secteur des hydrocarbures, le Gouvernement devrait focaliser son attention sur la mise en œuvre des activités suivantes : (i) améliorer la gouvernance du secteur ; (ii) maîtriser le niveau des réserves des hydrocarbures ; (iii) procéder à la catégorisation des blocs pétroliers et gaziers ; (iv) augmenter la capacité de production nationale des hydrocarbures ; (v) promouvoir l'émergence des biocarburants et le traitement du gaz naturel torché dans le champ pétrolier de PERENCO/MIOC à Muanda en vue de la production de l'électricité indispensable pour les besoins industriel et domestique ; (vi) relancer la réhabilitation de la SOCIR et la construction des mini-raffineries à travers le pays ; (viii) accélérer la construction et modernisation du pipeline Banana - Ango/Ango - Kinshasa.

Graphique 2: Production des Hydrocarbures en Millions de Barils de 2010 à 2018.



Source : BCC-Bulletin mensuel de condensées statistiques Octobre 2019,p.2

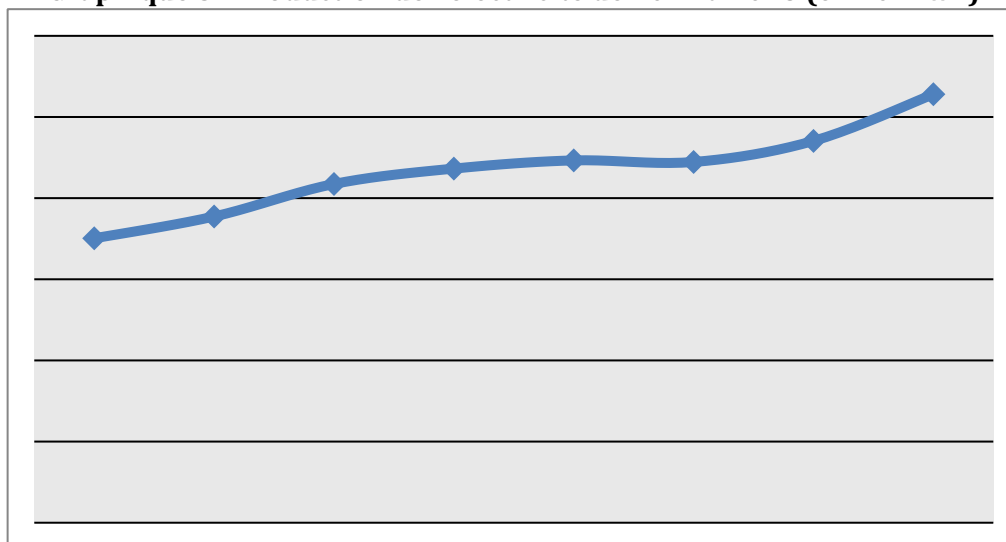
4) Energies

Pour combler le déficit énergétique, augmenter l'offre, accroître l'accessibilité et relever le taux de desserte, le Gouvernement de la RDC s'est engagé d'une part, dans la réhabilitation, la modernisation, l'extension et la construction de nouvelles infrastructures à travers tout le pays, et d'autre part, dans la restructuration des entreprises publiques du secteur, en l'occurrence la Société Nationale d'Electricité (SNEL) et la REGIDESO pour l'eau. Suite à un vaste programme de construction et de réhabilitation de centrales hydroélectriques, le taux national d'accès à l'électricité s'est amélioré de manière sensible entre 2012 et 2018, passant de près de 9,6 % à 15% avec des différences notables entre les zones urbaines et les zones rurales, soit 35% en milieu urbain contre 1% en milieu rural. La vision du Gouvernement est d'accroître le taux de desserte jusqu'à 35 % en 2023 suite à la mise en œuvre de l'initiative « Energie durable pour tous ou *Soutenable Energy For All en 2030 (SE4ALL)* » tout en bénéficiant de l'accompagnement et de l'appui des partenaires techniques et financiers.

Les réalisations du Gouvernement, au cours de la période 2011-2020, se sont focalisées sur l'augmentation significative des capacités de production et de desserte en énergie électrique et l'amélioration du cadre légal, à travers notamment : (i) la promulgation, en juin 2014, de la loi relative à la libéralisation du secteur de l'électricité avec l'entrée de 21 nouveaux opérateurs ; (ii) la poursuite du processus de transformation des deux entreprises publiques (REGIDESO et SNEL) en entreprises commerciales et (iii) la signature des contrats de performance Etat-SNEL ; (iv) le Renforcement des capacités par la mise à niveau des cadres et agents du secteur ; (v) la promulgation de la loi portant sur les principes fondamentaux relatifs à la gestion de l'environnement ; (vi) le promotion du projet de développement du Marché de l'électricité ; (vii) l'amélioration de la desserte en énergie électrique, grâce à la construction de la 2^e ligne Inga-Kinshasa ; (viii) la réhabilitation des centrales Inga 1 (100%) et 2 (50%) ; (ix) la réhabilitation du réseau de distribution au niveau national, (ix) la construction des barrages de KAKOBOLA, de KATENDE et de ZONGO II grâce au partenariat public - privé, (x) la construction des réseaux MT et BT ainsi que le raccordement de 10.000 nouveaux abonnés à Kimbanseke ; et enfin, (xi) l'Edition de l'Atlas des énergies renouvelables qui offrent les opportunités d'investissement dans le secteur de l'électricité.

Les réformes et investissements en termes d'infrastructures réalisées dans ce secteur ont permis une augmentation sensible de la production de l'énergie qui est actuellement 10,6.10⁶Kwh en 2018 contre 7,0.10⁶KWh en 2011, soit une augmentation de 51,4% d'augmentation de la production de l'énergie électrique.

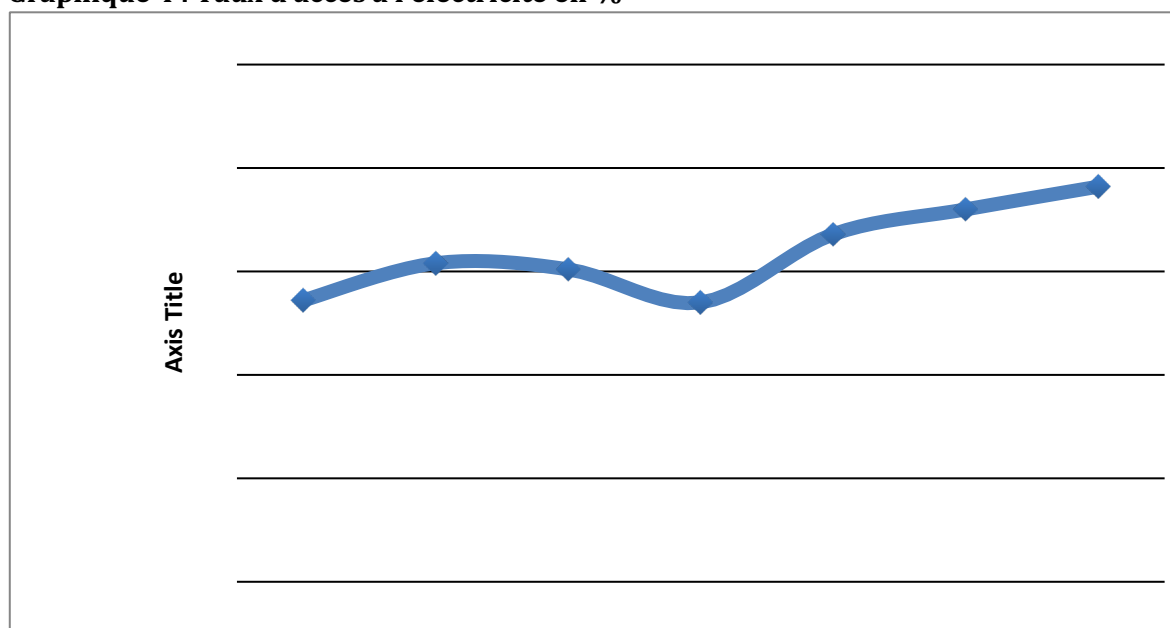
Graphique 3 : Production de l'électricité de 2011 à 2018 (en 10³ Kwh)



Source : BCC-Bulletin mensuel de condensées statistiques Octobre 2019.p.6

Cette augmentation de la production de l'énergie électrique a eu comme conséquence l'augmentation du taux d'accès de la population à l'électricité. En effet, ce taux est passé de 13,6% à 15,1% entre 2011 et 2015. Il va connaître une baisse en 2014 avec un taux de 13,5% avant de reprendre une croissance significative jusqu'à atteindre 19,1% en 2017 passant par 16,8% et 18%, respectivement en 2015 et 2016.

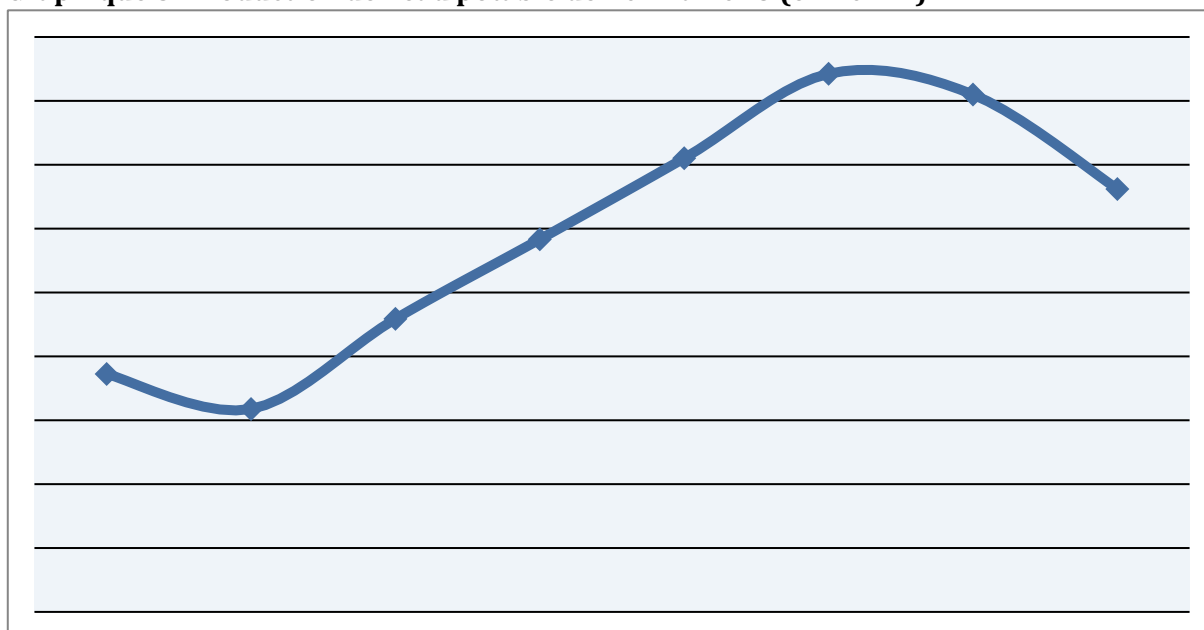
Graphique 4 : Taux d'accès à l'électricité en %



Source : Banque mondiale : World Development Indicators 2019

Quant à l'augmentation de la production de l'eau, on constate que dans ce secteur la production de l'eau potable qui était de 277. 10⁶ m³ en 2011 a atteint 306. 10⁶ m³ en 2018, soit une augmentation de 10,5% d'augmentation de la production.

Graphique 5: Production de l'eau potable de 2011 à 2018 (en 10³ m³)



Source : BCC-Bulletin mensuel de condensées statistiques Octobre 2019.p.6

Cependant, la contribution du secteur à la croissance économique est mitigée étant donné les faibles investissements dans le secteur. En effet, cette branche relative à « l'Electricité, gaz, vapeur et eau », contribue de façon minimale à la croissance économique avec 0,1% en 2016 et 2017. Il importe de relever que le taux de croissance du secteur « électricité, gaz et eau » a été de 9,3% en 2016 contre 4,5% en 2015. Il est passé à 5,1% en 2017 relève les notes de cadrage macroéconomique du Ministère du Plan de 2018. Malgré la croissance significative constatée dans le secteur, le défi majeur persiste dans la mise en œuvre des principales réformes qui concernent la restructuration des entreprises publiques du secteur, en l'occurrence la Société Nationale d'Electricité (SNEL) et la Régie des eaux (REGIDESO).

Au regard des projets que le Gouvernement a lancés dans ce secteur, il y a lieu de présager une amélioration de la capacité de production d'énergie sur la période 2018-2020, notamment par: i) la puissance disponible sur 5 ans qui s'accroîtrait de 600 MW entre 2018 et 2022 ; ii) l'atteinte d'un taux global de desserte en électricité d'au moins 35% en 2023 par l'utilisation de toutes les formes des énergies renouvelables existant dans notre pays, ce qui représenterait presque un triplement de ce taux par rapport à son niveau estimé de 2016 (17%), en mettant un accent sur les zones rurales ; iii) le passage de l'essentiel de l'activité du secteur (production, transport, distribution) entre les mains des privés, avec une augmentation de leur part dans le secteur d'au moins 40% sur 5 ans et l'utilisation du bois énergie dans la consommation de l'énergie sera réduite, en passant de 95% à 60%. Pour renforcer le processus d'augmenter le taux d'accès à l'électricité, il sera important d'accélérer, comme perspectives d'avenir, l'opérationnalisation de l'autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARE) et de l'agence nationale des services d'électrification en milieux ruraux et périurbains (ANSER).

5) Science, technologie et innovation

La science, la technologie et l'innovation (STI) ont un rôle central à jouer dans la réalisation des objectifs du Gouvernement retenus dans le Plan National Stratégique du Développement 2018-2022 de la RDC. C'est pourquoi la stratégie du Gouvernement depuis 2011 a consisté à susciter le goût des sciences, de promouvoir les savoirs et le savoir-faire congolais dans les domaines techniques et scientifiques dans le but de faire de la recherche scientifique et technologique un outil de développement durable du pays.

Pour ce faire, le gouvernement a procédé à :

- 1) la revitalisation et promotion de la science, la technologie et l'innovation par l'élaboration des documents de politique de la recherche scientifique et du plan d'action stratégique. Le document de Politique Scientifique et du développement technologique, une fois validé, permettra au pays d'élaborer le plan d'action stratégique.
- 2) L'amélioration des ressources financières de la recherche scientifique par l'accroissement constant de la part du budget qui est passée de 0,38% en 2012 à 0,41% en 2015. Cette situation est loin d'atteindre 1% du PIB tel que prévu à la Déclaration des Ministres de la Science, technologie et l'innovation à Lagos.
- 3) l'élaboration du plan d'action national de lutte en cas d'incidents Chimique, Bactériologiques, Radiologiques et Nucléaires (CBRN) ; Le Centre d'excellence (Coe), avec l'appui des Nations Unies et de l'Union Européenne a réalisé deux ateliers relatifs à l'identification des risques et l'élaboration de l'élaboration du plan d'action qui ne sera diffusé qu'en 2020, après approbation de l'union européenne.
- 4) la relance de la recherche agricole et forestière à travers la redynamisation de l'Institut National d'Etudes et de Recherches Agricoles (INERA) a permis l'élaboration du Plan Stratégique approuvé par le Gouvernement.
- 5) Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, plusieurs projets ont été mis en œuvre dont les principaux sont :
 - Plan Stratégique de la Recherche Agronomique 2016-2021 ; HarvestPlus haricot et manioc ; Projet de renforcement de la chaîne de valeur du riz en Afrique de l'Ouest et du Centre ; Projet d'appui à la Relance et la Réhabilitation du Secteur Agricole (PARRSA) ; Projet de Développement du Pôle de Croissance Ouest (PDPC) ; Le Programme d'Appui aux Pôles d'Approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers et maraîchers (PAPAKIN) ; ECAAT (Est and Central Africa Agricultural Transformation) Transformation agricole en Afrique de l'Est et du Centre (projet en cours de préparation) ; Projet KAFACI (*Korea-Africa Food and Agriculture Cooperative Initiative*) ; PASA, Sélection et promotion des variétés de maïs, de haricot et de manioc à haut rendement et tolérantes aux stress divers pour contribuer à l'augmentation de la production du maïs, la sécurité alimentaire et de meilleurs moyens de subsistance parmi les petits agriculteurs dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo ; PRIA (Projet de recherche intégrée pour le Développement).

Tableau 2 : Quelques projet de recherche pour la relance de l'agriculture et la foresterie

N o	Titre du projet	Objectifs	Bailleurs
1	HarvestPlus haricot et manioc	Développement variétal et promotion des Germoplasme biofortifiés de manioc et de haricot.	CIAT HarvestPlus
2	Projet de renforcement de la chaîne de valeur du riz en Afrique de l'Ouest et du Centre	Développement du secteur rizicole en République Démocratique du Congo	AfricaRice
3	Projet d'appui à la Relance et la Réhabilitation du Secteur Agricole (PARRSA)	Production des semences des base des élites de manioc, et des plants de palmier à huile au profit des agrimultiplicateurs et des organisations de base ou des ONG partenaires	PARRSA, Ministère de l'Agriculture, pêche et élevage avec Financement Banque Mondiale
4	Projet de Développement du Pôle de Croissance Ouest (PDPC)	Production des semences de base des variétés en diffusion de riz, et des clones élites de manioc, et des plants de palmier à huile au profit des agri-multiplicateurs et des organisations de base ou des ONG partenaires	Cellule d'exécution des Financements en Faveur des Etats Fragiles du Ministère des Finances (Banque Mondiale)
5	Le Programme d'Appui aux Pôles d'Approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers et maraîchers	Génération et diffusion des innovations et appui conseil auprès des petits paysans producteurs agricoles dans l'aire du Projet PAPAKIN	PAPAKIN avec financement FIDA DON GDSF-8105-ZR
	(PAPAKIN)		

6	Le Programme d'Appui aux Pôles d'Approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers et maraichers (PAPAKIN)	Production des matériels génétiques de base, appui à la production des semences de R1 et QDS, contribution à la mise en place d'un système durable de production et de diffusion des semences de qualité, génération et diffusion des innovations auprès des paysans producteurs et appui conseil auprès des petits paysans producteurs dans l'aire du projet PAPAKIN.	PAPAKIN avec financement FIDA DON GDSF-8105-ZR
7	ECAAT (Est and Central Africa Agricultural Transformation) Transformation agricole en Afrique de l'Est et du Centre(projet en cours de préparation)	Renforcement de la collaboration régionale pour augmenter la productivité ,la résilience au climat et l'accès aux marchés (local, régional, provincial, national et transfrontalier) des denrées alimentaires et des produits par les petits producteurs	Banque Mondiale
8	Projet KAFACI (Korea-Africa Food and Agriculture Cooperative Initiative)	Development of Technology on Conservation of Genetic Resources	
9	PASA, Sélection et promotion des variétés de maïs, de haricot et de manioc à haut rendement et tolérantes aux stress divers pour contribuer à l'augmentation de la production du maïs, la sécurité alimentaire et de meilleurs moyens de subsistance parmi les petits agriculteurs dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo.	Les principales activités sont : la collecte et la sélection de variétés locales ; introduction de matériel génétique exotique ; développement de variétés à haut rendement résistantes aux divers stress ; l'évaluation et la présentation des variétés prometteuses au test de DUS, production de semences de pré-base et de base, promotion de variétés améliorées ; et le renforcement des capacités des parties prenantes.	AGRA
10	PRIA (Projet de recherche intégrée pour le Développement)	Redynamisation de la recherche pour le développement(R4D) en RDC par les petites subventions compétitives	Gouvernement de la RDC

- la mise au point en 2011 des matériels végétaux a été accomplie par la diffusion des variétés améliorées par sélection à savoir : (i) Manioc (une vaste gamme des variétés performantes à pulpe blanche et à pulpe jaune biofortifiée; (ii) Maïs QPM (Quality Protein Maize),= maïs riche en protéine ; (iii) Haricot (une très vaste gamme des variétés performantes biofortifiées, riches en fer et en zinc (Hm21-7, AFR 708, CODMLB001, CODMLB005,...) ; (iv) Riz (une gamme des variétés améliorées NERICA).
- l'acquisition des équipements scientifiques et techniques pour le laboratoire du Département de Géochimie (Spectromètre à UV) ;
- la réhabilitation et acquisition des équipements scientifiques et techniques des centres de recherches nucléaires (CREN-K) et Minéralogique (CRGM) ;
- la mise en place d'un prix de l'innovation industriel pour la promotion des initiatives en matière de création d'industries à travers le pays et l'organisation des forums et semaines de l'innovation.

Les problèmes majeurs qui entravent le développement du secteur sont entre autres la faible gouvernance de la recherche, le délabrement des infrastructures de recherche et la vétusté des équipements, l'insuffisance qualitative et quantitative des chercheurs et la modicité des ressources financières réellement allouées à la recherche.

Depuis des décennies, les défis à relever sont : l'actualisation du cadre légal et réglementaire ; la réhabilitation des infrastructures et l'acquisition des équipements scientifiques ; la réalisation d'une masse critique de chercheurs dans tous les secteurs. L'objectif est de passer de 11 à 50 chercheurs par million d'habitants selon l'enquête de la Recherche- Développement de 2015, à l'horizon 2030 ; et enfin, augmenter le taux du budget alloué à la recherche scientifique qui devra passer de 0,58% en 2019 à 0,80% d'ici 2020 et atteindre finalement 1% en 2030 conformément aux normes de CASTAFRICA qui préconise de consacrer 1% du PIB à la Recherche Scientifique

Par ailleurs, pour faire de la Recherche Scientifique et Technologique un outil de développement durable de la RDC, le Gouvernement à travers son Plan National Stratégique de Développement (PNSD) du secteur de la science, technologie et l'innovation, a orienté ses actions sur trois axes stratégiques à savoir : (i) le renforcement des capacités institutionnelles ; (ii) le renforcement des capacités d'offre de recherche ; (iii) le renforcement de l'offre des connaissances scientifique, technique et de l'innovation .

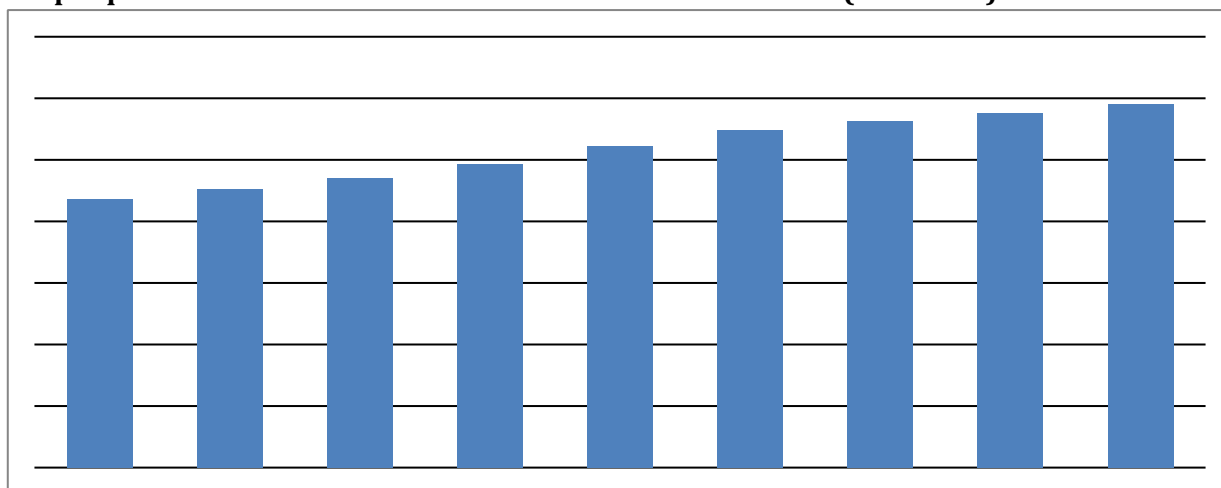
4.2. Agriculture, sécurité alimentaire et Développement rural

La République Démocratique du Congo offre plusieurs opportunités d'investissement dans le secteur agricole allant de la production à la commercialisation, passant par la transformation, afin de développer une chaîne de valeur compétitive sur le plan tant interne qu'externe. Pour atteindre l'objectif 2 des ODD « *Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable* » et le pilier 2 du PNSD « *Consolider la stabilité macroéconomique et la croissance* », le gouvernement s'est fixé les objectifs stratégiques suivants : (i) renforcer la contribution à la croissance économique ; (ii) restaurer la sécurité alimentaire du pays ; (iii) réduire la pauvreté et la précarité dans les milieux ruraux ; (iv) accroître la production des produits vivriers et pérennes ; (v) améliorer la valeur ajoutée de la production agricole.

Tout en s'appuyant sur le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA 2013 - 2020) qui est un cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs dans le secteur agricole et rural, les principales actions de relance du secteur agricole et rural portent sur la réhabilitation des infrastructures routières, la réalisation des campagnes agricoles en cultures vivrières, la mobilisation des investissements conséquents publics et privés à travers divers projets et programmes. Dans les rapport sur la Revue Conjointe du Secteur Agricole (RCSA 2019), les principaux programmes et projets exécutés sont, notamment : les « Pôles de croissance » ; « Parc agro-industriel de Bukanga Lonzo » ; la relance du Domaine Agro-industriel de la N'sèle (DAIPN) ; le projet d'appui à la réhabilitation et à la relance du secteur agricole (PARRSA) ; du projet d'appui au développement des infrastructures rurales (PADIR) ; du projet d'appui au développement de l'Agroforesterie (PADA) ; le programme intégré de réhabilitation de l'agriculture au Maniema (PIRAM), le Programme d'appui aux pôles d'approvisionnement (PADA) ; le projet Pool de croissance dans la cité de Kimpese à plus de 130 Km à l'Est de Matadi (Bas-Congo).

Ces projets ont beaucoup contribué à l'augmentation de la production des cultures vivrières dont la production qui était de 43,6 mille tonnes en 2011 a atteint 59,1 mille tonnes en 2018, soit 27,4 mille tonnes en moyenne entre 2011 et 2018. Au cours de la même période, on a enregistré une moyenne de 89,3 mille têtes de bétails et 784 tonnes de poissons.

Graphique 6 : Evolution des cultures vivrières de 2010 à 2018 (en tonnes)

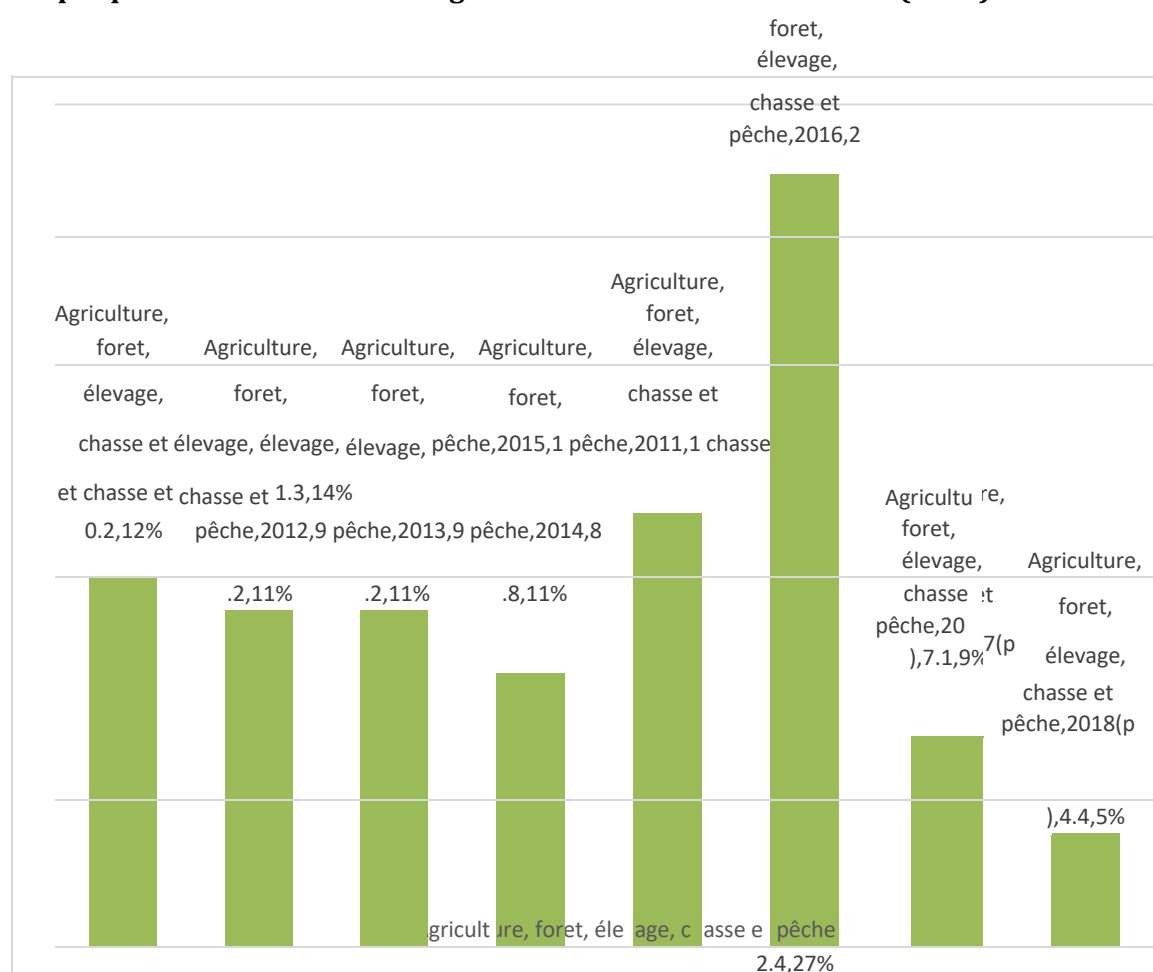


Source : BCC-Bulletin mensuel de condensées statistiques Octobre 2019.p.10

Cette augmentation de la production permettra un accroissement considérable de la contribution de l'agriculture à la croissance économique entre 2011 et 2018. En effet, la contribution de l'agriculture au PIB qui était de 9,7% en 2011, est passée à 10,6% en 2015 et 20,4 % en 2016 pour retomber à 4,5% en 2018. Cette situation est due à la réduction des investissements dans le secteur des mines suite à la crise institutionnelle relative à l'organisation des élections de 2016. Notons, cependant que l'agriculture vivrière reste prépondérante par rapport à l'agriculture de rente. Ainsi, en 2011 l'agriculture vivrière

représentait 9,6% contre 0,1% de l'agriculture de rente, en 2016, on a 19,4% contre 0,6% et enfin, en 2018 on a 4,6% contre 0,1%, respectivement.

Graphique 7 : Contribution de l'agriculture au PIB de 2011 à 2018 (en %)



Revenant sur l'élevage, le cheptel national Congolais est très diversifié et dominé pondéralement par les caprins en terme des têtes d'animaux : 11% de bovins, 14% d'ovins, 15% de porcins et 60% de caprins. Toutefois, Il convient de signaler qu'à cause de sa tolérance à la trypanosomiose, la présence de la chèvre est plus élevée dans toutes les provinces de la RDC. Fort de cet avantage, la RDC est candidate pour la création d'un centre d'excellence des recherches pour l'amélioration de la productivité de la chèvre en Afrique de l'Est et d'un autre Centre dans le cadre du projet ECAAT (Transformation de l'Agriculture en Afrique de l'Est et du Centre) avec l'appui de la Banque Mondiale.

Pour ce qui est de la Pêche, on note la présence de quelques entreprises privées qui font les activités de pêche semi-industrielle, à savoir : BOSSA GRAND OCEAN (une entreprise chinoise qui exploite au niveau de la Côte Atlantique) ; Société Multi - Industrielle de Kinshasa, etc. Cependant, il existe une part importante du marché non satisfaite. Ainsi, les importations viennent combler le gap de la demande nationale.

Pour améliorer le cadre programmatique du secteur, on a enregistré les initiatives ci-après, telles que relevé dans la RCSA-2018:

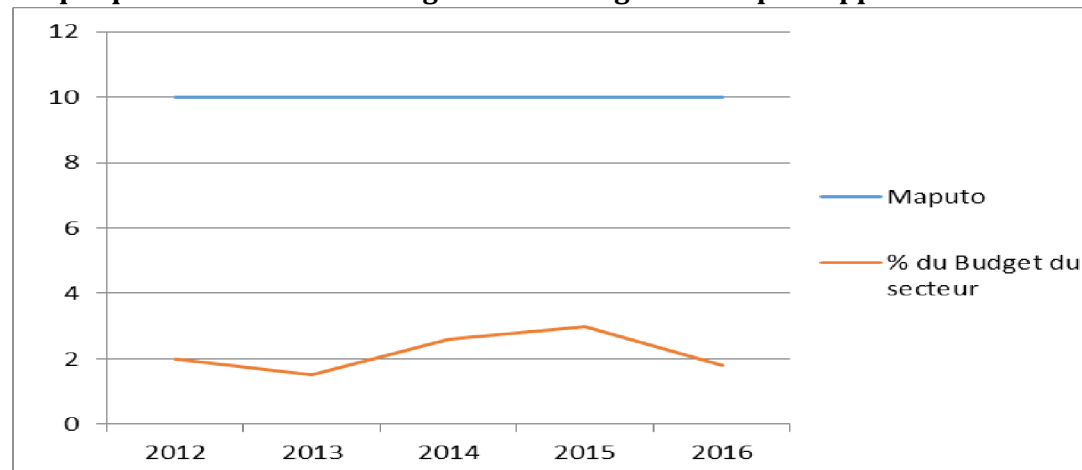
- la Note de Politique Agricole et de Développement Rural (2009) qui a servi de base dans l'élaboration des stratégies sectorielles (la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (SSADR), le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) et plus tard, le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) ;

- la Stratégie Sectorielle de l'Agriculture et du Développement Rural (SSADR ; 2010) a mis l'accent sur le développement de l'agro-industrie et le renforcement des petits exploitants agricoles ;
- le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA ; 2010) a contribué durablement à la lutte contre l'insécurité alimentaire et à l'amélioration des conditions de vie des populations par l'augmentation des productions et des revenus des ménages ;
- la Loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture (2011) a permis d'entreprendre l'initiation de plusieurs innovations, notamment la création du Fonds National de Développement Agricole (FONADA) et la mise en place de cadastres agricoles. Cette Loi n'attend que l'élaboration des mesures d'application ;
- la Stratégie de Relance de l'Agro-industrie (2014) avec comme objectifs : i) la relance des filières agro-industrielles prioritaires ; ii) l'appui à la valorisation des récoltes et le développement des chaînes de valeur par l'implantation des plateformes multiservices ; iii) le soutien au renforcement des capacités des services d'appui ; et iv) l'amélioration du climat des affaires. La Stratégie de Relance de l'Agro-industrie sert de fil conducteur à l'implantation des parcs agro industriels en République Démocratique du Congo.
- Le Plan Directeur de la Pêche (2015) attend les avis du parlement pour sa promulgation.
- La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR ; 2013) vise à assurer l'autosuffisance du pays en riz à moyen et à long terme et exporter les riz vers les marchés extérieurs. Il existe une stratégie sous-jacente, dénommée Stratégie Nationale de Développement des Semences du Riz (SNDSDR ; 2016) en vue de créer un secteur semencier professionnel et compétitif capable de soutenir une production rizicole durable et croissante par l'utilisation des variétés performantes et de qualité, à l'horizon 2020.
- La Politique Nationale de Développement de l'Élevage (2017) qui cherche à rendre le secteur de l'élevage attractif afin de contribuer de manière significative à la sécurité alimentaire nationale ;
- La Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités Phytosanitaires (2013) a pour objectif de renforcer les capacités des agents de l'Organisation de la Protection des Végétaux (ONPV) de la RDC sur la gestion des organismes nuisibles qui attaquent les végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés en matière de surveillance et d'analyse de risque phytosanitaires ;
- Le Plan National de Riposte contre la Chenille Légionnaire (2016) élaboré en vue d'apporter une réponse aux attaques de la chenille légionnaire sur le maïs signalé en RDC ;
- Le Plan National de Riposte contre les Maladies Virales du manioc ; élaboré dans le cadre du projet « WAVE » a permis de définir les axes de gestion des viroses qui attaquent le manioc.

Enfin, plusieurs interventions avec les fonds du Gouvernement ou des partenaires techniques ont permis la mise en œuvre certains sous-programmes du PNIA, dont : (i) le programme d'acquisition et de distribution des tracteurs agricoles ; (ii) le programme de financement des campagnes agricoles ; (iii) le programme d'implantation du Parc Agro – Industriel de Bukanga-Lonzo ; et iv) le programme de création de l'Agence Nationale de Développement Intégré en charge de l'implantation des centres de développement rural intégré.

Pour financer le secteur de l'agriculture, les efforts énormes déployés par le gouvernement après le lancement du PNIA ont permis d'allouer 8% du budget national en 2016 au secteur de l'agriculture, soit une progression de 3 %. Cependant, les allocations budgétaires au secteur agricoles selon les accords de Mabuto n'ont pas encore atteint un taux de 10% exigé à chaque Gouvernement. Cette situation prouve à suffisance le niveau très faible de la performance de l'agriculture. En outre, le rapport 2017 de la Revue biennale de suivi de la mise en œuvre des déclarations de Malabo, mentionne que la RDC a réalisé un score de 1,4 sur 10. Note qui classe le pays dans le groupe des pays africains qui ne réaliseront pas les objectifs de Malabo en 2025, si les efforts importants ne sont pas mobilisés. Ce faible score est entre autres dû à : i) la faiblesse des fonds alloués au secteur agricole ; ii) la faible productivité et transformation de produits agricoles ; et iii) au nombre limité des indicateurs de Malabo renseignés par la RDC, soit 17 sur les 43.

Graphique 8: Évolution du budget alloué à l'agriculture par rapport à l'accord de Maputo



Source : Estimation à partir des données de la DPSB

L'analyse de la composition économique des dépenses agricoles met en évidence les faiblesses du financement du secteur en ce qui concerne les investissements en ressources propres et ressources externes. En effet, les dépenses publiques sont réparties entre les dépenses de fonctionnement, les investissements internes, les investissements externes et les rémunérations. L'examen de la composition économique des dépenses sur la période allant de 2015 à 2018, montre que 45% des dépenses du secteur sont destinées aux salaires ; 5% pour le fonctionnement ; 21,13% pour les investissements. La partie restante a servi au transfert vers les Entités Territoriales Décentralisées (ETD) et au financement de la contrepartie des projets.

En plus, les exécutions des budgets pour les trois premières rubriques ont été décroissantes tandis que pour les rémunérations, les exécutions sont très croissantes allant de 29% en 2016 à 34 % en 2016 et passant à 73% en 2017. Les dépenses en investissements et en coûts récurrents sont donc très négligées malgré leurs capacités à bâtir et maintenir le fondement de la croissance économique, respectivement. Il est important d'aborder ensuite les dépenses publiques dans la recherche agricole, qui servent à l'innovation, la protection et la pérennisation des cultures.

Tableau 3 : La composition économique des dépenses agricoles par secteur (en millions de CDF)

SECTEURS	2015			2016			2017		
	PREV U	REALIS E	%	PREVU	REALIS E	%	PREVU	REALIS E	%
AGRICULTURE	90 212	73 613	8 2	302 289	61 386	20	739 443	29 577	4
Fonctionnement	75 000	825	1	10 163	8 000	13	29 625	711	2
Investissement sur ressources extérieures	73 670	21 659	2 9	61 531	8 922	15	29 574	5 767	2 0
Investissement sur ressources propres	0	0	0	6 534	0	0	#DIV/0!	0	0
Investissement sur transfert aux provinces et ETD	0	0	0	8 928	21 606	24 2	6 000	42	1
Rémunérations	73 720	21 305	2 9	21 495	20 638	34	29 581	21 624	7 3
DEVELOPPEMENT RURAL	45 767	18 673	4 1	61 681	19 320	31	207 247	40 495	2 0
Fonctionnement	7 877	1 725	2 2	8 843	1 333	15	9 451	492	5
Investissement sur ressources extérieures	16 917	5 718	3 4	3 745	8 386	22 4	43 230	29 921	6 9
Investissement sur ressources propres	60	0	0	6 534	0	0	5 512	0	0

Investissement sur transfert aux provinces et ETD		0	0	27 125	776	3	130 840	426	0
Rémunérations	8 712	7 954	9 1	7 858	7 748	99	9 346	8 280	8 9

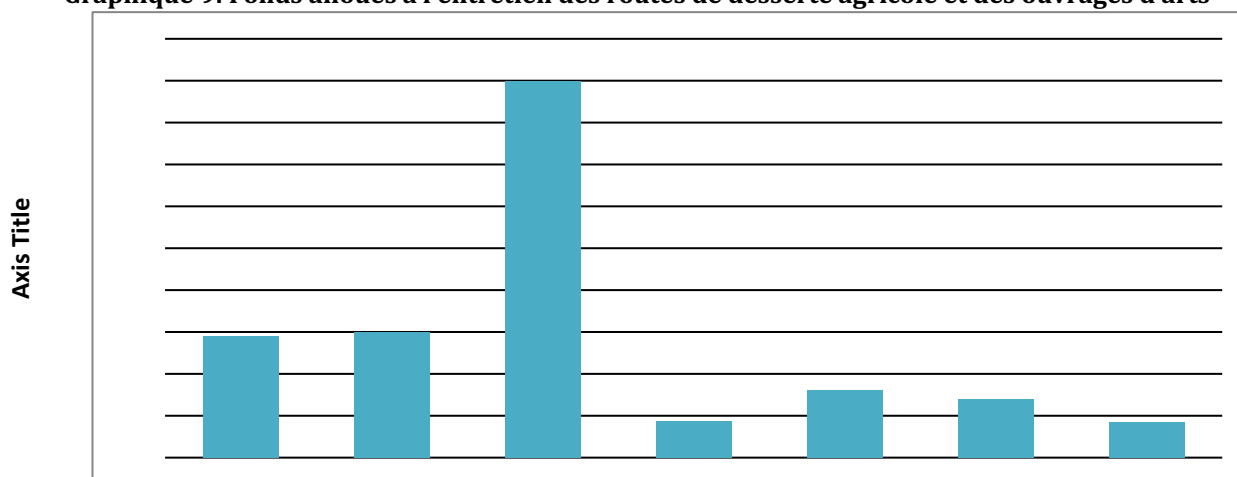
Source : Revue conjointe du Secteur Agricole, 2019 et la DPSB (Ministère du Budget)

Les investissements publics dans le secteur agricole ont pour rôle d'améliorer l'efficacité technique des dépenses du secteur. Ainsi, les faiblesses constatées dans les dotations budgétaires destinées à ce secteur ne sont pas de nature à permettre à ce dernier de jouer le rôle de levier du développement de la RDC.

Concernant le développement rural, le financement des investissements sert à couvrir : la construction, l'entretien et la réhabilitation des infrastructures de désenclavement des sites de production ; des infrastructures de stockage et de conservation (Routes de desserte agricole). Les routes de desserte agricole couvrent un réseau d'environ 83.000 km. Le financement de l'entretien vient du Fonds National d'Entretien Routier (FONER), une agence du gouvernement créée à cette fin. De 2010 à 2016 cette agence n'a financé que l'entretien de 5.645 km des routes de desserte agricole soit 6,8% de la longueur de ce réseau. Ce qui est insignifiant pour booster le développement agricole en milieux ruraux.

Les affectations budgétaires pour l'entretien des routes de desserte agricole versées à la Direction des Voies de Desserte Agricole (DVDA) sont rassemblées dans le tableau ci-après et leur évolution est décrite dans le graphique qui suit.

Graphique 9: Fonds alloués à l'entretien des routes de desserte agricole et des ouvrages d'arts



Source : Revue conjointe du secteur agricole, 2019, FONER, 2017

Les Dépenses publiques dans la Recherche Agricole

La recherche, l'un des facteurs limitant de la croissance agricole, est une composante des biens publics dont la production est du ressort de l'État. Durant la période allant de 2007 à 2013, les dépenses publiques dans la recherche n'ont pas atteint 0,5% du budget global de l'État. Ramener au PIB, cette proportion était à peine évaluée à 0,1%. Cette réalité n'est pas de nature à garantir le développement du secteur agricole qui accuse un grand retard à rattraper sur le plan technique. La RDC est l'un des pays d'Afrique subsaharienne qui consacre le moins de moyens à la recherche agricole, contrairement à l'objectif du conseil exécutif de l'Union Africaine dans sa décision de Khartoum en matière de science et technologie prise en 2006 consacrant 1% du PIB à la recherche. Il est donc nécessaire urgent au pays d'améliorer le volume et la qualité des ressources budgétaires à consacrer à la recherche agricole. Ainsi, le programme de recherche mise en œuvre à l'INERA (voir tableau cidessous) mérite d'être soutenu si le pays souhaite rattraper son retard dans le domaine de la recherche et de l'innovation, levier du développement agricole.

Tableau 4 : Programme de recherche mis en œuvre à l'Institut National pour l'Étude et la Recherche Agronomiques (INERA)

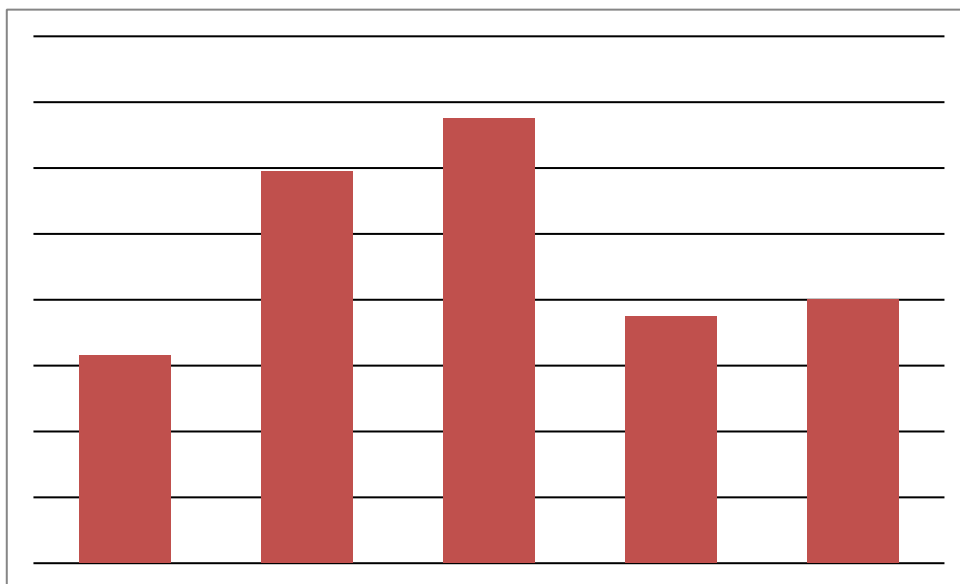
Les Programmes de recherche traditionnels
L'INERA est structuré en 16 programmes à savoir
Cultures vivrières (5) : manioc, maïs, riz, légumineuses à graines, racines et tubercules
Cultures industrielles pérennes (6) : caféier, cacaoyer, palmier à huile, coton, banane et horticultures
Production animale (2) : élevage, pisciculture
Programmes d'appui : recherche et développement, gestion et conservation des ressources naturelles, conservation des ressources phylogénétiques et biométrie
Programmes de recherche mis en œuvre sur financement des partenaires
Harvest Plus manioc
Harvest Plus haricot
Développement de chaînes de valeur de riz
Développement de chaînes de valeur de Banane
Production de semences de base pour le projet PARRSA à l'Equateur, PAKIN au Bandundu et Bas-Congo, et PDPC au Bas-Congo
Communication Agricole avec Rails FARA
Promotion des innovations de maïs QPM
PABRA Haricot
Recherche intégrée pour le développement

Engagements des Partenaires Techniques Financiers (PTF) de 2011 à 2018

Le secteur agricole, en dehors du financement public bénéficie en plus des appuis des partenaires techniques et financiers qui soutiennent le pays dans le cadre des projets sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mise en œuvre dans les provinces affectées par les conflits des groupes armés, et/ou intercommunautaires.

Le graphique ci-dessous montre que les contributions des PTF dans le secteur agricole et rural ont été à la hausse entre 2012 et 2014. Elles ont connu une baisse de 2014 à 2015 et une légère augmentation est observée en 2016.

Graphique 9: Evolution de la contribution des PTF au secteur Agricole de 2012-2016 (millions de USD)



Source: Revue Conjointe du secteur agricole, 2019, Données compilées sur base des éléments venant de la PGAI, 2017.

Promotion et autonomisation des femmes rurales

Des actions et des plaidoyers ont été menés par les Organisations des Producteurs Agricoles pour assurer la promotion et l'autonomisation des femmes rurales. Ces préoccupations ont été prises en compte dans les programmes et projets du gouvernement développés et mis en œuvre par les partenaires techniques et financiers et les organisations paysannes de la société civile.

Niveau d'intégration des cadres de concertation

Le secteur agricole dispose à ce jour d'un seul cadre de concertation mis en place par les autorités politico-administrative, dénommée « Groupe Thématique Agriculture et Dynamique Communautaire (GT 9) » regroupant en son sein toutes les parties prenantes au développement du secteur agricole : le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers, les Organisations de la Société Civile, le Secteur Privé et les Organisations des Producteurs Agricoles. Malheureusement, cette organisation a cessé d'être aussi active qu'à ses débuts ; la fréquence des rencontres n'étant plus régie par un calendrier précis.

La prise en compte des risques liés aux changements climatiques est devenue une condition nécessaire et suffisante dans presque tous les projets du secteur agricole pour assurer la productivité et éviter de plus en plus les impacts environnementaux dus aux mauvaises pratiques de l'agriculture par les paysans. Dans nombreux projets mis en œuvre par les partenaires au développement et les organisations paysannes, il y a des activités de renforcement de capacités afin de sensibiliser et impliquer les membres des organisations faitières dans la mise en œuvre des techniques d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques.

Situation de la Sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations

La RDC demeure l'un des pays les plus pauvres, avec un niveau d'insécurité alimentaire le plus élevé au monde. Selon le rapport de l'IPC de Juin 2019, un peu plus de 15 millions de personnes sont en insécurité alimentaire - Phase 3 (urgence) et 4 (crise), soit 23% des populations rurales des 101 territoires sur les 145 que compte le pays. Les principaux facteurs à la base de la détérioration de la sécurité alimentaire sont notamment des conflits armés et intercommunautaires dans l'espace grand Kasaï, la partie Est du pays (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri) et dans le Tanganyika, les différentes épidémies qui sévissent un peu partout au pays, de l'afflux des réfugiés et de la flambée des prix des denrées alimentaires.

En outre, on signale la destruction des champs de maïs par la chenille légionnaire d'automne. Au cours de la campagne 2017/2018, le rapport de l'enquête signale que les pertes de récoltes s'élèveraient à environ 680.000 tonnes de maïs, soit 370 millions de dollars US en cash pour les paysans.

Le Bilan alimentaire (Ministère de l'Agriculture, 2018) fait observer que la disponibilité apparente des aliments est de 243 kg par habitant et par an, avec un régime essentiellement composé du Manioc avec environ 208 Kg par habitant et par an. Il dégage un solde négatif, en termes de couverture des besoins alimentaires de 6,9 millions de tonnes, équivalent à un déficit net de – 22% sur le Plan national. Pour faire face à l'insécurité alimentaire, le pays devra faire recours aux aides alimentaires extérieures avec des importations alimentaires qui exigeraient plus de 1,2 milliards de dollars US.

Le taux de couverture globale permettant d'identifier les provinces/territoires en déficit /équilibre/excédent alimentaire, nous renseigne que la couverture pour la demande des céréales oscille entre 5 et 13% sur l'ensemble du pays ; pour le manioc, elle est de 190% à l'échelle nationale. Cependant, les déficits s'observent dans les provinces de l'Ituri du Haut Uélé, du Kasai-Oriental, du Haut Katanga et du Nord-Kivu alors que les provinces de l'Equateur, du Kasai-Central et de la Tshuapa sont en équilibre. Quant au haricot, le taux global de couverture est de 25% et toutes les provinces en sont déficitaires. La production de l'arachide couvre globalement 59% des besoins des ménages, à l'exception du Bas Uélé et du Kwango qui sont excédentaires ; le Kongo Central et le Mai-Ndombe sont en équilibre.

Tableau 5: Taux de couverture globale

Production	Céréales (maïs, riz, millet, sorgho)	Légumineuse (haricot, arachide)	Manioc	Pomme de terre
Norme de consommation (Kg/pers/an)	144	43,2	135	0,084

$$\text{Taux de couverture (TC)} = \left(\frac{\text{Production brute} - \text{pertes} - \text{semences}}{\text{population totale} * \text{norme de consommation}} \right) * 100$$

Si TC<90 : territoire ou province déficitaire

Si 90 <TC<120 : territoire ou province en équilibre

Si TC> 120 : territoire ou province excédentaire.

Tableau 6 : Principaux projets et programmes en cours des PTF de 2011 et 2018.

Intitulé du projet	Bailleurs	Coût en million USD	Durée	Filière	Couverture géographique
Projet de Développement des Pôles de croissance Ouest (PDPC)	BM	110,00	2011-2019	Filière vivrière et agroindustrielle : riz, manioc, huile de palme	Province du Kongo Central
Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole (PARRSA)	BM	120,00	2011-2017	Filière végétale et animale : maïs, manioc, arachide, riz, petits ruminants, volaille, ruminants, volaille	Provinces : Nord-Ubangi, Sud-Ubangi et Mongala
Programme d'Appui au Développement des Pôles d'Approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers et maraîchers (PAPAKIN)	FIDA	114,80	2012-2022	Filière végétales et agroindustrielle : maïs, manioc, arachide, cultures maraîchères, huile de palme	Province du Kongo Central, Province du Kwilu, Ville province de Kinshasa
Programme Intégré de Réhabilitation de l'Agriculture dans la Province du Maniema (PIRAM)	FIDA et OFID	49,00	2009-2018	Filières végétales : maïs, manioc, arachide, riz, infrastructures	Province du Maniema
Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales (PADIR)	BAD	81,40	2012-2017	Filières végétales : maïs, manioc, arachide, riz	Province du Kongo Central, Ex-province du Kasai-oriental, Ex-province du Kasai-occidental, Ex-province du Katanga
Projet de Renforcement des Infrastructures Socio-Economiques dans la Zone Centre de la RDC « PRISE »	BAD (FAD, RWS TustFund et FEF)	158,19	2014-2018	Il s'agit d'un projet d'appui au développement du secteur agricole et rural	Ancienne province du Kasai-Oriental (Kasai-Oriental, Lomani, Sankuru) ; Ancienne province du Kasai-Occidental (Kasai, Kasai-central) ; Axe Ilebo-Kananga-Mbuji-Mayi
PRODAKK	Royaume de Belgique	15	5 ans	Manioc, maïs, bananier, pisciculture	Kwilu et Kwango
PRODAKOR	Royaume de Belgique	9,7	5 ans	Maïs, Palmier à huile, manioc, légumineuses	Kasai Oriental et Lomami
PRODAT	Royaume de Belgique	9,7	5 ans	Riz, manioc, palmier à huile.	Tshopo
Projet d'Appui à la Réhabilitation et à la Relance du Secteur Agricole/Financement Additionnel (PARRSA-FA)	BM	75,00	2018-2020	Filière végétale, agroindustrie et animale : maïs, manioc, arachide, riz, petits ruminants, volaille, ruminants, volaille, Café, Cacao.	Provinces : Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Mongala et Ville de Kinshasa
Projet d'Appui au Secteur Agricole dans la Province du Nord-Kivu (PASA-NK)	BAD	80			Province du Nord-Kivu
Projet multinational de Pêcheries et Gestion intégrée des Ressources en Eau des Lacs Edouard et Albert	BAD		2016-2021	Filière halieutique : Pêche	Provinces : Ituri, Nord-Kivu
Projet d'entrepreneuriat des jeunes dans l'agriculture et l'agro-business (PEJAB)	BAD	53	2018-2022	Filières végétales et animales	National
Fonds National-REDD+					

Source : Revue conjointe du secteur Agricole, 2019

4.3. Commerce

L'objectif de la politique commerciale de la RDC est de créer et de développer un environnement réglementaire, fiscal et institutionnel dans lequel les échanges intérieurs et extérieurs prennent leur essor sans entrave, désenclavant le vaste territoire national et l'intégrant aux circuits commerciaux régionaux et internationaux. Pour ce faire, le RDC a mis en place des outils stratégiques qui aident à organiser la réponse du pays à la mondialisation et à l'intégration commerciale sur le plan tant régional et mondial.

Il s'agit notamment de : (i) l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce (2010) ; (ii) l'examen de politique commerciale (EPC) de la RDC à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC-2010 et 2016) ; (iii) le document de stratégie commerciale élaboré par le Ministère du Commerce Extérieur en 2015.

Dans le souci de faciliter son intégration dans l'économie mondiale, la RDC a entrepris les actions suivantes :

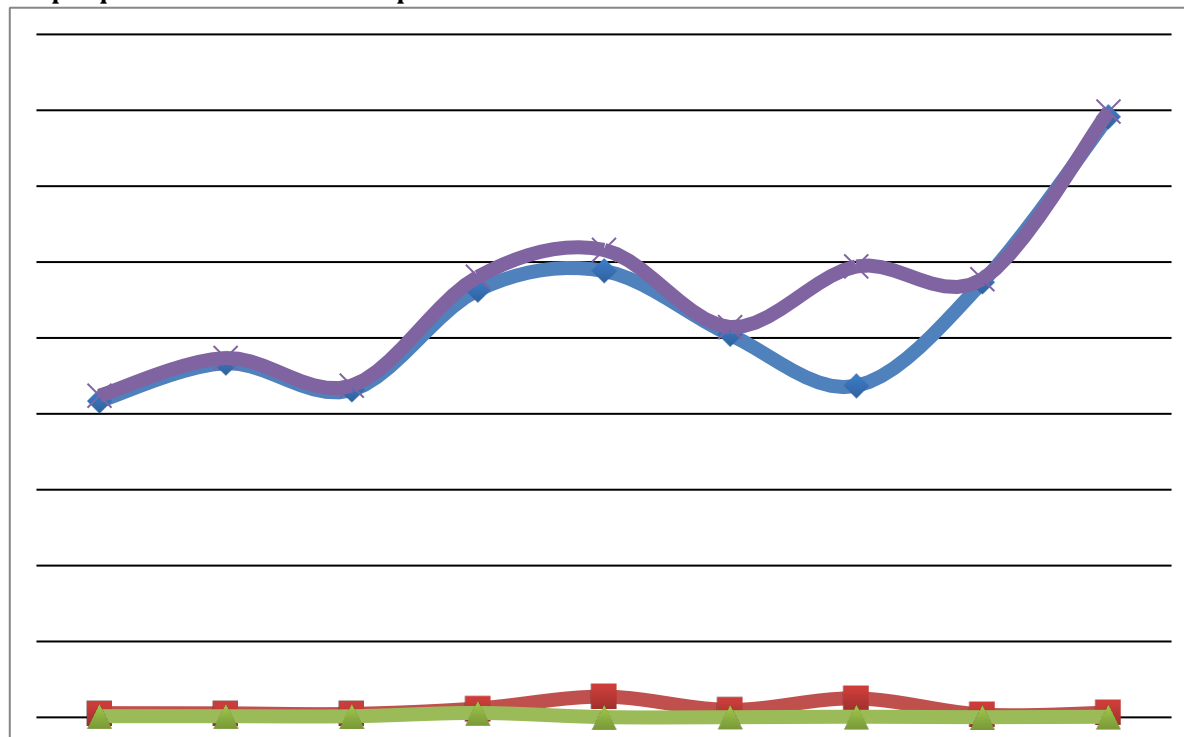
- Prendre part à plusieurs cycles de négociations commerciales internationales et régionales dont la 9^e, 10^e et 11^e Conférences ministérielles (CM) tenues respectivement à Bali (Indonésie) en 2013, à Nairobi(Kenya) en 2015 et à Buenos-Aires (Argentine) en 2017.
- Procéder à la mise en place d'un comité national de facilitation des échanges (CNFE) par arrêté ministériel du Ministre d'Etat, Ministre du commerce extérieur du 08 Juillet 2017 pour assurer les procédures internes de ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) ;
- Lancer les négociations de la Zone de Libre Echange Continental Africain en Afrique du Sud signé au cours de la 10^e conférence extraordinaire des Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'UA en mars 2018 à Kigali (Rwanda), ainsi que trois protocoles relatifs au(x) : (i) commerce des marchandises ; (ii) commerce des services, et enfin, (iii) règles et procédures relatives au règlement des différends.
- Mettre en place un régime commercial simplifié du COMESA « RECOS », accompagné sur le plan national par la signature de l'arrêté interministériel N°012 /CAB/MIN.COM/2016 et 098/CAB/MIN.FINANCES/2016 du 28 Juillet 2016 portant sur la mise en œuvre du régime commercial simplifié avec l'ouverture des Bureaux d'information commerciale-(BIC) respectivement à Goma, Ruzizi 1 et Kamanyola (RDC-Rwanda), Ishasha, Bunagana, Kasindi (RDC-Uganda) ; et Kasumbalesa, Mokambo (RDC-Zambie) ;
- Mettre en place le Projet de facilitation du commerce des pays des Grands Lacs (PFCGL) pour le renforcement des capacités de commerce et la réduction des coûts subis par les commerçants, en particulier les petits trafiquants et les femmes, aux endroits bien déterminés dans les zones frontalières ;
- Adhérer au *Trade Négociations Forum* (TNF) ou Forum des Négociations commerciales (FNC) dans le domaine du commerce régional des services pour la libéralisation du commerce des services dans la région SADC avec l'ouverture à la concurrence des services ci-après : Transport, Communication, Finances/assurance, Tourisme, Construction et Énergie (le commerce d'hydrocarbure) ;
- Intégrer les processus d'harmonisation de politiques pour la mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges, s'agissant des mesures revêtant un caractère régional ou nécessitant une mise en œuvre harmonisée, au niveau du CEEAC ;
- Mettre en place un Guichet Unique Intégral du Commerce Extérieur (SEGUCE) en sigle et le Guichet Unique de création d'entreprises, actuellement opérationnels, afin, respectivement, de servir de plateforme électronique d'accomplissement des formalités liées aux opérations du commerce extérieur et de centraliser les formalités liées à la création d'entreprises en RDC ;
- Adhérer à l'OHADA depuis 2012 et promulguer certaines lois qui ouvrent à la concurrence des certains secteurs (les assurances, l'énergie et les hydrocarbures) ;

L'ambition du Gouvernement est de parvenir à une croissance économique qui soit à la fois durable et inclusive, afin de quitter la catégorie de PMA vers la catégorie à économie intermédiaire.

Malgré ces initiatives, les performances économiques de la RDC se sont fortement détériorées avec la baisse des prix des principaux produits d'exportation pendant la période 2014-2016. Ce qui a provoqué la baisse de recettes d'exportation de moitié. Ainsi, pour renforcer son impact commercial sur le plan régional et international, la RDC avait signé le partenariat avec le marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), de la communauté économique des pays de grands lacs (CPGEL) et de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Par ailleurs, les principales exportations étant constituées les produits miniers (cuivre, cobalt, diamant, or), les produits du bois et du café et ses importations les produits alimentaires, des produits pharmaceutiques, des machines, des équipements et des combustibles, la balance commerciale de la RDC est structurellement négative. Cependant, la reprise des prix des matières premières jouant en faveur de la croissance des exportations et au rééquilibrage des comptes courants, la balance commerciale a été positive en 2017, les exportations ont enregistré une hausse de 46,2% en glissement annuel, atteignant 7,9 milliards de dollars US alors que les importations se sont élevées à 4,9 milliards de dollars US.

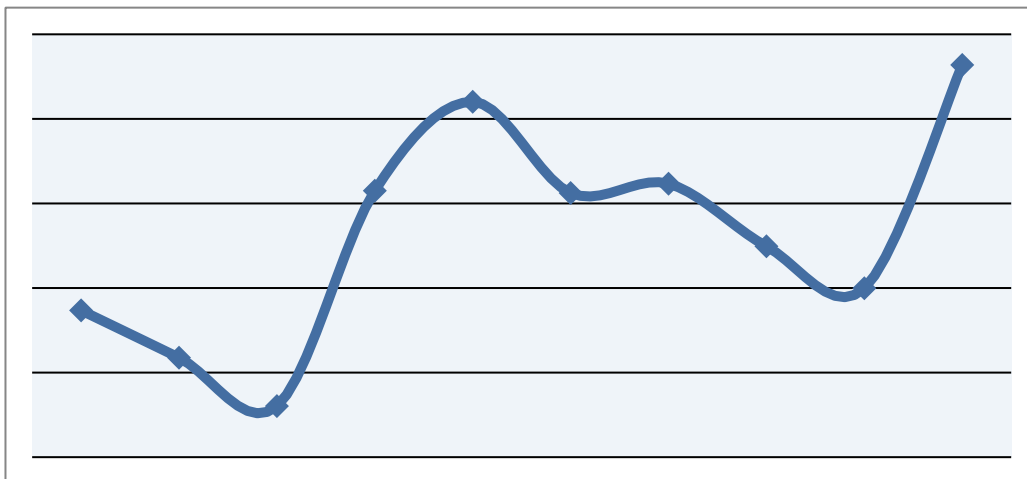
Graphique 10 : Les recettes d'exportations de 2010 à 2018



Source : BCC : Rapports Annuels 2017

Les stratégies mises en place par la RDC ont permis d'accroître les recettes d'exportation. Cependant, ces dernières n'ont pas permis d'équilibrer la balance de paiements toujours dominé par les importations surtout des produits manufacturés. La balance positive de 2011 à 2014 et 2017, traduit une certaine stabilité économique et institutionnelle. Les années de balance négative traduit les périodes de grandes crises qui ont marqué l'économie congolaise.

Graphique 11 : Evolution des solde Global de la balance de paiement de 2008 à 2017.



Source : BCC rapport annuel 2017

En matière de facilitation des échanges, le pays a ouvert la procédure interne de ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) et s'attèle à la finaliser dans les meilleurs délais. La procédure pour sa notification à l'OMC est en cours et le gouvernement s'emploie à accélérer sa mise en œuvre. Dans ce même élan, le Forum National de Développement et de Politique Commerciale (FNDPC) a été redynamisé avec la restructuration du comité national et l'élargissement de ses missions à l'examen des politiques commerciales (EPC). Par ailleurs, la RDC est aussi signataire du Traité de Charm-el-Cheikh (Égypte) du 10 juin 2015, en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange entre vingt-six pays de l'Afrique australe et orientale. Cette Zone tripartite de libre-échange (Tripartite Free Trade Area - TFTA), regroupera le COMESA, l'EAC et la SADC. A cet égard, cette initiative ainsi que le projet plus large de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) projetée par l'Union africaine (UA) en 2017, contribueront à la rationalisation de facto de la multi-appartenance de la RDC aux zones d'intégration économique régionale.

Pour assainir l'environnement socio-économique, le Gouvernement a procédé à la suppression des perceptions illégales aux frontières, en mettant en place un programme d'informatisation des services et bureaux des douanes par la migration du SYDONIA++ à SYDONIA World afin de : (i) renforcer le contrôle des produits destinés au marché national ou à l'exportation, (ii) augmenter et équiper le nombre de ses laboratoires d'analyses, (iii) améliorer la transparence de son système d'information économique et commercial par la publication des références des mesures prises sur les sites internet et la création des bureaux d'informations commerciales (BIC) aux frontières de l'espace COMESA.

En dépit de nombreuses réformes opérées et actions menées en RDC, la mise en œuvre optimale se bute aux nombreux obstacles qui ne favorisent pas l'atteinte des objectifs de la quatrième conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés, tenue en 2011, à Istanbul (Turquie). Ce qui nécessite, de la part du Gouvernement et de toutes les parties prenantes une conjugaison des efforts pour (i) assainir l'environnement socio-économique et favoriser l'augmentation de la production des biens et services, (ii) améliorer le rendement au travail de manière à promouvoir le développement socioéconomique et (iii) améliorer les conditions de vie de la population congolaise.

D'où les actions prioritaires ci-après doivent être réalisées par le Gouvernement : (i) parachever le processus en cours de création et de mise en place d'un Comité National de Notification afin d'améliorer les niveaux de notification à l'OMC, principalement dans les domaines prioritaires identifiés, à savoir, les mesures SPS et OTC, l'agriculture et les statistiques douanières; (ii) renforcer sa coopération économique et commerciale avec ses partenaires régionaux (COMESA, SADC, etc.) ; (iii) renforcer le cadre juridique avec l'adoption de la loi sur la concurrence, la protection du consommateur, le petit commerce et le commerce électronique; (iv) établir de nouveaux protocoles d'accord bilatéraux avec des partenaires commerciaux en Afrique et à l'international ; (v) renforcer le cadre financier d'appui au développement des entreprises par la création d'un Fonds national d'investissement, la transformation du Fonds de Promotion Industrielle (FPI) en banque d'investissement, la recapitalisation de la Caisse générale d'épargne du Congo (CADECO) et de la Société financière de développement (SOFIDE) ; (vi)

créer une Autorité de protection, de régulation et de mise en œuvre de droits d'auteurs et des droits voisins et (vii) réviser la loi régissant la propriété industrielle pour se conformer aux dispositions de l'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC)

4.4. Produits de base

La RDC dispose d'un potentiel de production et d'exportation des produits miniers, hydrocarbures et agricoles qui contribuent à plus de 80% dans les recettes d'exportation du pays et constituent une source appréciable d'entrée des devises, consolidant ainsi la position extérieure du pays et la stabilité de sa monnaie. L'exportation brute des matières premières réduit la compétitivité de ces produits, renforce la vulnérabilité, expose le pays aux fluctuations des cours du marché international en lui privant de tirer profit des bénéfices de l'intégration économique. La baisse des recettes d'exportation occasionne des déséquilibres macroéconomiques qui compromettent la consolidation de la croissance économique et du développement humain. Ainsi, le gouvernement a mis en œuvre une politique de diversification économique, afin de réduire la dépendance aux matières première et exploiter les potentialités qu'offre le marché intérieur.

Pour renforcer la résilience de l'économie nationale, maintenir une croissance durable, accroître le revenu national et réduire efficacement la pauvreté, le gouvernement a exigé la transformation industrielle locale des produits de base afin de créer des chaînes de valeur compétitives au niveau régional et mondial, conformément au nouveau code des investissements qui s'est assigné entre autre comme objectif, de favoriser les investissements dans l'agriculture et l'agro-industriel et de valoriser des ressources naturelles nationales afin d'accroître la valeur ajoutée et le volume exportable.

Dans le domaine agricole, cette stratégie vise à promouvoir l'agro-industrie afin de développer des chaînes de valeurs à travers le renforcement des liens entre l'agriculture et les autres activités industrielles ou services qui sont en amont et en aval, à travers des filières retenues, notamment : (i) les filières industrielles tant végétales (café, cacao, huile de palme, Caoutchouc), animales que de pêche; ainsi que, (ii) les filières avec un fort potentiel de développement industriel (maïs, manioc, riz, soja). La transformation des produits agricoles assurera la promotion des exportations des produits agricoles congolais et diminuera ses importations et sa dépendance.

Promouvoir la transformation des produits de base avant son exportation permettrait à la RDC de faire face à la chute progressive des cours de principaux produits (minéraux et végétaux) sur les marchés mondiaux. On peut se rendre compte que pour les produits minéraux, de 2011 à 2018, les cours du cuivre, Etain, Zinc, Diamant, Cobalt, Coltan, Or, Argent ont connu une diminution en moyenne de 23,7%, 18%, 37,0%, 0,5%, 133%, 18,5%, 71,8% respectivement. Quant aux cours de produits végétaux, la chute est plus exagérée que pour les minéraux. En effet, la diminution varie entre 9,7% et 170,7%. Sur une période de 8 ans, les cours du Café Robusta, café Arabica, Cacao, Huile de palme, huile palmiste, coton, caoutchouc, et bois dur scié ont connu une diminution de 20,3% ; 58,4% ; 94,9% ; 36,7% ; 14,3% ; 147% ; 172,7% et 9,7%. Seuls les cours de bois dur grume n'a pas connu de chute.

Comme l'économie congolaise est extravertie, cette réduction des cours des produits de base principaux n'a pas affecté les exportations. En effet, ces dernières ont connu une augmentation exagérée au contraire, en vue de maximiser les recettes publiques d'exportation. Ainsi, pour les produits minéraux, on a constaté que les exportations de principaux minerais comme le Cuivre, le cobalt, le diamant industriel, l'or brut, la cassitérite, le Wolframite, le Coltan ont connu une augmentation de 102,9% ; 18,6% ; 795,8% ; 3036,9% ; 49,8% ; 745,4% et 261,8%, respectivement. Seuls, les cours du Zinc, le diamant artisanale et pétrole ont connu une régression suite à la diminution des cours.

Quant aux cours de produits végétaux, le rythme est le même. La diminution des cours sur le marché n'as fait qu'influencer l'augmentation des exportations. Ainsi, les exportations pour le café, le cacao, le caoutchouc, l'huile de palme, la farine de froment, le bois dur/grume et le bois dur/sciés ont été majorées, respectivement, de 50,7%, 277,8%, 1034,8%, 54,7% ; 33,3%, 528,1% et 0,02%.

En conséquence, les recettes d'exportation ont été maintenues toujours croissance de 2011 à 2018, sauf une récession en 2012, 2015 et 2016.

Tableau 7: Cours de principaux produits minéraux intéressant l'économie congolaise

Produits et Marchés		Cotation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Cuivre	New York	USD/tm	7 730,1	8 819,1	7 960,3	7 349,8	6 873,0	5 523,0	4 854,0	6 197,7	6 462,8
	Londres	USD/tm	7 540,7	8 818,8	7 943,6	7 329,5	6 859,9	5 509,0	4 861,8	6 155,0	6 527,6
	Paris	EUR/tm	5 790,4	6 494,7	6 341,9	5 680,9	5 344,2	5 169,4	4 596,9	5 632,9	5 697,3
Etain	Londres	USD/tm	21 281,5	26 094,9	21 104,1	22 341,0	21	16 085,7	17 953,2	20	20 148,5
							897,2			120,6	
Zinc	Londres	USD/tm	2 162,7	2 190,5	1 946,0	1 909,9	2 160,9	1 933,0	2 084,4	2 889,2	2 926,2
Diamant	Kinshasa (CEEC) ⁽¹⁾	USD/carat	18,4	20,0	13,2	14,4	14,5	15,0	15,6	25,4	13,5
Cobalt	Londres (LME) ⁽²⁾	USD/lb	20,8	17,5	13,9	13,0	14,7	13,5	11,7	26,0	37,6
	Londres (LME) ⁽²⁾	USD/tonne	45 982,3	38 653,4	30 706,4	28 697,6	32 538,6	29 823,4	25 805,7	57 372,2	82 933,8
	Londres (Boursorama) ⁽³⁾	USD/tonne	...	26 666,7	25 332,1	26 500,0	32 000,0	24 700,0	32 483,0	57 713,4	74 054,3
Coltan	Londres	USD/lb	61,9	125,4	117,1	115,0	92,3	78,0	59,6	69,4	95,0
Or	New York	USD/o.t.	1 225,2	1 570,8	1 668,0	1 411,7	1 266,4	1 161,1	1 247,7	1 258,1	1 270,3
Pétrole	New York ⁽³⁾	USD/baril	79,5	95,1	94,2	97,9	93,4	48,9	43,6	51,3	64,7
Argent	New York	Cts/o.t.	2 014,6	3 515,8	3 120,5	2 389,2	1 908,8	1 572,0	1 708,4	1 705,3	1 571,6

Sources : Banque Centrale du Congo, sur base des données de la Bourse Les Echos et du CEEC.

Tableau 8 : Production agricole d'exportation et d'industrie alimentaires de 2011 à 2018 (en tonnes)

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Café (Robusta et Arabica)	9 848	8 302	8 629	10 406	18 116	11 413	13 263	11 744
Cacao	2 643	4 485	5 995	6 340	11 081	15 422	7 511	15 474
Caoutchou	1 817	1 740	1 012	1 075	1 346	1 324	1 293	14 914
Huile de Palme	8 872	7 181	9 543	13 113	13 423	13 339	13 356	13 564
Farine de Froment	160 441	155 599	193 526	195 051	202 703	239 903	240 612	213 107
Bois (m3)								
* Grumes	183 468	186 234	187 034	234 811	250 515	1 524 694	110 168	196 220
* Sciés	33 431	33 943	39 981	40 371	43 070	43 974	24 682	28 338

Source: BCC: Bulletin Mensuel D'informations Statistiques Septembre 2019. p.3

Tableau 9 : Production Minière d'exportation de 2011 à 2018

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Cuivre (t.m)	499 198	619 942	922 016	1 030 129	1 039 007	1 023 687	1 094 638	1 225 227
Cobalt (t.m)	99 475	86 433	76 593	75 560	83 529	68 822	82 461	109 402
Zinc (t.m)	14 758	10 572	12 114	12 737	12 675	12 587	12 337	1 047
Diamant Industriel(1000c)	997,3	569,3	245,8	244	328	3 146	3 487,80	3 201,80
Diamant Artisanal (1000c)	17 601	19 154	16 653	14 689	14 284	12 377	15 404	11 929
Or Brut (kilo)	164	4 529	6 112	23 937	31 791	30 664	31 586	36 777
Cassitérite (t.m)	18 598	18 981	6 231	7 295	8 304	11 824	17 682	16 273
Wolframite (t.m)	45,2	71	115,3	16,3	106,4	153,9	247,9	380
Coltan (t.m)	382,9	585,5	500	1 140,40	2 102	2 414	1 995,70	2 266,90
Pétrole Brut (Brls)	8 557 920	8 545 450	8 351 350	8 362 023	8 247 348	7 837 049	7 535 551	8 392 682

Source: Bulletin mensuel d'information statistiques – septembre 2019. p.2.

Le secteur minier, qui soutien fortement l'économie Congolaise, souffre de manque d'industries capables de transformer localement ses produits afin de faire profiter l'économie des externalités

positives générées par ce secteur en développement des connexions avec d'autres secteurs et d'améliorer la contribution au PIB.

4.5. DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

Une des clés de la réussite pour l'économie de la RD Congo et sa population est la création d'une croissance inclusive capable de booster un développement des petites et moyennes entreprises, en d'autres termes le développement du secteur privé. C'est donc sur base de cette hypothèse que les autorités, soutenues par les Nations Unies ont élaboré la Stratégie Nationale de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (SNPME) afin d'appuyer les Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui constituent 80% des acteurs de l'économie de la Rd Congo grâce à leurs capacités de création des richesses, des emplois et des recettes publiques. Ce plan définit les axes stratégiques et les actions par lesquelles les activités des PME seront soutenues jusqu'en 2031. Les cinq axes retenus sont l'amélioration de l'environnement institutionnel, l'accès aux services non-financiers, l'accès au financement, l'éducation à l'entrepreneuriat et l'accès au marché.

A cette fin, depuis 2009, plusieurs réformes visant l'amélioration et l'assainissement du climat des affaires ont été mise en œuvre afin de promouvoir les investissements efficaces, d'attirer les investisseurs étrangers et d'accroître la productivité. Il s'agit notamment de :

- la mise en place d'un cadre légal et réglementaire sur le Partenariat Public-Privé. Cette loi vise la mobilisation des fonds importants pour favoriser l'exécution du vaste programme de reconstruction et de développement destiné à doter le pays d'infrastructures de base en vue d'améliorer le bien-être social de la population ;
- la mise en place d'un cadre légal et réglementaire sur le régime des zones économiques spéciales (ZES) en RDC pour « promouvoir les investissements par la création des zones économiques spéciales, conformément aux articles 34, point 3 de la Constitution » ;
- l'adhésion du pays à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique des Droits des Affaires (OHADA) et la signature de la « Charte des PME et de l'artisanat en RDC » ;
- l'accélération de la mise en application des nouvelles lois (code minier, code forestier, code d'investissement, code du travail, etc.) ;
- la promotion de l'inclusion financière pour faciliter l'accès des populations aux services financiers et accroître l'épargne.

Pour rendre la RDC davantage compétitive et attractive en matière des investissements, l'ANAPI venait d'opérer quelques réformes en rapport avec les indicateurs relatifs à la création d'entreprise, au permis de construire, au transfert de propriété, à l'accès à l'électricité, etc.

En effet, reconnaissant le rôle important que peut jouer le secteur des services financiers dans la croissance globale de l'économie et du secteur privé, le gouvernement, avec l'appui de UNCDF et du PNUD, s'est engagé dans la promotion de l'inclusion financière dans le pays, gage de l'amélioration du niveau de vie des congolais. Afin de renforcer la viabilité et la pérennisation des institutions financières qui évoluent dans un environnement difficile le gouvernement a réalisé l'enquête Financière Scope en RDC dans le cadre de l'initiative multi-pays *Making Access Possible* (MAP), qui est un cadre de diagnostic et de programmation pour soutenir l'expansion de l'accès aux services financiers à tous.

Avec l'accélération des réformes en matière de climat des affaires, le pays a progressé de deux points sur le classement du rapport *DoingBusiness* 2018 du Groupe de la Banque mondiale, après 5 ans de stagnation. Le rapport a relevé des progrès en matière de création d'entreprise, d'octroi de permis de construire, du raccordement à l'électricité, de l'accès au crédit, du commerce transfrontalier et du paiement des taxes et impôts avec la réduction de 40 à 35% du taux d'imposition sur les bénéfices et profits des sociétés ainsi que la simplification de la procédure de déclaration et de paiement d'impôts. A ces six indicateurs, s'ajoute également, la protection des investisseurs minoritaires. Cependant, dans le classement de 2019, le pays va perdre les deux places gagnées pour récupérer une place en année dans la note globale dans le classement du rapport *Doing Business* 2020, soit de 183^e place à la 184^e. Cette amélioration est la résultante de trois indicateurs clés dont « Obtention d'un permis de construire » qui

a gagné 6,5 points ; « Paiement de taxes et impôts » avec 1,5 points et enfin, « Création d'entreprise » qui obtient 1,4%.

Dans sa vision, le Gouvernement a adopté une approche de développement dite « autocentrée et intégrée », consistant au déploiement équilibré sur le territoire national des pôles économiques et industrielles de croissance. Cette approche s'appuie sur la possibilité de développer, en fonction des avantages comparatifs et compétitifs de chaque espace économique, des industries de transformation et des industries manufacturières, particulièrement dans les secteurs agro-industriels, de valorisation des ressources naturelles et des industries structurantes ou industrialisantes.

Néanmoins, il sied de relever que les actions d'assainissement menées afin de relever les nombreuses contraintes qui continuent à entraver le développement du secteur privé en RDC, ont porté notamment, sur : (i) la simplification du nombre de procédures de création d'entreprise, en terme de délai et de coût ; (ii) la réduction du coût du Permis de construire de 50% et la simplification du mode de calcul des frais de la taxe de bâtisse (calculés en m² en lieu et place de pourcentage) ; (iii) la réduction du nombre de documents pour importer et pour exporter (le Commerce transfrontalier) ; (iv) la promotion de l'entrepreneuriat par l'implantation des incubateurs, (v) la révision du cadre légal et réglementaire de la micro-finance ; (iv) la création des services financiers favorables aux PME ; (v) la création de nouveaux emplois en faveur des jeunes de deux sexes et des femmes comme une des meilleures ripostes contre la crise économique et sociale qui secoue le pays.

En matière d'amélioration du climat des affaires, le pays a fait beaucoup de mouvements, mais sans avancer car elle est toujours classée parmi les cinq derniers pays au monde.

Tableau 10 : Evolution du classement de la RDC, Doing business

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Doing business	179 ^e /183		184 ^e /185		184 ^e /189			182/190		183 ^e /190
Facilité d'affaires	175 ^e /182		181 ^e /185		184 ^e /189			182 ^e /190		183 ^e /190

Source : RDC, Revue Du DSCR 2 et classement Doing Business 2019 Groupe de la Banque Mondiale

Par ailleurs, il sied de noter aussi que la mise en œuvre du Programme d'Actions Prioritaires renforcé pour la période 2012-2016 a, quant même, permis au pays d'enregistrer quelques performances macroéconomiques matérialisées par un taux de croissance de l'ordre de 8 pour cent en moyenne annuelle pendant la période. La création des emplois et le développement des PME n'ont pas cependant produit de bons résultats.

Il y a lieu de considérer aussi que la période 2010-2018 a été marquée par un important afflux des investissements privés par rapport au secteur public. Ce qui prouve que malgré les difficultés rencontrées, le secteur privé joue tant soit peu son rôle de moteur de l'économie.

Tableau 11: Poids et évolution des investissements privés en RDC de 2010 à 2018

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Investissements en % du PIB									
Investissement total	28,8	24,9	14,3	21,8	23,2	21,8	21,2	25	20,7
1. public	4,1	5,1	4,3	6,2	6,4	3,4	3,0	1,9	1,8
2. privé	24,6	19,8	10	15,6	16,8	18,4	18,2	23,1	19,0
Croissance des investissements en %									
Investissement total	13,9	68,1	3,1	-0,7	4,8	-9,0	10	37,9	0,9

1. Secteur public	-15,7	80,9	2,9	3,9	14,3	-43,3	-23,8	-29,7	-0,9
2.Secteur privé	25,0	64,8	2,9	-2,1	2,7	2,4	16,3	46,1	0,9

Source : Rapport Annuel 2018 CPCM

Malgré les quelques performances économiques réalisées, il sied de considérer que la diversification de l'économie reste un défi majeur à relever. En effet, une analyse détaillée montre que cinq domaines d'activités dominent l'économie congolaise. Il s'agit (i) des activités minières ; (ii) de l'agriculture vivrière; (iii) du commerce de gros et de détail; (iv) des activités de transports et de communications; et (v) de l'agro-industrie. On note aussi que ces cinq domaines d'activités à eux-seuls représentent plus 70% de la richesse nationale.

D'autres contraintes pèsent également sur le développement du secteur privé en RDC, il s'agit de : (i) la dégradation de l'environnement économique externe et interne ; (ii) l'instabilité monétaire, de la diversité des taux de change ; (iii) l'inadéquation du cadre légal, fiscal et réglementaire de l'activité bancaire ; (iv) la faiblesse généralisée des fonds propres des PME ; (v) la faiblesse des capacités des ressources humaines et le manque de vision du futur des PME,(vi) l'absence d'une politique cohérente de financement des PME, (vii) l'absence d'une institution financière spécialisée dans le financement de l'investissement à moyen et long terme ; (viii) la prédominance du secteur informel.

4.6. DEVELOPPEMENT SOCIAL ET HUMAIN

La RDC, à l'instar de tous les Pays les Moins Avancés (PMA), aspire au développement social et humain. Ainsi, toutes les actions publiques que mène le Gouvernement congolais, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, concourent à l'atteinte de cet objectif clairement défini en tant que pilier dans son *Plan National Stratégique de Développement*.

Ce développement social et humain se mesure par des indicateurs universels dont la plupart sont repris dans la cartographie des indicateurs des OMD hier et des ODD aujourd'hui. Il s'agit notamment de ceux relatifs à l'accès à l'éducation et aux soins de santé, l'insertion économique, sociale et politique de la jeunesse permettant la jouissance du dividende démographique, l'accès à un habitat décent, l'accès à l'eau et à un environnement assaini, la promotion du genre et l'autonomisation de la femme, et la protection sociale des personnes vulnérables.

Quelles sont alors les actions menées et les mesures mises en œuvre dans ces différents domaines ? Et à quels résultats est-on parvenu ? C'est à cette double interrogation qu'il convient de répondre maintenant.

1) Education et formation

➤ Cadre programmatique

L'éducation de sa jeunesse, qui représente 43,6% de sa population, est une des conditions pour que la République Démocratique du Congo puisse bénéficier du dividende démographique.

Ainsi, le Gouvernement congolais, dans son *Document de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté* (DSCR2, 2011-2015), a-t-il inscrit l'éducation parmi les priorités de ses actions stratégiques pour la réduction de la pauvreté. Il en est de même dans le PNSD axé sur les ODD. Ainsi l'accès universel à une éducation de qualité dans les conditions d'équité et la promotion des opportunités d'apprentissage tout le long de la vie devient le nouvel objectif.

Depuis la mise en œuvre du plan d'Istanbul, le Gouvernement s'est fixé, entre autres, comme objectifs de : (i) accroître l'accès à l'éducation, en assurant l'éducation de base à tous, et (ii) améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation.

Un *Plan Intérimaire de l'Education*(PIE) destiné à la mise en œuvre de la *Stratégie de développement de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel* (2010/2011 – 42 | [Rapport National d'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul-PMA 2011-2020](#)

2015/2016) a été ainsi élaboré. Cette Stratégie avait comme objectif général de construire un système éducatif inclusif et de qualité.

Le PIE est un outil de pilotage du Sous-secteur et de mobilisation des ressources pour le développement du système. En ce sens, les actions à réaliser ont porté sur les réformes et le renforcement des capacités du système dans un contexte de décentralisation qui accorde une large autonomie de gestion aux provinces.

Le PIE est un cadre de référence, aussi bien pour le Gouvernement que pour les Partenaires, permettant de coordonner leurs interventions en faveur du Sous-secteur.

En 2016, est élaborée un document sur la *Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation*. Cette nouvelle stratégie répond à la nécessité d'adapter l'action publique dans le secteur de l'éducation aux nouvelles données et à la *Loi cadre de l'Enseignement National* promulgué en 2014. Elle est axée autour des axes suivants :

- promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi, avec trois orientations majeures : (i) mettre en place la gratuité effective de l'école primaire, (ii) préparer l'extension du cycle d'éducation de base à 8 années, (iii) adapter les formations pour favoriser l'insertion sociale des jeunes.
- créer les conditions d'un système éducatif de qualité, avec deux orientations principales : (i) mettre en place des systèmes de suivi et d'assurance qualité, (ii) apporter un environnement éducatif propice à l'apprentissage.
- instaurer une gouvernance transparente et efficace, avec deux orientations principales (i) renforcer la gouvernance du système par la mise en place de normes et de mécanismes transparents de gestion des ressources, (ii) rendre la gestion plus efficace.

La même année 2016, est élaboré le *Projet d'Amélioration de la qualité de l'Education* (PAQUE) qui est en fait un projet du *Partenariat Mondial de l'Education*. Le PAQUE est un projet dont l'exécution est limitée à 9 provinces de la RD Congo et il est axé autour des impacts environnementaux et sociaux.

Afin de promouvoir la scolarisation des filles et corriger l'indice de parité qui était défavorable à la jeune fille, le *Consortium International de Développement en Éducation* (Cide Inc.) a élaboré en 2015, la *Stratégie Nationale de Scolarisation des filles en RDC*. Cette stratégie était orientée vers :

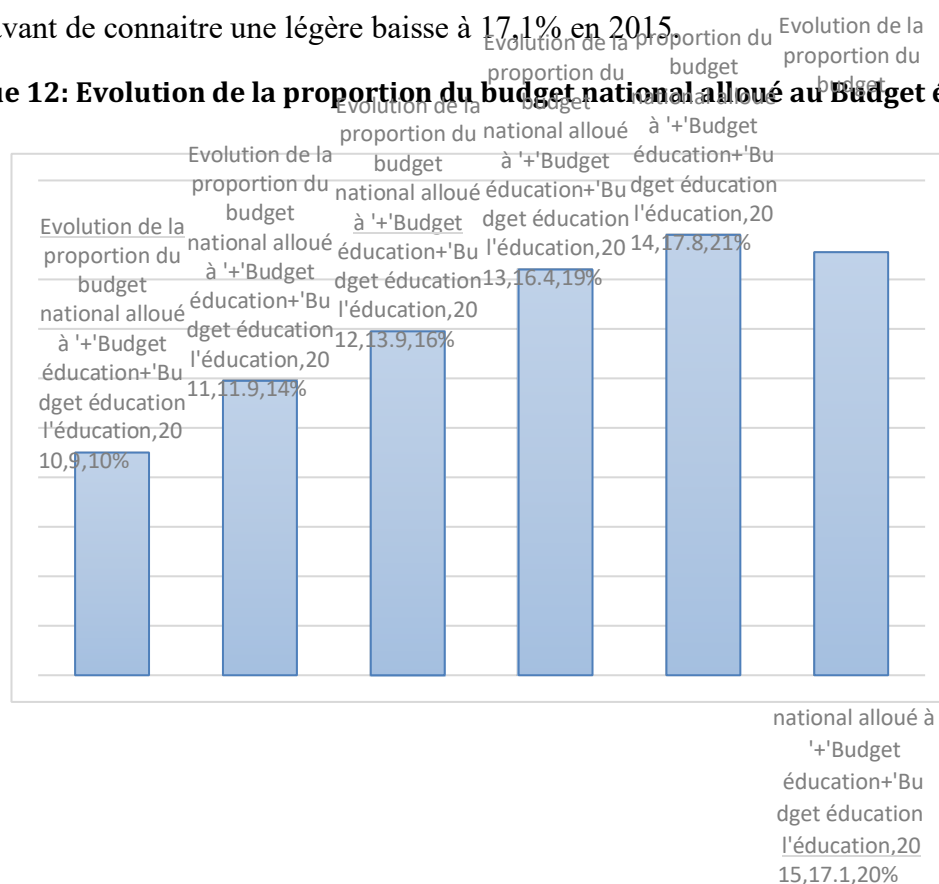
- la sensibilisation des parents, des enseignants, des autorités éducatives et administratives et des enfants eux-mêmes,
- la subvention aux besoins éducatifs des filles à risque d'abandon scolaire ainsi que de celles en dehors de l'école en termes d'intégration dans le système formel,
- le financement complémentaire les établissements scolaires de la zone d'intervention, sur la base des résultats d'enquête,
- le renforcement de la présence de femmes enseignantes dans les écoles ;
- le traitement des questions relatives à la santé de la reproduction, particulièrement le mariage précoce et les grossesses non désirées chez les adolescentes, lors des activités de consulting par les enseignantes et les femmes leaders des communautés,

- l'actualisation des programmes d'études sera une occasion pour déceler et supprimer les stéréotypes sexistes.

Dans la perspective d'atteindre l'OMD 2 à l'échéance 2015, au regard des faibles progrès réalisés, les dirigeants mondiaux ont défini une nouvelle approche pour mener des actions dans le secteur de l'éducation. Il s'agit du *Cadre d'Accélération de l'OMD 2* (CAO). Le CAO a permis d'analyser les goulots d'étranglement qui freinaient les interventions pour l'atteinte de cet OMD, d'identifier les solutions d'accélération des progrès et de créer un plan d'actions coordonnées entre le Gouvernement et les Partenaires pour mener des actions appropriées à l'atteinte de l'OMD2.

L'engagement politique à atteindre l'OMD2 s'est également traduit à travers le budget alloué à l'éducation. En fait, de 2010 à 2015, le financement du secteur de l'éducation a connu un accroissement quasi constant en atteignant le plus haut niveau en 2014 avec 17,8% du budget national avant de connaître une légère baisse à 17,1% en 2015.

Graphique 12: Evolution de la proportion du budget national alloué au Budget éducation



Source : Stratégie Sectorielle de l'Education et Formation 2016-2025

En ce qui concerne l'Enseignement Supérieur et Universitaire, du point de vue programmatique, il y a lieu de signaler le *Projet d'Education pour la Qualité et la Pertinence des Enseignement aux niveaux Secondaire et Universitaire* (PEQPESU). Ce dernier a pour objectif de : (i) améliorer l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques et des sciences dans l'enseignement secondaire ; (ii) renforcer la pertinence de l'Enseignement Technique et Professionnel dans les secteurs prioritaires des niveaux d'enseignement secondaire et universitaire.

L'une des orientations stratégiques du PNSD est d'investir massivement, qualitativement et efficacement dans l'homme pour plus de progrès économique, démographique et social. Ainsi la question de l'éducation est, de manière permanente, au centre des préoccupations gouvernementales.

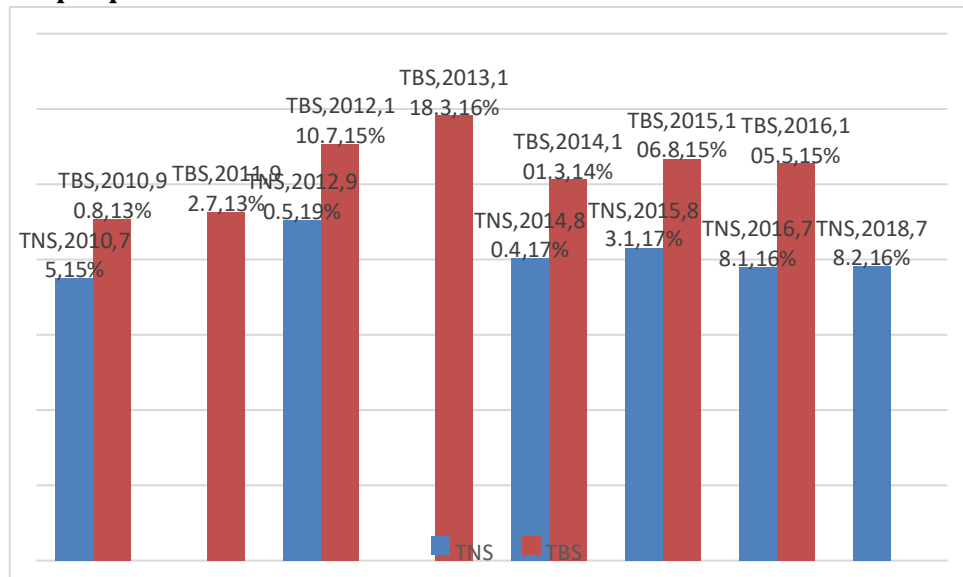
Depuis 2001, le secteur de l'éducation a connu des progrès remarquables, quand bien même ceux-ci restent encore non satisfaisants et que beaucoup d'efforts doivent être fournis en ce qui concerne le taux net de scolarisation et le taux d'achèvement, au niveau primaire. Ces deux indicateurs sont largement tributaires de la gratuité de l'enseignement de base dont la généralisation est attendue de tous.

Au niveau secondaire, le taux brut de scolarisation, le taux d'achèvement et l'indice de parité filles/garçons nécessitent des sensibles améliorations, tandis qu'au niveau universitaire c'est ce dernier indicateur qui doit focaliser l'action publique. Ces progrès se présentent comme suit :

➤ **Taux de scolarisation**

En 2018, le taux d'admission à l'école primaire était à 57,3%. Une grande partie d'enfants ayant l'âge de commencer l'éducation primaire reste donc en dehors du système scolaire (MICS6). Pour ce qui est du taux net de scolarisation (TNS) au primaire on peut constater qu'il s'est accru de 26.5%, entre 2001 et 2018.

Graphique 13: Evolution du taux brut et du taux net de scolarisation au primaire (en %)



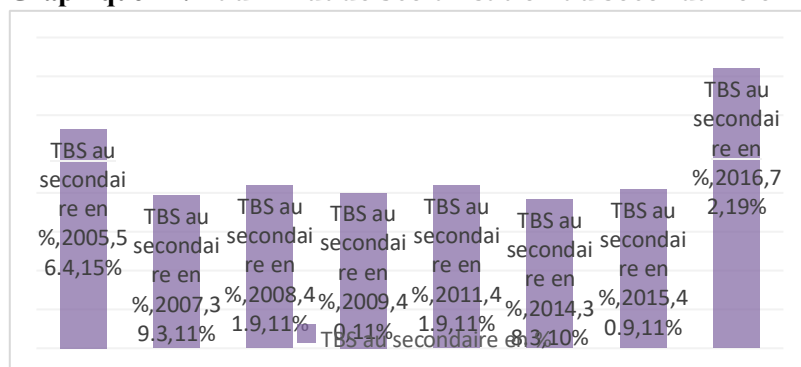
Sources : Rapport OMD 2000-2015, Ministère de l'EPSP, E-QUIBB1, 2018

Si cette progression est remarquable, la cible de 100% fixée pour l'atteinte de l'OMD 2 est loin d'être réalisée. Au cours de cette période de 17 ans ; on notera que ce taux avait atteint son plus haut niveau en 2012 avec un score de 90,5% avant de connaître une inflexion baissière inconstante pour se situer à 78,2% en 2018.

Le taux brut de scolarisation (TBS) est l'indicateur de l'OMD dont l'atteinte a dépassé le score attendu de 107% en 2015. En fait, en 2012 et 2013, le TBS s'est situé respectivement à 110,7% et 118,3%, avant d'amorcer une baisse fluctuante.

En passant du niveau primaire au niveau secondaire, la fréquentation scolaire décline. Selon l'*Enquête à indicateurs multiples (MICS6)* le taux net de scolarisation au secondaire en 2018 est de 34,1%. Quant au taux brut de scolarisation, son évolution n'est pas homogène même si de 2005 à 2016 il a connu une progression de 15,6%.

Graphique 14: Taux Brut de Scolarisation au secondaire en %



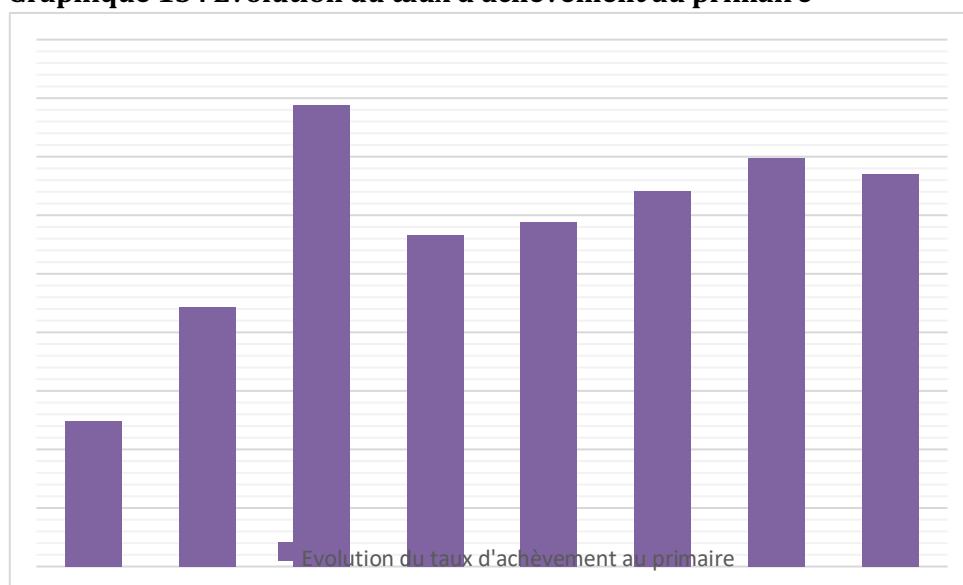
Sources : Rapport OMD 2000-2015, Ministère de l'EPSP, E-QUIBB1 2018

On notera qu'au cours de cette période de 11 ans, le TBS a connu, en 2007 et 2014, les plus bas niveaux de 39,3% et 38,3%

➤ Taux d'achèvement

Le taux d'achèvement au primaire est passé de 24,8% en 2001 à 67,0% en 2018. Ce taux avait atteint son sommet de 78,9% en 2007. La tendance ascendante de ce taux s'explique entre autre par la scolarisation durable des filles dont le taux d'achèvement est passée de 48,6% en 2009 /2010 à 80% en 2018.

Graphique 15 : Evolution du taux d'achèvement au primaire



Sources : Rapport OMD 2000-2015, MICS6, 2018

Au cours de cette année, il est apparu que le taux d'achèvement au niveau primaire était de 80% pour les filles contre 70% pour les garçons. Il présente aussi une disparité entre le milieu urbain et le milieu rural avec des scores de 85% contre 71%.

En passant du niveau primaire au niveau secondaire, le taux d'achèvement baisse très sensiblement. Ainsi, en 2018, il se situe à 16% au niveau secondaire, en présentant des disparités géographiques avec 25% pour le milieu urbain contre 15% pour le milieu rural.

Par ailleurs, la déperdition scolaire au primaire s'est située à 3,0% en 2015. La cause principale de l'abandon de la scolarité est la hauteur élevée des frais d'études, qui a provoqué 61,9% de la déperdition scolaire. La deuxième cause, qui concerne les filles, est liée aux grossesses précoces qui engendrent 10,4% d'abandons de la scolarité.

Au cours de la même année, au niveau secondaire, ce sont les mêmes facteurs qui ont provoqués la déperdition scolaire mais dans les proportions de 48,5% pour les frais d'études et 24% pour des raisons de grossesses.

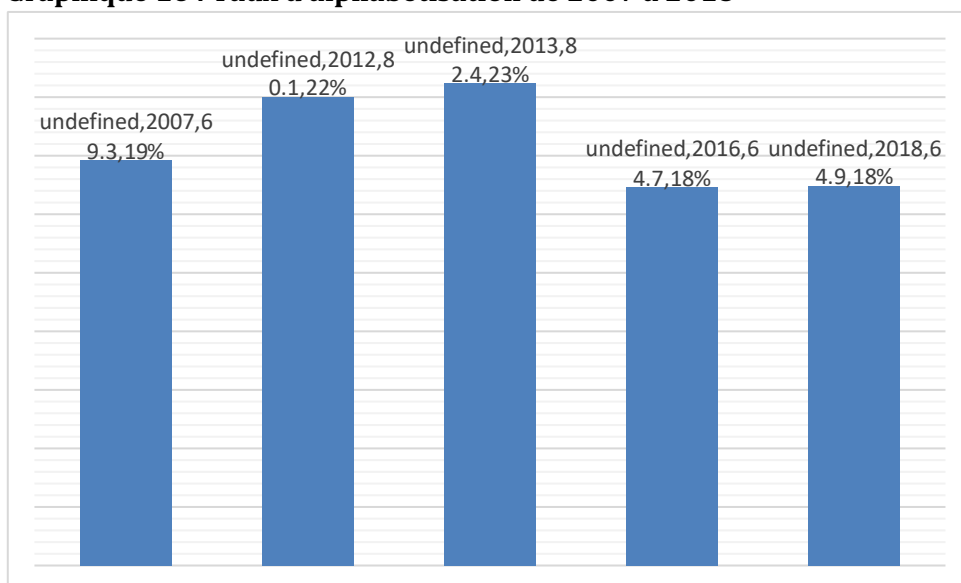
En somme, en 2017, la durée attendue de scolarisation était à 9,8 ans alors que la durée moyenne de scolarisation s'était élevée à 6,8 ans. Cet indice montre que la majorité des congolais âgés de plus de 25 ans ne termine pas l'école secondaire.

En somme, en 2017, la durée attendue de scolarisation était à 9,8 ans alors que la durée moyenne de scolarisation s'était élevée à 6,8 ans. Cet indice montre que la majorité des congolais âgés de plus de 25 ans ne termine pas l'école secondaire.

➤ Alphabétisation des jeunes de 15-24 ans

L'évolution du taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans, entre 2007 et 2018, dessine une courbe de Gausse avec un point d'inflexion en 2013 où il avait atteint le sommet de 82,4%.

Graphique 16 : Taux d'alphabétisation de 2007 à 2018



Sources : Rapport OMD 2000-2015, Ministère de l'EPSP, QUIBB, MICS6 2018

Forces, Faiblesses, Opportunités et Contraintes du système éducatif

FORCES	FAIBLESSES
--------	------------

- Gratuité progressive de l'enseignement - Développement des infrastructures scolaires	- Frais scolaires élevés - Absence d'une carte scolaire - Insuffisance du personnel qualifié - Insuffisance des supports pédagogiques - Faible motivation des enseignants
OPPORTUNITES	CONTRAINTES
- Changement de perception sociale sur la scolarisation des filles - Accroissement du budget de l'Education - Appui des Partenaires Techniques et Financiers - Libéralisation de l'enseignement	- Insuffisance des banques pour le paiement des enseignants - Absence des frais de fonctionnement - Non mécanisation de certains enseignants - Niveau faible de rémunération des enseignants - Faible participation communautaire à la construction, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires - Faible apport des instituts de recherche - Absence de politique nationale des manuels scolaires

L'état de santé d'une population est essentiel pour la conversion de celle-ci en ressource humaine dont une société a besoin pour son développement. C'est pour cette raison que le *Programme d'action d'Istanbul en faveur de Pays les Moins Avancés (2011-2020)* a recommandé à ceux-ci, ainsi qu'à leurs partenaires, de tout mettre en œuvre pour parvenir à l'accès universel aux soins de santé et d'inverser la progression du VIH.

➤ **Cadre programmatique**

Ces axes stratégiques sont en fait une reprise des orientations fixées par la *Stratégie de Renforcement du Système de Santé (SRSS-2)* dont la mise en application s'est effectuée par le *Plan de Développement du Système de Santé* [1(2011-2015) & 2 (2016-2020)]. Par le PNDS, le Gouvernement congolais vise l'amélioration de l'état de santé de façon à permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Ainsi, dans le but de réduire la mortalité infantile, les mesures suivantes ont été mises en œuvre à travers le *Programme élargie de vaccination (PEV)* : (i) encourager la mise en œuvre de l'approche Atteindre Chaque Zone de Santé ; (ii) garantir l'accès équitable aux nouveaux vaccins ; (iii) assurer un financement viable de la vaccination ; (iv) intégrer la vaccination dans les plans d'action des zones de santé ; (v) améliorer le suivi et la qualité des données (vi)

renforcer les capacités humaines et institutionnelles ; (vii) améliorer la sécurité et la réglementation des vaccins ; (viii) promouvoir la recherche sur la mise en œuvre et l'innovation.

En Octobre 2018, le Gouvernement congolais a même adopté un plan d'urgence pour la relance de la vaccination systématique en RDC, sous le nom de Plan Mashako, en l'honneur de l'ancien Ministre de la Santé et professeur, Léonard Mashako Mamba. Ce plan avait pour objectif d'accroître de 15 points de pourcentage la couverture vaccinale au cours des 18 prochains mois, soit 220 000 enfants supplémentaires qui devraient recevoir des vaccins qui sauvent la vie.

Pour éradiquer la malnutrition chez l'enfant le *Programme National de Nutrition* mis en œuvre les mesures suivantes : (i) promouvoir la recherche opérationnelle et la recherche-action dans le domaine de la nutrition ; (ii) redynamiser des activités de nutrition à assise communautaire ; (iii) promouvoir la production et la transformation des aliments locaux en aliments de complément enrichis au niveau des ménages.

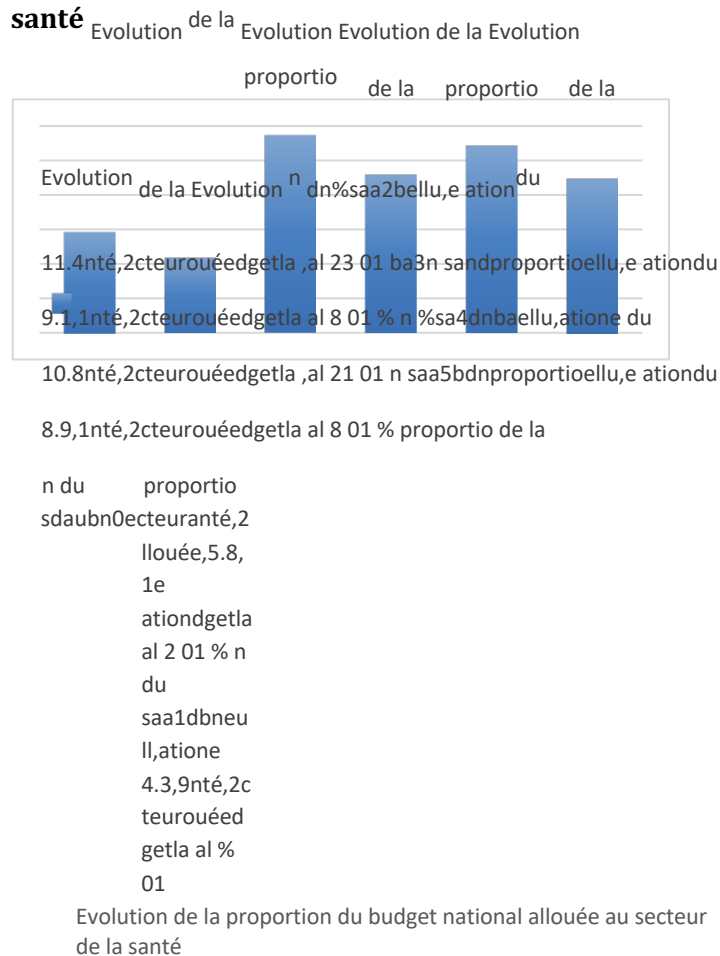
En ce qui concerne l'amélioration de la santé maternelle, les actions du Gouvernement congolais, en partenariat avec le FNUAP, se sont orientées d'abord vers la santé de la reproduction en mettant en œuvre les mesures suivantes: (i) renforcement des capacités des prestataires des soins obstétricaux néonataux de qualité, y compris pour les grossesses précoces des adolescentes ; (ii) renforcement de la participation communautaire en vue de réduire les facteurs de risques de mortalité maternelle ; (iii) appui aux instituts supérieurs de formation des sages-femmes ; (iv) appui à la campagne de l'élimination des fistules urogénitales ; (v) prise en charge médicale des victimes des violences sexuelles ; (vi) plaider auprès des leaders d'opinion et des hommes en uniformes pour la protection des femmes dans les zones affectées par les conflits.

Toujours, dans la but d'améliorer la santé maternelle, des mesures suivantes sur la planification familiale étaient mises en œuvre : (i) intégration de la planification familiale dans les services de santé de la mère, du nouveau-né et la prévention du VIH ; (ii) renforcement de la distribution à base communautaire des contraceptifs ; (iii) renforcement des capacités techniques des managers et des prestataires ; (iv) renforcement de la communication pour le changement de comportement(CCC) en matière de planification familiale ciblant les jeunes et les femmes ; (v) développement de l'éducation basée sur les compétences de vie pour la prévention des grossesses précoces parmi les adolescentes ; (vi) mobilisation sociale pour la santé maternelle et la promotion des droits reproductifs dans la communauté ; (vii) plaider en faveur de la suppression des barrières socioculturelles et juridiques défavorables à la santé maternelle.

En ce qui concerne le VIH, les mesures suivantes ont été mises en œuvre : (i) renforcement de la promotion de condoms masculin et féminin ; (ii) intégration de la prévention primaire et de la planification familiale dans la stratégie de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ; (iii) offre des services de prévention du VIH et IST aux populations les plus à risque, y compris dans les situations humanitaires ; (iv) prévention des IST et du VIH/sida et la prise en charge des IST y compris en situations humanitaires ; (v) renforcement de la communication pour le changement des comportements en matière de prévention du VIH.

En vue de rendre effectives toutes ces mesures, le Gouvernement congolais a mobilisé des ressources financières qui, somme toute, se sont avérées insuffisantes. Quand bien même la part du budget affectée au secteur de la santé s'est accrue entre 2003 et de 2015, il n'a pas rencontré certains engagements de la RDC.

Graphique 17 : Evolution de la proportion du budget national allouée au secteur de la santé



Sources : RNDH –RDC 2016

En fait, selon les décisions d'Abuja, les pays se sont engagés à mettre à la disposition du secteur de la santé au moins 15% de leur budget public. La RDC n'a pas répondu à cet engagement. Il faudra presque doubler les 8,9% du budget public affectés à la santé en 2015 pour répondre à cette exigence.

En plus des ressources financières, le système de santé est un facteur qui influe sur l'état de santé de la population. Selon l'annuaire des ressources humaines de la santé 2015, l'effectif total du personnel de santé pour en RDC s'élevait à 147.129 dont 98.930, représentant 67,2%, étaient des professionnels de santé et 48.199 soit environ 32,8% comprenaient le personnel technique et administratif.

En ce qui concerne le personnel médical, les infirmiers étaient au nombre de 72.270 alors que les médecins étaient au nombre de 6.341. Selon l'OMS, en 2013, il y avait 0,91 médecin au lieu de 1 pour 10.000 habitants et 0,94 infirmier au lieu de 1 pour 1.000 habitants. Comme on le voit, la RDC est moins dotée en personnel de santé.

Ce personnel de santé est formé au niveau secondaire par 475 établissements et au niveau supérieur par 37 Universités et 128 Instituts Supérieurs Techniques Médicales. En effet, l'annuaire de ressources humaines de la santé de 2015 révèle que le nombre de des ITM et IEM est passé de 403 à 475 entre 2011 et 2015, soit une augmentation de 17,9% en 5 ans. Quant aux centres de santé et hôpitaux généraux de référence (HGR) le nombre était de 914 et 185, respectivement. Cependant, ces nombres n'ont pas beaucoup évolué depuis cette période.

Avec toutes ces mesures mises en œuvre, le niveau de financement et le système de santé tel que décrit ci-haut, l'état de santé des populations congolaises présente un profil peu reluisant.

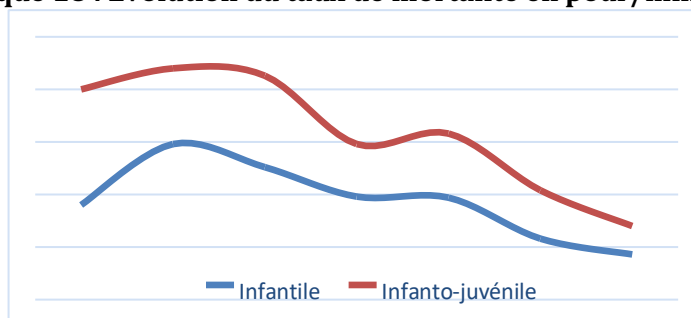
En ce concerne les progrès réalisés, on note qu'en dépit des efforts fournis par le Gouvernement congolais, d'une manière générale, l'accès universel aux soins de santé reste encore un objectif à atteindre. Selon *l'Enquête avec Questionnaire Unifié à Indicateurs de Base de Bien Etre (E-QUIBB 2016)* un individu malade de 10 ans et plus sur deux n'a pas recouru aux soins de santé en 2015.

Des faibles disparités sont notées selon le sexe, avec 50% des hommes contre 52% des femmes qui étaient incapables d'accéder aux soins de santé. Par contre, un écart important s'observe selon le milieu de résidence, les populations rurales étant peu enclines à recourir aux soins que les citadins avec 55% contre 43%. La principale raison de non recours aux soins est le manque d'argent (56%), suivi de l'automédication (28%).

➤ Taux de mortalité et de morbidité infantile

De 1990 à 2018, le taux de mortalité infantile a baissé de plus de la moitié. Il est passé de 92‰ à 43‰.

Graphique 18 : Evolution du taux de mortalité en pour/mille



Sources : Rapport OMD 2000-2015, QUIBB1(2016), MICS6(2018)

Après la hausse sensible de 1995, dans un contexte de crise politique et économique marqué par la rupture de la coopération internationale, la tendance à la baisse s'est observée depuis 2001 jusqu'à ce jour.

La même tendance s'est observée en ce qui concerne la mortalité infanto-juvénile, quand bien même pour cet indicateur on peut observer une hausse en 2010. La mortalité infantile est intimement liée à la couverture vaccinale qui demeure faible. La couverture complète était à 35% en 2018 (MICS6) alors que le PEV avait prévu d'atteindre 93% en 2019.

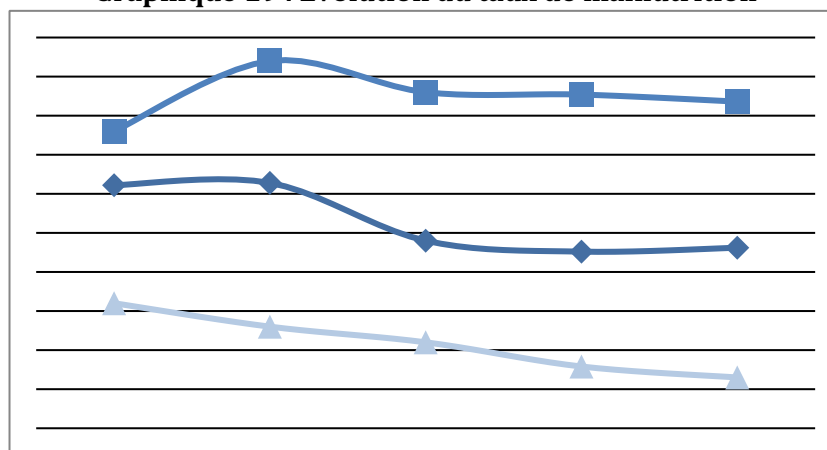
Cependant la couverture vaccinale varie selon les différentes pathologies à prévenir qui menacent l'enfant. C'est ainsi que, au cours de l'année 2018, la couverture vaccinale contre la tuberculose était à 73,4%, celle contre la poliomyélite à 67,4% et celle contre la rougeole à 57,2%. Par rapport à la couverture contre la rougeole, on peut constater un rétrécissement par rapport à la situation de 2013 où elle était à 71,3%. Rappelons que cette couverture avait atteint son score le plus élevé de 72% en 2010 avant d'amorcer la baisse.

L'élargissement de la couverture vaccinale, nécessaire pour la réduction de la mortalité infantile, est obstrué par les facteurs comme : (i) l'insuffisance des approvisionnements en vaccins, le gouvernement ne contribuant qu'à hauteur de 8% de l'ensemble de vaccins ; (ii) la dépendance vis-à-vis des donateurs qui fournissent les vaccins ; (iii) l'insuffisance des équipements de conservation des vaccins ; (iv) les barrières culturelles (confessionnelles) qui rejettent la vaccination.

➤ Taux de malnutrition

Depuis 2001, l'état nutritionnel des enfants ne s'est pas amélioré. La lecture du tableau ici-bas révèle que la proportion des enfants en état d'insuffisance pondérale a baissé depuis 2007 avant de remonter légèrement en 2018, tandis que la proportion de ceux qui sont en retard de croissance et celle de ceux qui sont émaciés sont inexorablement en légère baisse depuis 2007.

Graphique 19 : Evolution du taux de malnutrition



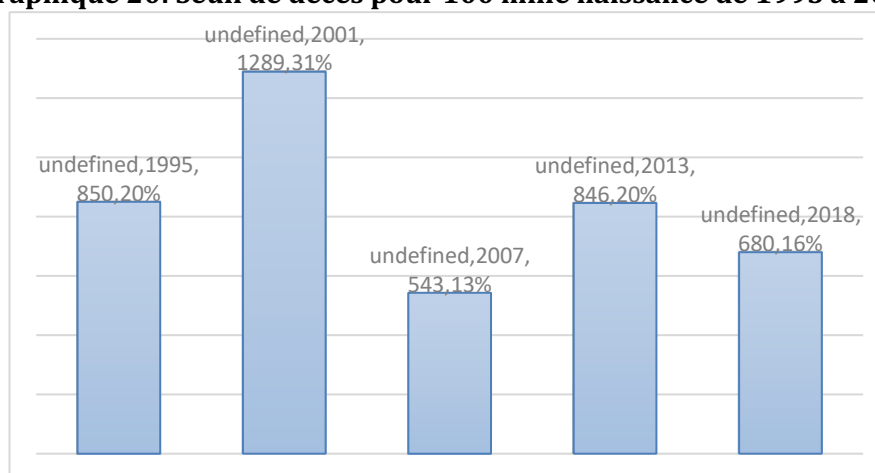
Sources : Rapport OMD 2000-2015, MICS6(2018)

Les contraintes qui empêchent l'amélioration de l'état nutritionnel infantile sont entre autres : (i) la faible capacité technique en nutrition des agents de santé, des agents d'animation et développement communautaire ; (ii) l'absence d'intrants de prise en charge nutritionnelle dans les zones de santé ; (iii) la faible couverture de prise en charge de malnutrition dans les services de santé ; (iv) la faible couverture géographique et non appropriation des services du *Service de Surveillance Nutritionnelle Sécurité Alimentaire et Alerte précoce* ; (v) l'absence d'une stratégie de contingence nutritionnelle et opérationnelle ; (vi) l'inexistence d'un mécanisme de constitution de réserves stratégiques aux niveaux national et communautaire ; (vii) l'absence d'une ligne budgétaire claire sur la nutrition dans le budget d'investissement public ; (viii) le faible niveau de la femme rural et les pesanteurs culturelles.

➤ Santé maternelle

La mortalité maternelle a évolué en dents de scie depuis de 1995 en atteignant son point culminant en 2001 avec 1289 décès pour 100.000 naissances. Le seuil le plus bas était à 543 décès sur 100.000 naissances en 2007, avant une remontée significative en 2013 avec 846 décès pour 100.000 naissances. Ce taux était largement supérieur par rapport à la cible de 322 décès pour 100.000 naissances fixée par les OMD pour l'échéance de 2015.

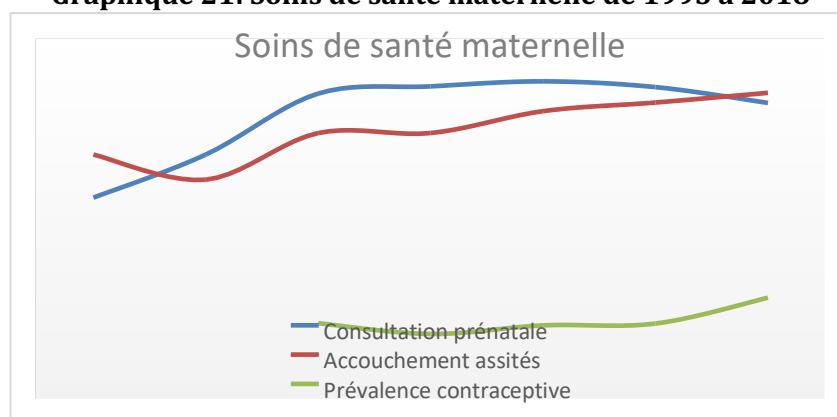
Graphique 20: Seuil de décès pour 100 mille naissance de 1995 à 2018



Sources : Rapport OMD 2000-2015, EDS2007, EDS 2014 ; MICS 6 (2018)

Cette mortalité maternelle particulièrement élevée peut s'expliquer par le taux de fécondité élevé chez les adolescents (124 % en 2007 contre 138 % en 2014) et l'accès réduit de la femme enceinte aux soins appropriés comme cela apparaît dans le tableau ici-bas.

Graphique 21: Soins de santé maternelle de 1995 à 2018



Sources : Rapport OMD 2000-2015, QUIBB1(2016), MICS6(2018)

En effet, on peut constater en lisant ce tableau que la consultation prénatale, en hausse entre 1995 et 2012, a commencé à baisser légèrement, alors que les accouchements assistés par un personnel qualifié sont en hausse permanente depuis 1995. Il en va de même de la prévalence contraceptive.

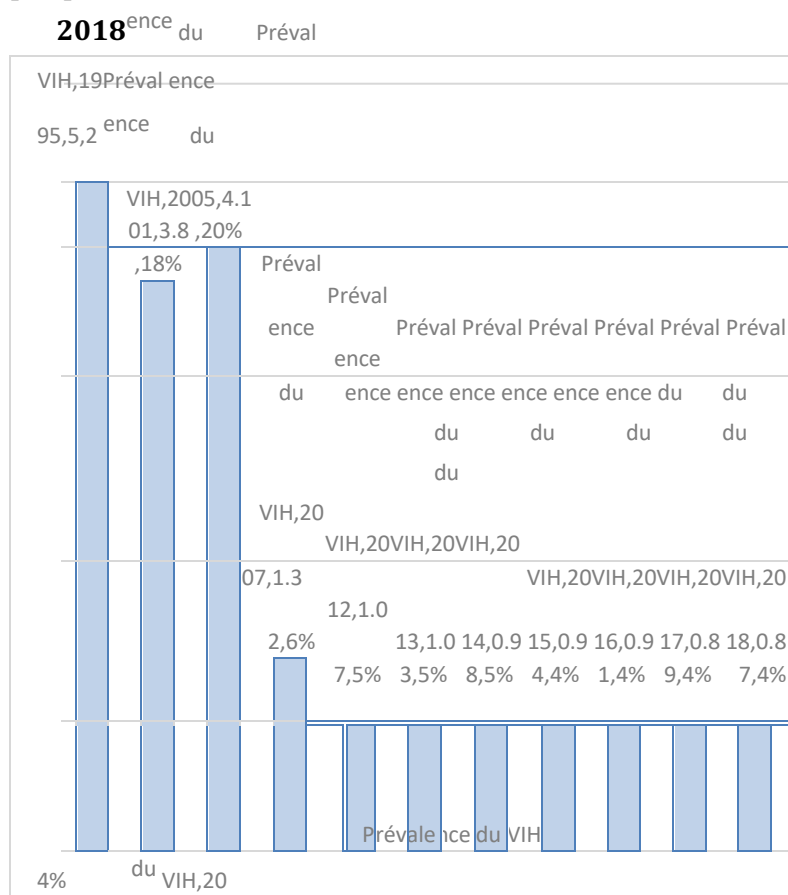
Cependant toutes ces améliorations restent non satisfaisantes par rapport aux exigences de l'accès universel aux soins de santé maternelle. La faible prévalence contraceptive est liée à : (i) la faible utilisation des méthodes contraceptives modernes par les femmes mariées et (ii) la sexualité précoce des jeunes de 15-24 ans (49,7% de filles et 59,6% des garçons, ont déjà eu des relations sexuelles)

➤ Prévalence du VIH

La pandémie du VIH/sida est un des goulots d'étranglement du développement qui préoccupent les Etats et la communauté internationale. Sa prévalence est aussi un des indicateurs de l'état de santé d'une population.

Préval

Graphique 22 : Evolution de la Prévalence du VIH de 1995 à



Sauf en 2005 où la prévalence du VIH s'était accrue, celle-ci est en baisse depuis cette année. Elle a même atteint un score inférieur de 1,3% en 2013, se situant en-deçà de la cible de 3,1 % fixée par les OMD.

Cependant cette prévalence présente certaines disparités selon certaines catégories sociales, comme chez les femmes enceintes où elle se situait à 4% en 2007, 3,5% en 2010 et 1,8% en 2013 ; chez les jeunes de 15-24 ans où elle se situait à 0,7% en 2013.

En réalité, le pays a réalisé des progrès énormes dans la lutte contre le VIH/Sida. Il a réussi à inverser la tendance de son évolution. Les données programmatiques, en fin 2017, indiquent que 4338 sites de prise en charge répartis dans 407 Zones de Santé (ZS) ont officiellement intégré le package de services à travers le pays. En ce qui concerne les performances programmatiques, 5 086 282 utilisateurs de santé ont été dépistés alors que l'objectif fixé en 2017 était de 3 872 614, soit une performance de 131% ; 13 939 femmes enceintes ont été mises sous ARV pour prévenir la transmission mère-enfant du VIH sur cible de 16 588 en 2017, soit une performance de 84% ; 213 956 adultes et enfants éligibles reçoivent les ARV sur une cible de 185 591, soit une performance de 115%.

Ces résultats sont les fruits des efforts communs du Gouvernement et des principaux bailleurs financiers que sont le Fonds Mondial, le PEPFAR et d'autres bailleurs d'une part, et de l'assistance technique et financière de l'OMS, UNICEF, ONUSIDA et d'autres partenaires d'autre part.

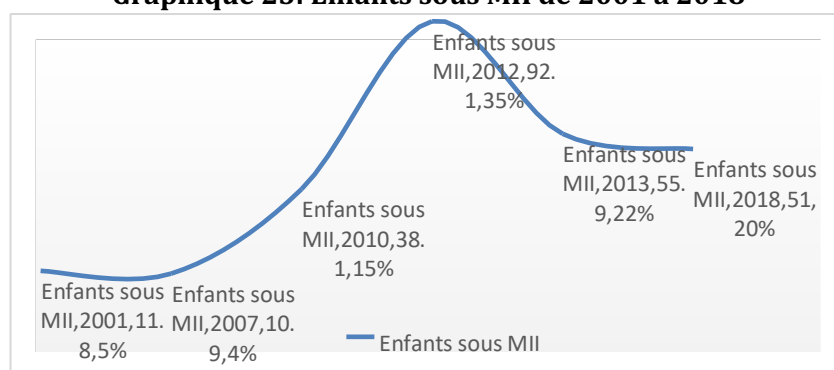
La RDC a mis au point des programmes spécifiques pouvant assurer un meilleur contrôle du VIH/Sida et du paludisme à travers une coordination globale décrite dans le *Plan National de Développement Sanitaire (PNDS)*, le *Plan National Stratégique de lutte contre le*

*paludisme*2016 – 2020 et le *Plan Stratégique National VIH* 2016 – 2020. Ces plans contribuent à une importante mobilisation des ressources des PTF.

➤ **Paludisme**

Le paludisme/fièvre demeure l'endémie majeure et la première cause de morbidité de la population Congolaise. En effet, au niveau du pays une prévalence du paludisme de 14 % s'observe dans la population de 10 ans et plus. Cette prévalence qui était de 60% en 2011 s'est située en 2016 à 14,2%(E- QUIBB 2016).

Graphique 23: Enfants sous MII de 2001 à 2018



Source : RNDH 2016, MICS6 (2018)

La plus grande mesure pour combattre le paludisme est la distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticides(MII). La lecture du tableau ci-haut, montre que le pourcentage des enfants qui dorment sous une MII baisse depuis 2012 après une forte hausse observée avant cette période.

La dépendance dans la fourniture des MII vis à vis des donateurs fait que leur usage est limité. Il faut aussi ajouter le trafic qu'en font les agents de distribution.

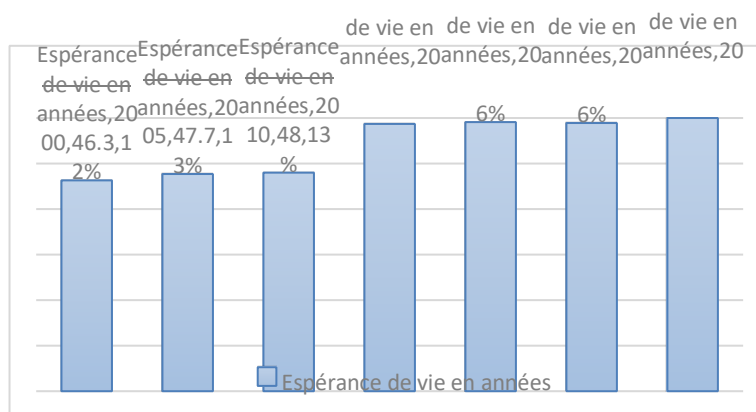
Il y a lieu de noter qu'en 2016 il a été observé que 31 439 920 moustiquaires imprégnées d'insecticide (MILD) ont été distribués dont 26 838 080 MILD en campagnes de masse, 97,3% des ménages servis, et 4 357 589 MILD en routines avec 2 405 582 MILD distribués chez les femmes enceintes à travers le CPN, soit un ratio de 79% de couverture et 1 952 007 MILD distribués chez les enfants de moins d'une année à travers la CPS, soit 74% de couverture, et 244 251 MILD distribués à travers 1 100 écoles dans la province du Kasaï Central, 2 144 923 femmes enceintes ont bénéficié de deux doses de SP et 1 055 867 ont bénéficié de SP3, soit respectivement 69% et 35% des femmes ayant utilisé les services de CPN, 14 628 316 cas de paludisme ont été traités avec les CTA sur 13 737 491 cas de paludisme confirmés, soit 100% des cas confirmés et 6% des cas non confirmés traités, 15 397 171 cas de paludisme ont été reçus sur les 40 871 112 nouveaux cas enregistrés, soit 38% de taux de morbidité proportionnelle, 333 997 décès liés au paludisme ont été enregistrés au cours de l'année 2016 sur les 96 166 décès enregistrés dans les formations sanitaires, soit 35% de taux de mortalité proportionnelle.

➤ **Espérance de vie**

La synthèse de l'état sanitaire d'une population peut également se lire à travers l'espérance de vie. Au regard du tableau ici-bas, il apparaît que les congolais vivent de plus en plus longtemps depuis 1980.

**Graphique 24 :
vie en années**

2017 Espérance
Espérance



**Espérance de
de 2000 à**

Espérance

14,58,7,1 15,59,1,1
16,58,9,1 17,60,16
6% %

Sources : RNDH 2016, PNUD/IDH 2018

Entre 2010 et 2017, l'espérance de vie est passée de 48 à 60 ans. Cette amélioration ne pourra se poursuivre qu'au fur et à mesure qu'on s'approcherait de l'accès universel aux soins qui demeure l'objectif majeur du Gouvernement congolais dans le secteur de la santé. En somme, le Gouvernement de la RDC, avec l'accompagnement des Partenaires techniques et financiers, a fourni suffisamment d'efforts pour redynamiser le système de santé du pays. De ce qui précède, il a été constaté des baisses sensibles de la mortalité infantile en RDC. S'agissant de la vaccination contre la rougeole des enfants d'un an, le taux de couverture vaccinale s'est fortement élargi.

Par ailleurs, la couverture en soins de santé de qualité pour la population de la RDC est encore insuffisante suite au déficit de satisfaction des besoins en infrastructures, en équipements, en médicaments et intrants essentiels, ainsi qu'en personnel de santé de haut niveau. Les données de l'enquête SARA en 2014 indiquent que sur l'ensemble des formations sanitaires du pays, l'indice moyen de capacité opérationnelle des services généraux a été évalué à 27% pour les équipements essentiels et 20% pour les médicaments essentiels, moins de 12% des formations sanitaires offrent les soins obstétricaux et néonataux d'urgence. L'absence d'une politique stricte pour la couverture sanitaire, en ce qui concerne le partage du risque maladie, est un handicap majeur dans l'accès aux soins de santé dont les coûts sont hors limites du niveau des revenus pour la majorité de la population. Cette situation limite l'accessibilité de la population aux soins de santé, qui supporte par paiement direct les soins de santé, et pousse les ménages à recourir à l'automédication traditionnelle ou moderne.

En vue d'améliorer l'accessibilité aux soins de santé de qualité qui est le 3ème objectif des ODD, le Gouvernement s'est engagé sur la couverture sanitaire universelle (CSU) d'ici 2030, avec un accent particulier sur la santé de reproduction, santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent (SRMNEA), la nutrition ainsi que les infections au VIH parmi les adolescents, jeunes de 10 à 19 ans et les femmes en âge de procréer. L'intensification de la lutte contre la maladie, dont le VIH/Sida, et la coordination multisectorielle des interventions devraient être renforcées.

Pour ce qui est de la démographie en RDC, compte tenu de son importance sur la santé maternelle et néonatale, la redynamisation de la planification familiale a été retenue parmi les priorités du Gouvernement ; car en effet, une bonne planification permet la réduction d'un tiers de la mortalité maternelle.

3) Emploi des jeunes

Selon les estimations des Nations Unies, les jeunes de 15-24 ans représenteront 19,2% de la population congolaise en 2020. Leur meilleure intégration dans la vie sociale, économique et politique est nécessaire pour la réduction du taux de dépendance, permettant ainsi la RDC de jouir de son dividende démographique.

Conscient de cette problématique, le Gouvernement congolais a entrepris certaines actions visant l'insertion sociale des jeunes.

Cadre programmatique

C'est à la 101^{ème} Conférence Internationale du Travail, tenue à GENEVE en Juin 2012 sur « *la crise de l'Emploi des Jeunes et l'urgence d'agir* » que le *Programme National pour l'Emploi des Jeunes* (PRO-YEN) fut élaboré.

Ce programme avait comme objectifs : (i) créer des millions d'emplois pour les jeunes congolais de 2013 à 2020; (ii) améliorer de l'employabilité des jeunes à travers une formation professionnelle pouvant rendre ces derniers compétitifs aux exigences du marché congolais de l'emploi, comme ceux de la sous-région et d'ailleurs; (iii) valoriser des métiers et le développement du sens d'initiative chez les jeunes ; (iv) développer la politique des PME et PMI des jeunes, pouvant les insérer dans la classe moyenne nationale et de ce fait, soutenir l'économie du pays ; (iv) permettre aux différents coins et recoins de la RDC de créer des marchés pouvant faciliter leur développement ainsi donc mettre fin à l'exode rural des peuples, autrement dit par manque d'activités; (v) rapprocher l'assistance psychologique et juridique à nos populations à travers l'installation des cabinets de ces derniers, pour mettre fin à leurs exploitations, mais également réduire le taux de mortalité due aux problèmes psychologiques; (vi) permettre à la diaspora de participer à la reconstruction et au développement du Pays, mais également de mettre fin au conflit entre ces derniers et le pouvoir public; (vii) lutter contre la pauvreté et la misère de nos populations en mettant à leur disposition, une grande quantité des produits pour la satisfaction de leurs besoins à moindre coût.

D'autres initiatives en faveur des jeunes sont venues de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC). En fait, par son Comité Professionnel pour les Formations, elle s'est fixée comme mission, entre autres, de soutenir les Universités et la jeunesse. C'est ainsi qu'elle avait organisé à Lubumbashi un salon des métiers et formation pour une adéquation formation-emploi pour une meilleure employabilité des jeunes.

Par sa Commission Nationale des Jeunes Entrepreneurs (CNJE) et avec l'accompagnement du BIT, elle a aussi organisé la formation de 100 jeunes à l'entrepreneuriat. Au cours de cette formation, les jeunes étaient appelés à présenter leurs plans d'affaire pour un accompagnement pendant 6 mois.

Progrès réalisés

Selon l'enquête E-QUIBB1, le taux d'activité global en RDC était de 67% en 2016. Mais en ce qui concerne les jeunes de 15-24 ans, il était à 39,5% au cours de la même année. Cela traduit le fait que les personnes âgées vont difficilement en retraite, on en voudra pour preuve le fait que 87,7% des 45-65 ans et 54,4% de 65+ sont encore actifs.

En dépit d'une décennie de croissance économique soutenue, la RDC n'a pas connu concomitamment une croissance induite d'emplois à la hauteur des besoins ressentis. Les programmes spécifiques comme le PROYEN préconisés pour créer et promouvoir l'emploi des jeunes dans les quatre secteurs ciblés (agriculture, services, environnement et bois) n'ont pas

permis au pays de générer les 1,5 million d'emplois par an, prévus dans le DSCR 2011-2015 (RNDH 2016).

L'étroitesse du marché de l'emploi, l'inadéquation de la formation des jeunes par rapport aux besoins de la société et des entreprises, la faiblesse des institutions chargées de servir d'interface sociale entre les jeunes demandeurs d'emploi et les employeurs à la recherche des travailleurs, l'explosion démographique déversant trop de jeunes sur le marché du travail, sont autant de facteurs avancés pour expliquer la crise de l'emploi des jeunes en RDC.

L'autre facteur de blocage des opportunités d'emplois des jeunes qui mérite d'être mentionné concerne le retard du processus de la mise à la retraite des agents de l'administration publique. En effet, le diagnostic sur la situation des ressources humaines de l'Administration Publique congolaise souligne « le vieillissement du personnel (...) perceptible à travers un effectif d'environ 240.000 agents éligibles à la retraite mais maintenu à ce jour en fonction ». (Ministère de la Fonction Publique, *Plan Stratégique de la Réforme de l'Administration Publique*, Kinshasa, 2008).

4) Habitat

Le cadre physique où vit l'être humain influe sur sa santé et donc sur son rendement au travail. Le développement social implique donc que tous les membres d'une société puissent avoir accès à un logement décent et à bon prix, surtout en milieu urbain où la croissance démographique est plus forte. En quels termes se pose la question de l'habitat en RDC, comment le Gouvernement a-t-il essayé d'y répondre et à quels résultats est-on parvenu ?

Cadre programmatique

La croissance démographique soutenue depuis une trentaine d'années et l'évolution socioéconomique du pays ont conduit à un développement rapide des villes et entraîné une forte demande par rapport à l'offre. D'où les déficits globaux en logement évalués à 3.000.000. Ce déficit est essentiellement consécutif à l'absence d'une politique nationale en matière de production de logements, mais aussi à l'explosion démographique, particulièrement dans les milieux urbains.

L'État s'étant retiré de ce secteur d'activités ; dans l'ensemble, la construction de logements relève de l'initiative individuelle qui ne s'aligne pas toujours sur les normes urbanistiques, ou tout simplement les normes de construction. C'est ainsi que dans les milieux urbains, on assiste à l'émergence des bidonvilles, insalubres et précaires.

Les objectifs poursuivis dans ce domaine de 2011-2019 sont : (i) contribuer au renforcement des capacités institutionnelles du Ministère ; (ii) contribuer à la stabilité et à la croissance socio-économique par l'amélioration des infrastructures du logement en RDC ; (iii) contribuer à l'aménagement de l'espace urbain

C'est depuis 2017, que le secteur de l'Urbanisme et Habitat est devenu un ministère à part entière. Les évolutions récentes enregistrées dans ce ministère se présentent comme suit : (i) la mise en œuvre du Projet de Développement Urbain (PDU) dans les neuf villes ciblées par le projet ; (ii) le démarrage du projet Habitat 3, par des enquêtes Urbaines menées dans toutes les villes, chefs-lieux des provinces de la République et par la validation du rapport Habitat 3, présenté par consultant ; (iii) le démarrage des études de la création d'un fonds national pour l'habitat ; (iv) l'acquisition d'une partie des équipements des stations totales ; (v) l'organisation de la première table ronde sur l'aménagement du territoire dans son volet Urbanisme et Habitat,

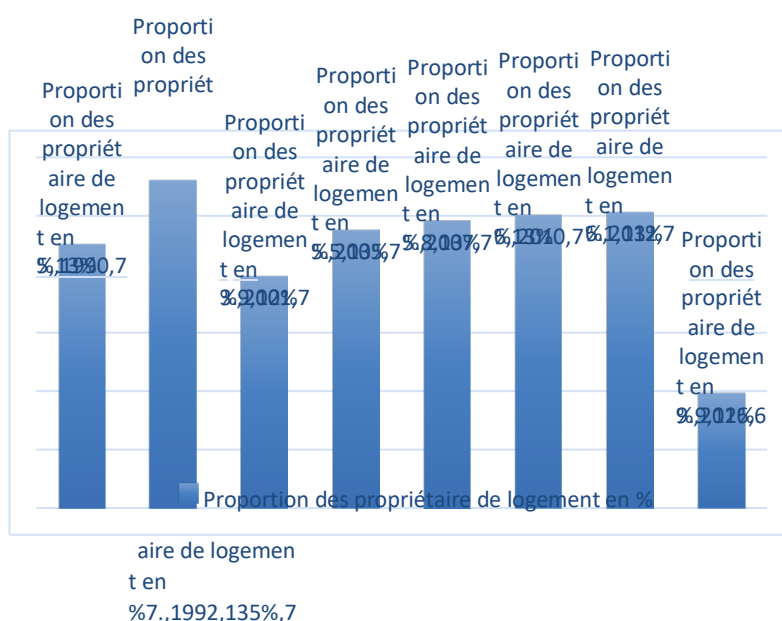
dont le thème central était « Quel modèle d’urbanisme et habitat en République Démocratique du Congo, pour un quinquennat acquis à la révolution de la modernité ? » ;

La création des nouvelles cites dans la république, par le concours des partenaires privés (cites Millenium, cité du Fleuve, cité Olive Lembe, cité Joseph Kabila pour les personnels de Snel, cité personnels OCC, cité des agents du secrétariat général de la santé, cité Kamisendo, cité Oasis/Pépinière de Bandalungwa, la cité moderne/Fikin, la cité Pool Malebo,...) ; etc.

Progrès réalisés

La proportion des ménages vivant dans la promiscuité est de 76 % pour l’ensemble du pays (ONUHABITAT, 2009:12). La proportion des ménages qui sont propriétaires de leurs logements évolue en dents de scie. Après avoir atteint son sommet à 77,2% en 1995, elle était à hauteur de 69,9% en 2016. Somme toute, cette proportion n’a jamais atteint la cible de 81% fixée par les OMD. Par ailleurs, il convient de noter que 65% de ces logements ne sont pas construits en matériaux durables.

**Graphique 25 :
Ménages
de logement en**



**Proportion des
propriétaires
%**

Sources : RNDH 2016, E-QUIBB 2016

Comme dit plus haut, le manque de politique de logement et la croissance démographique constituent des goulots d’étranglement pour l’accès au logement.

L’acquisition d’un logement en milieu urbain est toujours hors portée des faibles revenus. A Kinshasa, par exemple, les Cités du Fleuve, Millenium, Kin-Oasis, Mzee Kabila, etc. Sont construites, malheureusement, pour satisfaire uniquement les besoins en logement des classes aisées.

Les défis à relever se rapportent à : (i) l'élaboration et actualisation des plans de développement des villes ; (ii) l'élaboration et actualisation des textes régissant le secteur (le code de l'urbanisme, la politique nationale de l'habitat, etc.) ; (iii) la création de la banque de l'habitat ; (iv) la création d'un fonds pour l'habitat ; (v) la sécurisation et l'entretien du patrimoine immobilier du domaine privé de l'Etat ; (vi) la construction d'une usine des maisons préfabriquées ; (vii) la résorption du déficit en logement dans toute la république ; (viii) l'appui aux bureaux d'assistance à l'auto-construction (BAAC) ; (ix) l'organisation d'une Table ronde de bailleurs des Fonds pour le financement du secteur ; (x) la création des nouvelles villes ; (xi) la construction et le redimensionnement des infrastructures de base ; (xii) la réhabilitation des équipements collectifs ; (xiii) la viabilisation des sites avant toute construction ; (xiv) la formation des personnels de métier en matière de construction.

5) Eau et assainissement

L'eau c'est la vie, dit-on. En effet l'accès à l'eau de meilleure qualité est une garantie pour un bon état de santé de la population. A contrario, lorsque l'eau consommée est de mauvaise qualité, il y a irruption des maladies dites hydriques qui occasionnent même la mort.

Pour prévenir l'irruption de ces maladies et dans le but de protéger la population congolaise, le Gouvernement a mis en place une législation et a pris certaines mesures.

Cadre programmatique

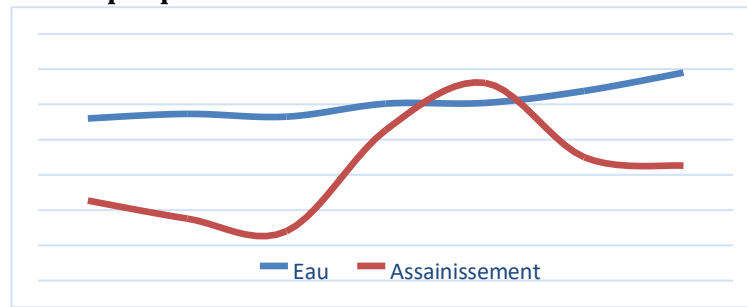
En 2015, le Gouvernement congolais a promulgué la Loi n° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau. Cette loi qui libéralise le secteur a pour objectif, entre autres, de : (i) fixer les règles de la gestion durable et équitable des ressources en eau ; (ii) fixer les règles de responsabilités relatives au service public de l'eau et à l'assainissement en les adaptant aux exigences actuelles du développement économique et social du pays ; (iii) déterminer les instruments nécessaires pour la gestion rationnelle et équilibrée du patrimoine hydrique, selon une approche multisectorielle qui tienne compte des besoins présents et à venir ; (iv) résoudre le problème de cadre juridique et institutionnel inadapté ainsi que du faible taux d'accès à l'eau potable ; (v) protéger la ressource en eau et réglementer son utilisation ; (vi) rendre performant le secteur ; (vii) attirer, à travers des mesures de sécurisation, les investisseurs vers le secteur et favoriser une émergence hydrique nationale par le recours à la formule du partenariat public/privé.

Aussi, certaines actions ont été menées dans le but d'accroître l'accès à l'eau potable. Il s'agit notamment de : (i) la signature des contrats de performance Etat-REGIDESO en date du 27 février 2012 ; (ii) la réduction du délai de raccordement passé de 58 à 18 jours ; (iii) l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales des services publics de l'eau et de l'assainissement ; (iv) la promotion du partenariat avec le secteur privé ; (v) l'utilisation d'infrastructures modernes pour la fourniture d'eau potable tant en milieu rural qu'en milieu urbain ; (vi) l'exécution du Projet de Renforcement des Infrastructures Socio-économiques dans la région du Centre de la RDC ; (vii) la réhabilitation et le renforcement des installations d'adduction en eau potable à travers le pays ; (viii) la construction des usines de production et de traitement d'eau potable ; (ix) la construction des plusieurs bornes fontaines en milieu rural et périurbain

Progrès réalisés

Depuis 1990, la proportion des ménages qui ont accès à une source d'eau potable est en hausse de manière inexorable. Cependant, sur une période de 28 ans, l'accroissement de 14% observé ne situe cette proportion qu'à 59%, ce qui est encore loin de la cible de 71% fixée par les OMD.

Graphique 26: Accès à l'eau et à l'assainissement



Sources : RNDH 2016, E-QUIBB 2016, MICS6 (2018)

En ce qui concerne l'assainissement, la proportion de la population urbaine ayant accès à un meilleur système d'assainissement est dans une dynamique très aléatoire avec des montées et des baisses sur la période entre 1995 et 2018. En prenant, les 5 dernières années, on peut constater une baisse permanente de cette proportion qui a atteint le score de 32,6%.

Le défi majeur du secteur est relatif à la mise en œuvre des principales réformes qui concernent la restructuration de l'opérateur public du secteur, en l'occurrence la REGIDESO et la mise en place des principales réformes conformément à la Loi N° 15/026 du 31 décembre 2015 relative à l'eau. Ceci permettra de valoriser et d'optimiser la gestion du sous-secteur et d'assurer son redressement à court, moyen et long terme ; tout cela en prenant en compte la réforme de l'administration relative à la décentralisation

Dans ce secteur de l'eau potable la mise en œuvre des différents programmes permettrait d'améliorer les indicateurs de performance, dont : (i) l'augmentation du taux de libéralisation du sous-secteur d'au moins 15% pour le faire passer à 56% comme valeur estimée en 2017 à 70% en 2022; (ii) l'accroissement de 3,5% de la capacité installée production d'eau potable pour la hisser à 48,3 m3/h; et (iii) l'augmentation de près de 22% du taux global de desserte en eau potable, dont 27% en milieu urbain et 11% en milieu rural pour atteindre respectivement 75% et 17%.

6) Egalité des sexes et autonomisation des femmes

En tant que processus d'amélioration des conditions de vie des membres d'une société, le développement social ne peut se réaliser si une partie de cette société est mise en marge. La marginalisation de la femme qui constitue la moitié de la société est donc un obstacle réel au développement. La femme doit donc être aussi bien actrice que bénéficiaire du développement et de ses bienfaits.

L'exclusivité de la femme dans le processus du développement s'effectue par la mise en œuvre des mesures qui sont prises aussi bien au niveau national qu'international.

Cadre programmatique

La RDC a souscrit à plusieurs instruments juridiques internationaux, régionaux et sous régionaux qui proscrivent les discriminations de genre et prônent l'égalité de sexes et l'autonomisation de la femme.

Au niveau international, on peut citer des instruments comme :

- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 1981) qui réaffirme le principe de l'égalité homme-femme en demandant aux Etats parties de prendre toutes les mesures appropriées pour assurer le plein épanouissement et le progrès des femmes. Elle recommande l'abolition de toutes les formes de discrimination à l'endroit de la femme dans tous les domaines.

- *Le Rapport de la quatrième Conférence Mondiale sur les femmes, Beijing*, en 1995, avait permis de définir les douze domaines critiques où se pratiquent des discriminations à l'égard de la femme : l'éducation et la formation, la santé, la violence, les conflits armés, l'économie, la prise de décision, les droits fondamentaux, les médias, l'environnement, la petite fille, pauvreté, Il avait aussi fixé les mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion de la femme.
- *Le Pacte du Millénaire (2000)* avait défini les 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement, parmi lesquels figurent la promotion et l'autonomisation de la femme comme l'OMD3
- *La Résolution 1325 (2000)* avait recommandé la représentativité de la femme dans les instances de décision aussi bien au niveau national, régional qu'international.
- *La Résolution 1820(2008) qui en matière de violences sexuelles instaure la responsabilité du supérieur hiérarchique* et prône la fin de l'impunité à l'endroit des auteurs.

Au niveau régional :

- *Protocole de la SADC sur le genre et le développement* : intégration de la dimension du genre dans toutes les politiques ;
- *Protocole de Maputo* qui est une réalité Congolaise avec huit (8) thématiques abordées pour promouvoir les droits des femmes en Afrique : égalité/ non-discrimination, protection des femmes contre la violence, droits relatifs au mariage, droits à la santé et la reproduction, droits économiques, sociaux et culturels, droit à la paix, protection des femmes dans les conflits armés et droits des groupes des femmes bénéficiant d'une protection spéciale.

Au niveau national, le Gouvernement congolais a commencé par instituer la parité à travers l'article 14 de la Constitution qui stipule que : « Les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits ».

Ensuite, il a défini son *Politique nationale genre (2009)* et son *Plan d'action (2010)* dont les axes stratégiques sont :

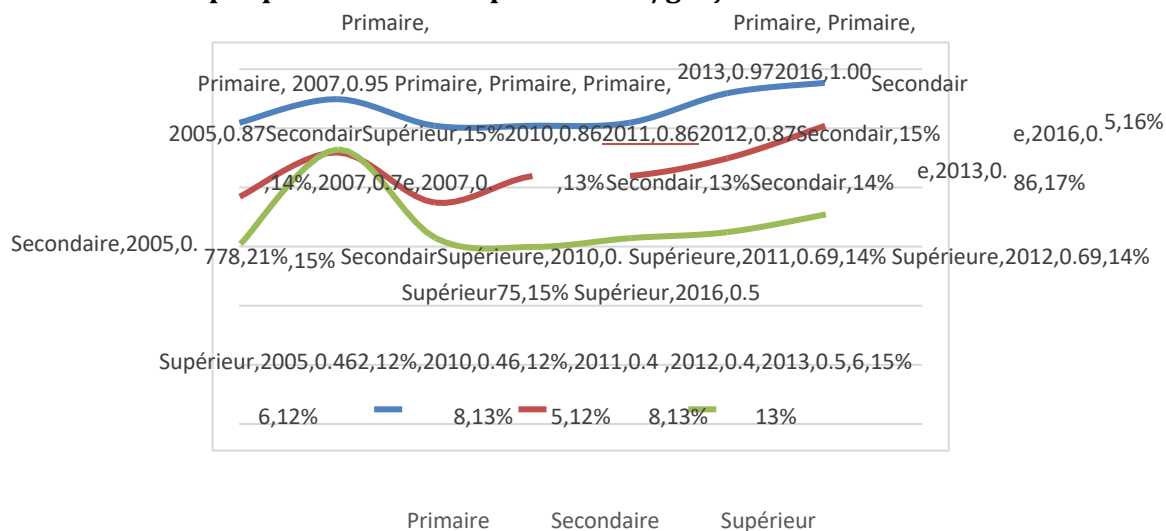
- la promotion équitable de la situation et de la position sociale de la femme autant que de l'homme au sein de la famille et de la communauté ;
- la promotion équitable du potentiel et de la position de la femme autant que l'homme au sein de l'économie du ménage et dans l'économie de marché ;
- la promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès des femmes au niveau des sphères de décision ;
- l'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'équité de genre et de l'égal accès des hommes et des femmes.

Il a également élaboré une *Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (2009)* dont les axes stratégiques sont (i) le renforcement de l'application de la loi et la lutte contre l'impunité, (ii) la prévention et la protection, (iii) l'appui aux réformes de l'armée, de la police, de la justice et des forces de sécurité, (iv) les réponses aux besoins des victimes et des survivantes, (v) la gestion des données et des informations sur les VSBG.

Progrès réalisés

Si au niveau primaire l'indice de parité F/G est satisfaisant et a même dépassé le seuil escompté, ce n'est pas encore le cas pour le niveau secondaire et, encore moins, pour le niveau supérieur.

Graphique27 : Indice de parité filles /garçons dans l'éducation



Sources : Rapport OMD 2000-2015, MICS6 (2018)

En fait, l'indice de parité filles/garçons du TNS au primaire a atteint le score de 1,005 en 2016, alors qu'au secondaire il était de 0,862. En dépit des progrès observés à tous les niveaux d'enseignement des efforts doivent être fournis pour le niveau secondaire et surtout pour le niveau supérieur où il y a 5 filles pour 10 garçons inscrits à l'enseignement supérieur. Au niveau secondaire, il s'observe une situation favorable aux filles au sujet du taux d'achèvement avec des scores de 30% pour les filles contre 15% pour le garçon.

Selon l'Inspection Générale de l'Enseignement Primaire et Secondaire le nombre des filles participant aux examens d'Etat 2019 s'est accru de 8% et elles représentent 39,6% des participants. Il faudra améliorer cette représentativité pour espérer corriger l'indice de parité au niveau supérieur où l'accès est conditionné par le succès aux examens d'Etat.

En ce qui concerne l'alphabétisation, l'indice de parité est toujours en faveur de l'homme, quand bien même on peut constater une amélioration entre 2005 et 2012 où cet indice est passé de 0,66 à 0,82. En 2016, alors que le taux d'alphabétisation des personnes âgées de plus de 15 ans était de 77,3% pour les hommes, il n'était que de 53,2% pour les femmes. En 2018, malgré l'accroissement de ce taux, les disparités du genre n'ont pas été corrigées car les scores sont de 80,8% pour les hommes et 60,4% pour les femmes.

En 2012, la proportion de femmes salariées dans le secteur non agricole était de 21,9%. Cette proportion est restée la même en 2014 où les femmes représentaient 53% de la main d'œuvre du secteur agricole. En 2016, le taux d'activité par rapport au niveau d'étude supérieur est favorable aux hommes avec des scores de 78,5% des hommes contre 57,3% de femmes.

La participation à la prise des décisions montre que les femmes qui représentaient 8% des membres du parlement entre 2006 et 2011. Elle s'est très légèrement améliorée avec une représentativité qui a atteint 10,4% entre 2011 et 2018. Ce score se situe très loin en-deçà de la cible de 30% fixée par les OMD.

Tableau 8. Les femmes dans les institutions politiques au niveau national et provincial

	Indicateurs	Homme	Femme	% femme
1	Proportion de femmes députés nationales	500	52	10, 4
2	Proportion de femmes sénatrices	108	5	4, 6
3	Nombre de femmes gouverneurs	26	1	3, 8
4	Proportion des femmes députés provinciaux	618	56	9

Sources : Assemblée National 2017, Commission Nationale Indépendant (CENI) 2016, ONU-FEMMES, Rapport bilan 15 ans de la Résolution 1325 du C.S des N.U

Au sein de l'administration publique, comme en politique, la représentativité de la femme demeure faible telle qu'elle apparaît dans le tableau ici-bas

Tableau 9. Participation de la femme dans l'Administration et dans les entreprises publiques

Indicateurs	Total	Homme	Femme	Participation des femmes (%)
Proportion de femmes Secrétaires Généraux de l'Administration	66	59	7	10, 6
Proportion de femmes Directeurs Chefs de Service de l'Administration Publique	1896	1670	226	11, 9
Proportion de femmes Présidents du Conseil d'administration	37	34	3	8, 1
Proportion de femmes Directeurs Généraux	37	33	4	10, 8

Source : Min. De la Fonction Publique, 2017, ONU-FEMMES, Rapport bilan 15 ans de la Résolution 1325 du C.S des N.U, 2015

Le cumul des inégalités au détriment de la femme dans le domaine de la santé procréative, avec un taux de mortalité maternelle élevé, dans son autonomisation par le nombre réduit des sièges qu'elles occupent au parlement et sur le marché de l'emploi se résument dans l'indice d'inégalité de genre (IIG) de 0,652. Cet IIG est supérieur à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne qui est de 0,569 et de celle des PMA qui est de 0,559.

Ainsi, malgré des progrès remarquables, en dépit des nombreuses percées dans certains domaines de la vie sociale et d'une prise de conscience croissante ainsi que l'acceptation du leadership des femmes sur le plan légal, il reste beaucoup d'obstacles à franchir, empêchant ce leadership de la femme et son ascension. Même quand elles sont compétentes et expérimentées, la sous - représentation, les pratiques traditionnelles néfastes, le déficit sur le plan de la formation et le degré de pauvreté sont autant de défis à surmonter. En effet, ces pesanteurs culturelles maintiennent les femmes dans un état de subordination et contribuent à leur faible participation dans les instances de prise de décision.

7) Protection sociale

Cadre programmatique

C'est depuis 2004 que le Gouvernement congolais a adopté sa *Stratégie Nationale de Protection Sociale des Groupes Vulnérables*. Celle-ci a comme axes d'action :

- **Pour les personnes de troisième âge** : (i) la construction des homes de vieillards dont 15 seulement sont gérés par le ministère sur l'ensemble du territoire national ; (ii) le paiement de la pension pour les soins de santé et les frais funéraires ; (iii) l'exemption de certaines taxes et autres factures d'eau et d'électricité pour les homes des vieillards.

- **Pour les personnes vivant avec handicap** : (i) l'administration des soins orthopédiques, (ii) la formation du personnel médical spécialisé ; (ii) l'offre gratuite des prothèses, (iii) l'appui aux AGR et l'octroi des microcrédits ; (iv) l'aide à la scolarisation et formation professionnelle ; (v) la création des écoles spécialisées.
- En ce qui concerne **la protection des enfants**, il y a en plus le *Plan d'Action National en faveur des Enfants Orphelins et Enfants Vulnérables (2009)* qui a été élaboré et qui vise à mettre en œuvre les mesures suivantes : (i) le renforcement du cadre politique et institutionnel ; (ii) le renforcement des mécanismes de prévention communautaire et des capacités des familles ; (iii) l'amélioration de l'accès d'au moins 15 % des OEV aux services sociaux de base (Education, santé, juridique, nutrition et autres) ; (iv) le renforcement du suivi & évaluation des interventions menées en faveur des OEV ; (v) mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines en faveur des OEV.

Progrès réalisés

La protection des enfants, du point de vue de l'enregistrement à l'état civil a connu une progression entre 2007 et 2018 où il est passé de 31,3% à 40,1%, avec une baisse à 24,6% en 2014. La proportion des enfants de 1-17 ans ayant travaillé est passée de 10% en 2007 à 29,6% en 2014, avant de baisser à 22,1% en 2018.

La proportion des enfants orphelins ayant été scolarisés est passée de 62,8% à 74,2% au cours de la même période.

Les contraintes qui bloquent la réduction de la vulnérabilité des personnes vivant avec handicap sont presque les mêmes que ceux qui concernent les personnes de troisième âge. Il s'agit de l'ignorance de la *Stratégie nationale de protection sociale des groupes vulnérables*, qui n'est ni connue ni utilisée. Il y a aussi le faible financement du secteur social qui n'obtient que moins d'1% du budget national.

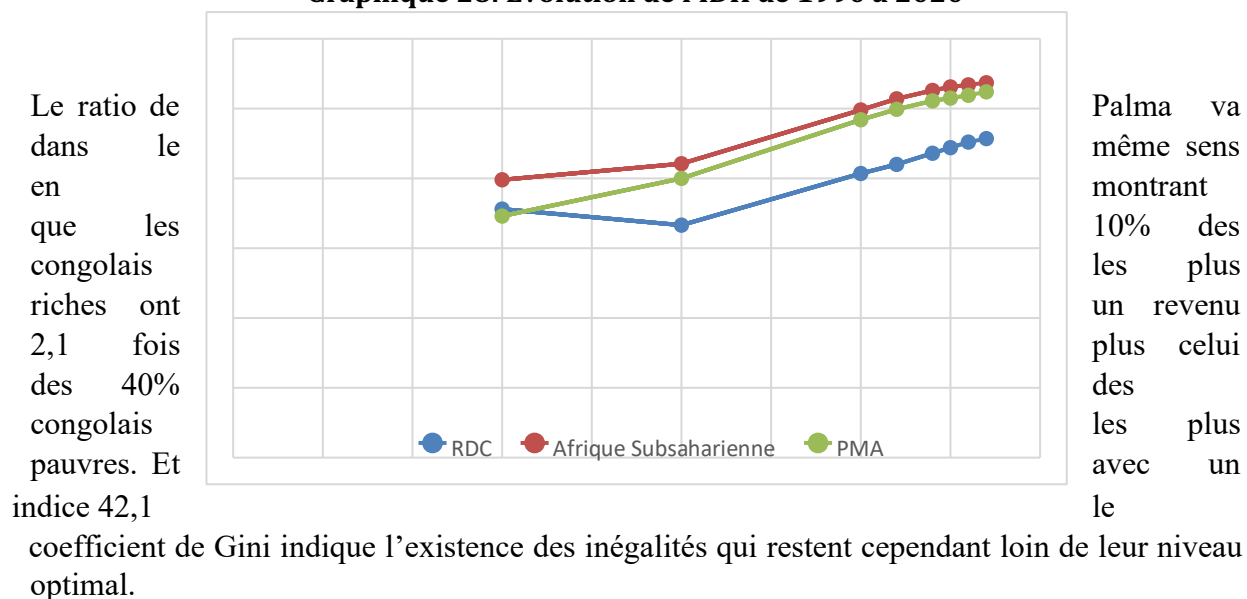
En plus, il y a le manque de filet de protection sociale, l'absence de politique de plaidoyer et de mobilisation des ressources face à l'ampleur des besoins, l'absence de données de base sur les besoins sociaux, et l'anachronisme de la *Stratégie Nationale de Protection des Groupes Vulnérables (2005 – 2010)*.

La situation du développement social et humain en RDC durant la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul peut se lire à travers l'évolution de l'IDH. En effet bien avant 2011, c'est-à-dire en 2000, la courbe de l'IDH a connu une inflexion vers le haut de manière inexorable jusqu'à ce jour. Il est passé de 0,333 au cours de cette année à 0,457 en 2017. La stabilité politiques et les politiques publiques engagées au cours de la décennie 2000-2010 peuvent expliquer cette amélioration qui par ailleurs n'a pas sortie la RDC de la catégorie des pays à développement humain faible.

Toutefois cette évolution de l'IDH de la RDC est moins performante que celle de l'ensemble des pays de l'Afrique Subsaharienne ou celle des Pays les moins avancés au cours de la même période. Les IDH moyens de ce deux regroupement ; en 2017, sont respectivement de 0,537 et 0,524. D'ailleurs cette évolution positive a profité inégalement aux différentes catégories socioéconomiques. C'est ainsi que lorsqu'on tient compte des inégalités sociales on peut constater que la valeur l'indice du développement humain ajusté aux inégalités(IDHI) qui est à hauteur de 0,319, soit une perte de 30,3% par rapport à la valeur de l'IDH. Il y a eu donc inégalités d'amélioration de l'espérance de vie, de la durée de la scolarisation et de l'augmentation du revenu.

Des inégalités qui sont d'abord socioéconomiques comme le prouvent le rapport des quintiles qui montre que les 20% des congolais les plus riches ont un revenu 8,8 fois celui des congolais les moins riches.

Graphique 28: Evolution de l'IDH de 1990 à 2020



L'amélioration de l'IDH de la RDC n'a pas profité autant aux hommes qu'aux femmes comme l'indique l'indice de développement de genre (IDG) qui s'élève à 0,852 traduisant une inégalité de l'IDH pour les femmes de 0,420 contre l'IDH pour les hommes de 0,493.

En définitive, le développement social et humain en RDC demeure précaire avec un indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) de 0,185 et 40,4% de la population vivant sous une pauvreté multidimensionnelle avec plusieurs privations.

4.7. CRISES MULTIPLES ET AUTRES DEFIS EMERGENTS

Au cours de la période de la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul sur le PMA, la RDC a déjà subi plusieurs chocs résultant des facteurs aussi bien naturels qu'anthropiques. En 2016 et même bien avant 2010, elle a connu une crise financière entre 2008 et 2010, due à la baisse de la production et l'effondrement des prix des matières premières.

D'autres chocs proviennent des conflits armés récurrents notamment à l'est du pays depuis 1996. Il faut y ajouter les abus opérés par les groupes armés étrangers sur le territoire national. Cette insécurité récurrente a fragilisé l'autorité de l'Etat en partitionnant le pays et a réduit les pans de l'économie en consacrant l'exploitation illégale des matières premières et en détruisant les infrastructures de base et le capital humain du pays.

En 2017, le mouvement Kamwena, Nsapua a entraîné le déplacement de 94.000 personnes vers la Province de Lomami et affecté 756.000 personnes. L'intervention de l'armée nationale a sensiblement augmenté le nombre des déplacés qui a atteint 700.000 personnes.

Les affrontements intercommunautaires entre les bantous et les pygmées dans la Province du Tanganyika ont aussi aggravé la situation humanitaire. Ils ont provoqué le mouvement de 134.000 personnes.

Sur le plan de la santé publique, l'irruption des épidémies de choléra et d'Ebola ont aussi contribué à assombrir le tableau humanitaire. Depuis 15ans, c'était la plus grande épidémie de choléra que le pays n'avait jamais connue. Cette maladie était étendue sur 22 des 26 provinces avec 905 décès sur les 44 282 cas détectés. Selon l'UNICEF, l'épidémie d'Ebola qui frappe les Provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu est la deuxième plus grave épidémie au monde et la première dans une zone de conflit actif. Au 3 novembre 2019, un total de 3.157 cas confirmés ont été signalés, dont 2.185 décès.

En vue d'une riposte à Ebola, l'OMS affirme que la RDC a accéléré la formation des intervenants nationaux pour constituer une équipe d'intervention. En plus une vaccination élargie a été mise en œuvre. Notons que pour mieux organiser la riposte la Présidence de la République avait mis sur pied un le comité d'experts chargé de la "riposte nationale" contre l'épidémie d'Ebola.

Un dernier choc externe était dû à l'afflux des réfugiés centrafricains sur le sol congolais qui a accueilli en 2017, plus de 65.000 nouveaux réfugiés.

Le choc naturel est celui des inondations récurrentes provoquées des pluies torrentielles. En 2018, c'est la Capitale Kinshasa qui était affectée avec à la clé 44 morts. A cela s'ajoutent les inondations dans la Province du Nord-Ubangi et du Sud- Ubangi, et comme conséquence, le nombre de 10.000 sinistrés est déjà dépassé. Sans oublier les éboulements dans le Sud-Kivu, territoire de Kalehe.

En somme, sans avoir cité tous les conflits qui déstabilisent les populations, la problématique humanitaire en RDC se pose en termes d'une amplification des besoins humanitaires dans un pays assez étendu mais avec des faibles moyens d'intervention.

Selon OCHA, 13,1 millions de personnes, dont 7,7 millions d'enfants auront besoin de protection et d'assistance humanitaire en 2018, une augmentation de 50% par rapport à 2017. Parmi eux, 7,5 millions de personnes déplacées et retournées auront besoin des efforts conjugués de tous pour trouver un abri ou de l'eau potable, 9,9 millions de personnes pour se nourrir et 4,5 millions d'enfants de traitement médical pour survivre à la malnutrition. Selon les estimations de OCHA le cout de l'intervention humanitaire s'élève à 1,68 milliard de dollars US.

Pour faire face aux problèmes récurrents d'insécurité dans le pays, le Gouvernement a conjointement fait usage de la diplomatie et de la force. Il a dû mobiliser d'importants moyens financiers et matériels. Il a aussi bénéficié d'un appui considérable de la Communauté internationale et de la MONUSCO.

Ces dépenses sécuritaires ont permis de répondre tant soit peu à certaines mesures arrêtées dans la loi de la programmation 2014-2017 telles que renforcer la police nationale congolaise en équipement afin de maintenir l'ordre public sur l'étendue du territoire national et rendre opérationnel la police de proximité dans les provinces pilotes.

S'agissant des crises liées aux catastrophes naturelles, il importe de signaler la récurrence des événements suivants : les inondations à répétition, les éruptions volcaniques au Nord-Kivu, le tremblement de terre, la sécheresse, ayant plus d'impacts négatifs sur la sécurité alimentaire affectant ainsi les trois quart (3/4) de la population. Toujours en matière de réduction des risques de catastrophes, le Gouvernement s'emploie à mettre en place une Plate-forme Nationale et une loi de gestion des catastrophes.

Aussi, s'attèle-t-elle à sensibiliser les populations du Nord et du Sud-Kivu en particulier, sur les risques sismiques liés à l'activité volcanique ainsi que sur les effets toxiques du gaz méthane du lac Kivu.

Dans le même ordre d'idées, la RDC estime nécessaire d'établir une cartographie des zones à risques volcaniques, d'inondation, de sécheresse, d'érosion, de séisme, de glissement de terrain, d'effondrement de mines et d'émission de gaz tout en renforçant les capacités humaines ainsi qu'en fournissant l'équipement adéquat pour faire face aux besoins d'urgence.

Sur ce plan, plusieurs réalisations ont été faites notamment : (i) l'identification de zones à risques naturels dans quelques provinces du pays dont la Ville de Kinshasa, le Bas- Congo, le Bandundu, l'Equateur, le Maniema, le Sud Kivu et le Haut Katanga ; (ii) l'identification de lieux de surveillance ; (iii) l'élaboration de la cartographie des risques de catastrophe.

Ce qui a permis de répondre à l'objectif 1 des ODD qui préconise à éliminer la pauvreté dans toutes ses formes sur l'ensemble du territoire national.

Concernant la lutte contre le changement climatique, il y a lieu de retenir la mise en œuvre des programmes et projet suivants: (i) le *Programme National d'Adaptation pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire* (PANA-ASA) qui est une réponse à la vulnérabilité du monde agricole face aux effets du changement climatique ; (ii) le Projet de renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation des femmes et des enfants aux changements climatiques en RDC (PANA-AFE) (2015 à 2020) : (2017) ; (iii) le PNA (1^{ère} phase) : *Plan National d'Adaptation* de la République Démocratique du Congo aux changements climatiques (2014 à 2018) ; (iv) le renforcement de la résilience des communautés de Muanda à l'érosion côtière en RDC (2016 à 2020) ; (v) l'élaboration du Premier Rapport Biennal Actualisé de la RDC sur les changements climatiques de 2016 à 2018 ; (vi) le programme REDD+ (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts de 2016 à 2020) ; (vii) le Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF) pour la restauration des paysages forestiers ; (viii) la mise en place du Fonds National REDD, (FONAREDD) ; (ix) la mise en place du Fonds Vert Climat (FVC) ; (x) l'Appui à la Gestion

Durable des Forêts (AGEDUFOR) ; (xii) les Mesures Nationales d'Atténuations Adaptées (NAMAs) et la stratégie nationale de réduction de gaz à effet de serre (LEDS)

Au sujet de la protection de la biodiversité on peut citer les projets suivants : (i) Projet de mise en œuvre d'accès et partage des avantages (APA) dans les pays de l'espace COMIFAC (2014 à 2017) ; (ii) le Projet de sensibilisation sur les indicateurs de la biodiversité (février à juin 2017) ; (iii) l'Elaboration et soumission du rapport national intérimaire sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA (Juillet à Novembre 2017) projet finalisé depuis 2017.

Pour ce qui est de la prévention de la dégradation des terres et de la désertification, il y a eu les actions déjà réalisées ci-après : (i) Validation du Plan d'Action National (PAN) révisé de lutte contre la Dégradation des terres et la Déforestation et du cadre stratégique d'investissement, à moyen terme, en gestion durable des terres et des forêts en RDC ; (ii) Révision du Programme d'Action National sur la Lutte contre la Désertification (PAN/LCD) et son alignement sur la Stratégie Décennale de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD) ; (iii) Finalisation de document révisé du Plan d'Action National Aligné et du Cadre Stratégique sur la gestion durable des terres (CSI-GDT).

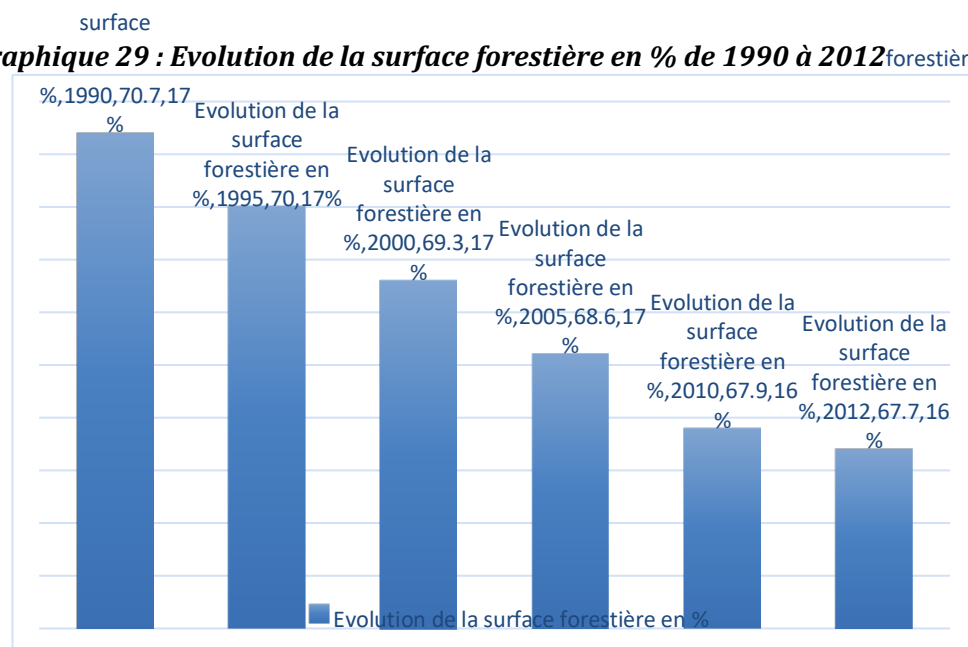
La mise en œuvre de toutes ces mesures exige des grands moyens financiers qui nécessitent des appuis extérieurs. Or, ces financements extérieurs ont très sensiblement baissé depuis 2012.

Années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Don financier	29,27	16,17	75,77	29,73	75,82	32,17	33,10
Emprunt	4,00	4,77	3,61	3,94	0,39	0,39	0,53

Source : INS, Annuaire statistique 2014, 2015

De par son rôle de puits de carbone la forêt doit être protégée pour atténuer les effets du changement climatique. C'est cela la mission de la REDD+.

Graphique 29 : Evolution de la surface forestière en % de 1990 à 2012



Sources : Ministère du Plan, Rapport OMD 2000-2015

Le tableau ci-haut montre que depuis 1990 jusqu'en 2012, le couvert forestier de la RDC diminue faiblement, mais de manière inexorable. Sur cette période de 22 ans, il a subi une réduction de 3%. Cette déforestation est liée principalement à l'exploitation commerciale et à la coupe domestique du bois qui sert de source d'énergie des ménages. Selon l'enquête MICS6(2018), seuls 4,6% des ménages congolais utilisent des combustibles et technologies propres pour la cuisson, le chauffage et l'éclairage.

En RDC, les aires protégées représentaient 13,3% en 2014 ; elles ont été élargies depuis 1990, année au cours de laquelle elles représentaient 9,9%. Selon l'*Etat des Forêts 2015*, elles étaient à 11,3%.

La mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques butte sur plusieurs obstacles dont celui du financement qui dépend des appuis des partenaires extérieurs, l'accès de la population à des sources d'énergie propres et du non-respect de la législation relative au développement durable.

4.8. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LE DEVELOPPEMENT

4.8.1. Contexte et Ambition de développement de la RDC

Les ambitions du gouvernement en matière de mobilisation des finances publiques et les stratégies d'améliorer le système de gestion des finances publiques ont été exprimées et traduites à travers l'élaboration du Plan Stratégique de la Réforme des Finances publiques (PSRFP). Ce plan, adopté le 31 mars 2010 et lancé officiellement le 31 août 2010, est structuré en six piliers : (i) la réforme budgétaire ; (ii) la réforme du système fiscal ; (iii) l'amélioration de la gestion de la dépense publique ; (iv) la réforme de la comptabilité publique et de la gestion

de la trésorerie; (v) le renforcement du dispositif de contrôle des finances publiques ; vi) la décentralisation financière dans l'objectif de renforcer le système de collecte des impôts propres des provinces et de rationaliser la gestion de la dépense publique en province.

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, pour mettre en œuvre le PSRFP avait entrepris plusieurs réformes dans le but d'améliorer la mobilisation des ressources domestiques. Parmi ces ressources, on peut citer (i) la signature de pacte de doublement des recettes avec les administrations fiscales et non fiscales en mars 2010 dont l'objectif ultime était de doubler le niveau des recettes internes mobilisées en 2009 ; (ii) l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée en janvier 2012 ; (iii) la promulgation du nouveau code des Accises ; (iv) la promulgation de la loi instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'importation, prenant en compte la réforme de la TVA et l'impact fiscal de certaines lois, telle celle sur l'agriculture ; (v) la promulgation de la loi instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'exportation, prenant en compte la réforme de la TVA ; (vi) la promulgation de la loi fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) ainsi que leurs modalités de répartition ; (vii) la promulgation de la loi fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du Pouvoir central et (viii) la promulgation de la loi portant réforme relatives à l'assiette, au contrôle et aux modalités de recouvrement des recettes non fiscale ; etc.

La mise en œuvre de ce projet a permis d'améliorer la capacité mobilisatrice des ressources financières du pays. Cependant, la faible performance dans la mobilisation des ressources internes a été exacerbée d'une part par le chocs externes liés à la conjoncture morose de l'économie mondiale marquée par le ralentissement de la croissance et la baisse des cours des matières premières, principaux produits d'exportation et des entrées des devises pour la RDC et d'autre part par l'évasion et la fraude fiscale qui sont plus accentuées dans certains territoires suite à la présence de groupes armés résiduels. Face à cette situation inquiétante de mobilisation des ressources domestiques, le Gouvernement s'est engagé dans la voie de mise en œuvre des réformes, à travers les 28 mesures urgentes adoptées lors de son Conseil des Ministres du 08 mars 2016. Ces mesures visaient à accroître la mobilisation des recettes internes et externes, préserver les acquis de la stabilité du cadre macroéconomique, promouvoir la diversification de l'économie et mettre en place un cadre incitatif au développement du secteur privé. Jusqu'en 2018, les différents Gouvernements qui se sont succédé continuent à mettre en œuvre les recommandations découlant de ces 28 mesures.

4.8.2. Sources de financement internes

Les sources de financement du Gouvernement peuvent provenir des recettes publiques de l'Etat et de la mobilisation de ressources du secteur privé.

1) Les recettes publiques.

Les recettes publiques composées des recettes courantes (fiscales et non fiscales) et de recettes exceptionnelles représenteraient 11,9% du PIB en moyenne entre 2010 et 2018. Ces recettes ont été croissantes jusqu'en 2014 pour connaître une chute de 2015 à 2016 et reprendre son ascension en 2017 jusqu'en 2018. On peut constater aussi que les recettes courantes sont très importantes que les recettes exceptionnelles. Elles représenteraient 96,3% du PIB. Les recettes exceptionnelles composées en grande partie de dons projets, prêts projets, ressources PPTE, de recettes de sécurité sociales, représenteraient 0,4% en moyenne entre 2010 et 2018

: Evolution des recettes publiques de 2010 à 2018 en % du PIB.

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne
I. RECETTES DU CADRE BUDGET	11,7	11,8	14,0	13,7	13,1	12,6	9,7	9,6	10,3	11,9

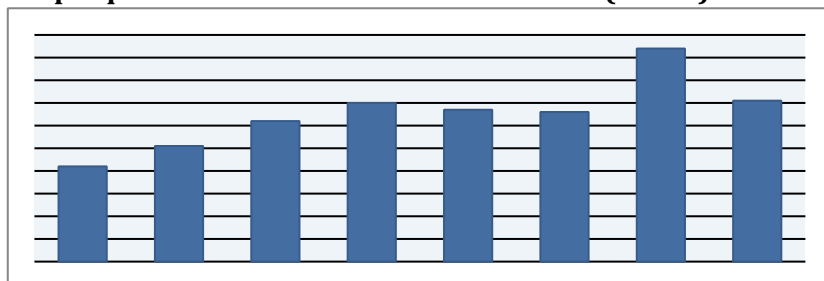
I.1 RECETTES COURANTES (I)	11,1	11,6	13,5	13,5	13,1	12,6	9,7	8,2	9,2	11,4
A. Recettes Fiscales	8,4	8,9	10,1	11,3	10,9	11,0	8,3	6,6	7,3	9,3
Recettes Non Fiscales	2,7	2,7	3,4	2,2	2,2	1,6	1,4	1,6	1,9	2,1
I.2 RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,7	0,2	0,5	0,2	0,0	0,1	0,0	1,4	1,1	0,4
Total (I + II)	11,7	11,8	14,0	13,7	13,1	12,6	9,7	9,6	10,3	11,9

Source: Banque Centrale du Congo sur base des données du Ministère des Finances

2) Les ressources internes privés

Elles sont constituées des encours globaux de crédit à l'économie et du crédit alloué aux secteurs vitaux de l'économie (Agriculture et industries). En effet, entre 2010 et 2017 l'encours crédit à l'économie est 6,5% en moyenne, donc inférieur à 10% du PIB comparé à plus de 25 % dans les autres pays d'Afrique au Sud du Sahara. Ce qui dénote d'un sous financement de développement par les privés. Tandis que la part des crédits allouée aux secteurs vitaux de l'économie (Agriculture et industries) reste très faible. Pour les secteurs tels que l'agriculture, l'industrie manufacturière, la distribution et le transport, le crédit demeure toujours inférieur à 10% du PIB.

Graphique 30 : Encours crédits à l'économie (% PIB) 2010 à 2017



Source : BCC, Rapport annuel 2017

3) Dette Intérieure

A fin décembre 2018, la dette publique intérieure de la RD Congo s'élève à USD 1.866,04 millions et représente 3,83% du PIB. Le Trésor public n'émettant pas encore des titres publics sur le marché domestique, cette dette est constituée essentiellement d'arriérés budgétaires, comme l'illustre le tableau ci-après.

Tableau 12: Evolution de l'encours de la dette intérieure par catégorie (en millions de USD).

Rubrique	2014	2015	2016	2017	2018
1. Dette financière	42,10	42,10	42,11	78,31	55,99
2. Dette sociale	153,67	153,67	154,39	706,89	713,33
3. Marchés des travaux publics	206,95	206,95	209,01	136,12	136,87
4. Marchés des fournitures	404,73	404,73	407,06	287,83	331,16
5. Condamnations judiciaires	409,01	401,29	394,76	485,63	453,22
6. Loyers et autres services	185,26	179,70	176,67	127,43	175,47

Entre 2014 et 2018, la dette intérieure est passée de USD 1.401,72 millions en 2014 à USD 1.866,04 millions en 2018. Cet accroissement de l'encours se justifie par des nouvelles certifications des créances en faveurs des résidents, issues de défaut des paiements du service de la dette intérieure de loin inférieurs aux affectations budgétaires.

En dépit de ce qui précède, avec une dette publique représentant 11,00% du PIB, le taux d'endettement du pays reste peu élevé, comme il ressort de l'analyse du portefeuille de la dette extérieure courante, où la RDC est faiblement exposée aux risques de taux d'intérêt et de refinancement. En revanche, le portefeuille comporte un risque majeur de change dont la gestion

devrait motiver la diversification des sources de financement du Trésor Public, notamment par l'émission des titres publics sur le marché domestique.

Ainsi, le coût de la dette publique de la RDC est relativement bas du fait que la grande partie du portefeuille de la dette publique est constituée des prêts multilatéraux dont la plupart d'entre eux sont hautement concessionnels. Ce portefeuille reste faiblement exposé aux risques de refinancement et du taux d'intérêt. Cependant, le risque du taux de change demeure élevé au regard de la composition intégrale du portefeuille en devises étrangères.

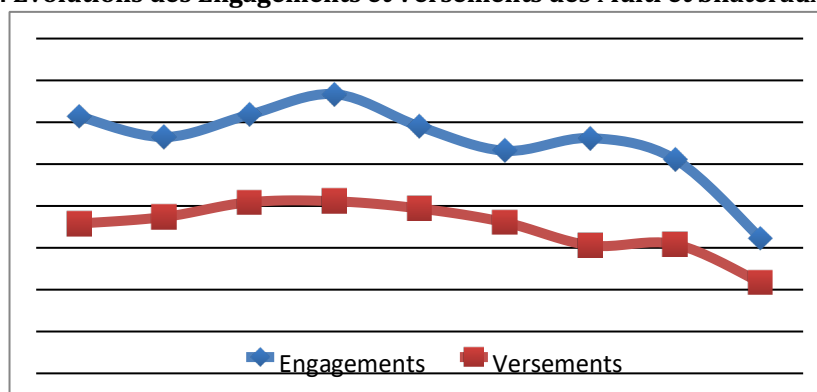
4.8.3. Sources de financement Externes

Les financements externes publics, constitués de dons bilatéraux et multilatéraux, ont connu une régression depuis 2010 jusqu'à 2018 suite aux crises financières internationales et aux crises institutionnelles internes. En plus de ces financements publics, il y a des dettes externes aussi qui viennent compléter les autres sources de financement à travers les institutions financières internationales tels que le FMI, la BM, la BAD, le club de Paris, le club de Londres, le club de Kinshasa, les institutions bilatérales et multilatérales et les autres. On constate qu'au cours de cette période, le stock de la dette et les encours n'ont pas connu une grande variation. Enfin, viennent les Investissements Directs Etrangers de privés qui affectent leurs financements vers les secteurs les plus rentables tels que l'exploitation minière et forestière.

1) Aide publique au développement

Depuis 2010, L'aide internationale est devenue vitale pour la RDC, le volume d'aide publique au développement (APD) représentait un montant de 15 Milliards d'USD comme versements effectifs contre 24 Milliards d'USD des engagements, soit une réalisation effective de 63% de bilatéraux et multilatéraux.

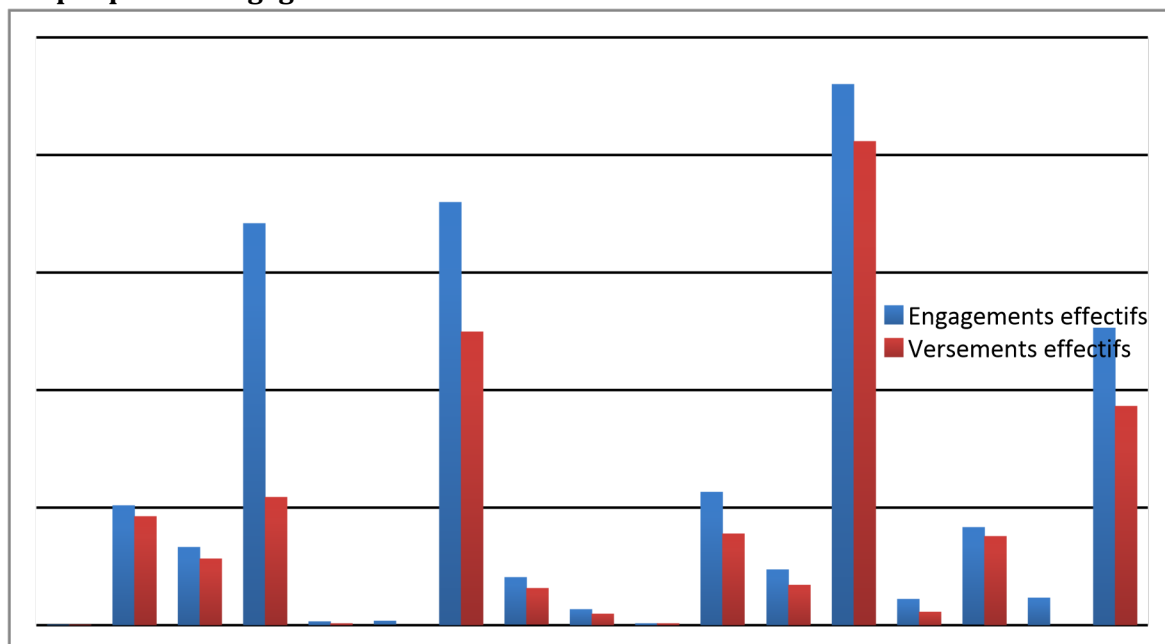
Graphique 31 : Evolutions des Engagements et Versements des Multi et bilatéraux de 2010 à 2018



Source : Ministère du Plan : Plateforme de Gestion de l'aide Internationale 2019

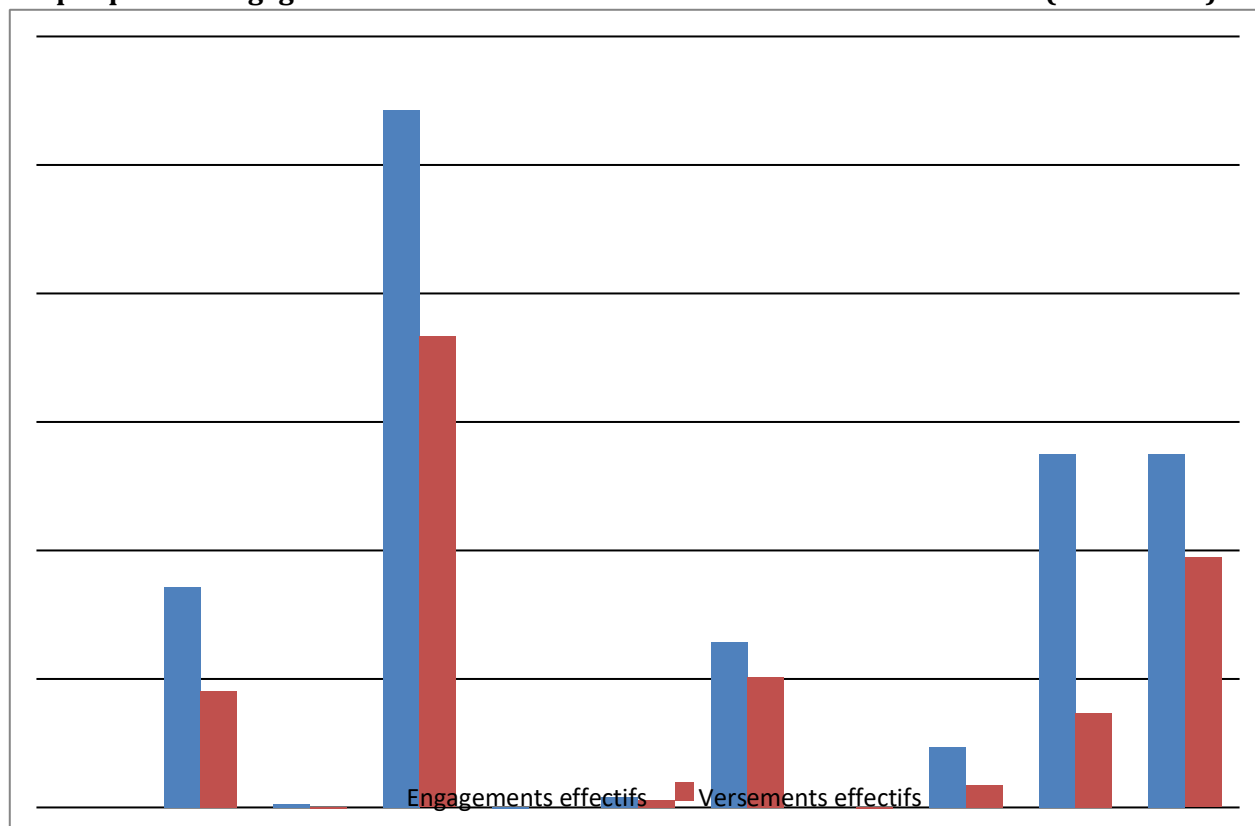
Au cours de la période 2010 -2018, les cinq grands donateurs multilatéraux ont été la Banque Mondiale, l'Union européenne, le Fonds Mondial, la Banque Africaine de Développement et les Nations Unies avec respectivement les versements effectifs représentant 43%, 22,9%, 12,0%, 10,7% et 8,6% du total des versements effectifs réalisés par les donateurs multilatéraux dont le montant est de 8,5 milliards de dollars US. Du côté bilatéral on peut retenir le Royaume-Uni, les Etats unies, la Belgique, la chine et l'Allemagne comme grands donateurs bilatéraux avec 30,5%, 18,5%, 13,3%, 8,1% et 6,8% de participation effective sur un montant de 6,7 Milliards de dollars US

Graphique 32 : Engagements et versements des bilatéraux de 2010 à 2011



Source : Ministère du Plan- PGAI 2018

Graphique33. : Engagements et versements Multilatéraux en Millions de USD (2010-2018)



2) Dette publique externe

L'encours de la dette extérieure, évalué à USD 13,7 milliards de dollars US avant le point d'achèvement, a fortement diminué pour passer à USD 6,6 milliards en 2013, à 4,6 milliards en 2017 et USD 5,9 milliards en fin 2018. Il est composé à 92% (USD 3,0 milliards) de dette courante et de 8 % (USD 262,08 millions) d'arriérés techniques. En fin 2018, la dette publique

extérieure est par ailleurs constituée à 58,36 % des emprunts multilatéraux ; à 0,49 % de la dette bilatérale du Club de Paris ; à 0,19% de la dette commerciale du Club de Londres et à 40,41% de la dette contractée auprès de créanciers du Club de Kinshasa. Aujourd'hui, la République Démocratique du Congo (RDC) fait partie des pays à faible niveau d'endettement.

L'encours de la dette publique au 31 décembre 2018 se chiffre à USD 5.148,6 millions, dont USD 3.282,6 de dette publique extérieure et USD 1.866,04 millions de dette publique intérieure. Il représente 11,0 % du PIB. Par rapport à l'année 2017 avec un encours d'USD 6.415,67 millions, il s'observe une diminution de USD 1.267,08 millions (soit 19,75%) dû essentiellement à la non-prise en compte du « passif conditionnel » dans la dette publique extérieure comme l'indique le tableau ci-dessous.

Au cours de l'année 2016, la gestion de la dette publique de la RD Congo s'est déroulée dans un contexte international marqué par le ralentissement du rythme de la croissance économique mondiale qui s'est située à 3,1 % contre 3,2 % une année plutôt. Cette situation est principalement due à la dégradation des perspectives économiques dans les pays développés suite notamment, aux conséquences éventuelles du Brexit, à la croissance plus faible que prévue aux Etats-Unis, en Chine et en Afrique subsaharienne, malgré la timide remontée des cours des produits de base.

Sur le plan national, la gestion de la dette a évolué dans une conjoncture économique caractérisée essentiellement par des déséquilibres macroéconomiques. Cette situation est attestée par les tensions sur les marchés des biens et services ainsi que de change, à la suite du ralentissement de l'activité, notamment dans les secteurs de production des biens d'exportation.

A fin 2016, l'encours de la dette publique de la RDC s'élève à USD 5.926,17 millions (CDF 7.203.785,29 millions), dont USD 4.542,17 millions (CDF 5.521.410,53 millions) de dette publique extérieure (76,65%), et USD 1.384,0 millions (CDF 1.682.374,76 millions) de dette publique intérieure (23,35%). Cet encours représente 19,34% du PIB.

Le ratio de la dette sur PIB est passé de 121,75% en 2009 à 26% en 2010, à 16,35% en 2015 et à 19,34% en 2016. En effet, la RD Congo a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (I-PPTE) en date du 30/06/2010 et, reçu le 01/07/2010, une aide au titre de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM).

Graphique 34 : Evolution des stocks de la dette extérieure et des encours (en millions de USD).

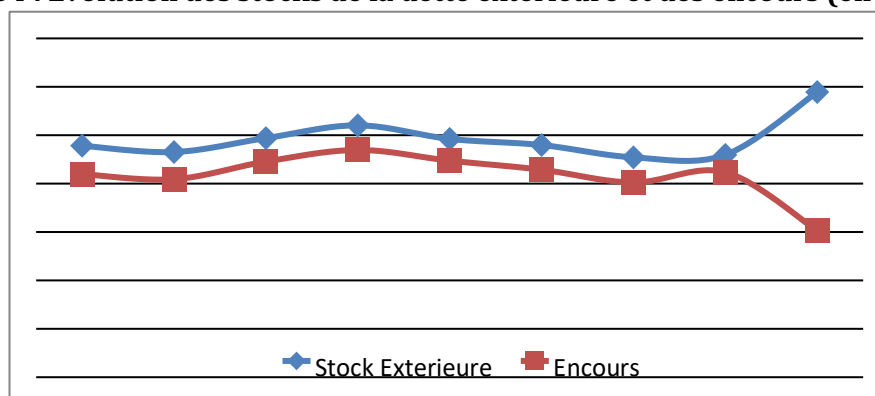


Tableau 13: Evolution de l'encours de la dette publique (en millions de USD) et du Taux d'endettement (en %).

Catégorie	2014	2015	2016	2017	2018
Dette publique	6 324,97	6 185,24	5 926,17	6 415,67	5 148,6

% PIB	17,61	16,35	19,34	15,81	11,00
Dettes extérieures	4 923,25	4 796,80	4 542,17	4 593,47	3 282,6
% PIB	13,71	12,68	15,34	11,32	6,73
Dettes intérieures	1 401,72	1 388,44	1 384,00	1 822,21	1 866,04
% PIB	3,90	3,67	4,00	4,49	3,83

Source : DGDP ; Rapport de la direction des études et planification

Il ressort de ce tableau qu'après un fléchissement entre 2014 et 2015, le taux d'endettement public a augmenté de 3% en 2016 pour se situer à 19,34%, avant de baisser à 15,81% en 2017 et atteindre 10,56% à fin 2018.

Tableau 14: Evolution de l'encours de la dette extérieure par type de créanciers (en millions de \$US).

Catégorie	2014	2015	2016	2017	2018
Bilatéraux	1255,93	1 284,12	1 206,09	1 246,32	1 159,68
Multilatéraux	239,08	2 121,31	1 913,46	1 926,14	1 915,88
Banques commerciales	1238,53	1 238,35	1 278,65	1 278,65	0,28
- Fournisseurs	86,91	145,73	142,35	142,36	97,12
- Autres créanciers	2,80	7,29	1,62	0,00	109,59
- Encours Dette extérieure	4 923,3	4 796,80	4 542,17	4 593,47	3 282,55
Variation (en %)		-3,00	-5,31	1,00	-29,00

Source : DGDP ; Rapport de la direction des études et planification

La politique d'endettement mise en œuvre par le Gouvernement demeure prudente et vise à maintenir la viabilité de la dette. La gestion de la dette publique notamment extérieure reste donc maîtrisée, et selon l'analyse de la viabilité de la dette réalisée en 2015 par le FMI et la Banque mondiale, le risque d'endettement est jugé modéré. Ainsi, le ratio dette publique sur PIB est estimé à 15,81 % en 2017 contre 10,56 % en 2018, alors qu'il se situe en moyenne à 53 % en Afrique subsaharienne. La dette extérieure ne suscite aucune préoccupation majeure. D'un montant de USD 3.282,55 millions à fin 2018, il représente 6,73% du PIB. Il convient néanmoins de noter l'accumulation de la dette intérieure qui est passée de 3,67 % du PIB à 4,00 % entre 2015 et 2016, a atteint 4,49 % en 2017 et 3,83 à fin 2018. La dette intérieure est constituée essentiellement d'arriérés budgétaires, des avances de la BCC et de la TVA non remboursée.

Les analyses de la viabilité de la dette de la RDC, réalisées après le point d'achèvement de juillet 2010, ont attribué, à la RDC, la note de risque modéré de surendettement. Et, même la dernière actualisation de l'Analyse de viabilité de la dette (AVD) effectuée en mai 2017 à partir de données de la dette à fin 2016, classe la RDC parmi les pays à risque modéré de surendettement, car aucun dépassement des seuils dans le scénario central n'est observé, bien qu'il existe certains dépassements dans le cadre des tests de sensibilité.

C'est dans ce cadre que la mission du FMI au titre de l'Article IV en mai 2019 a procédé à l'analyse de la viabilité de la dette de la RDC avec le nouveau cadre d'analyse de la viabilité de

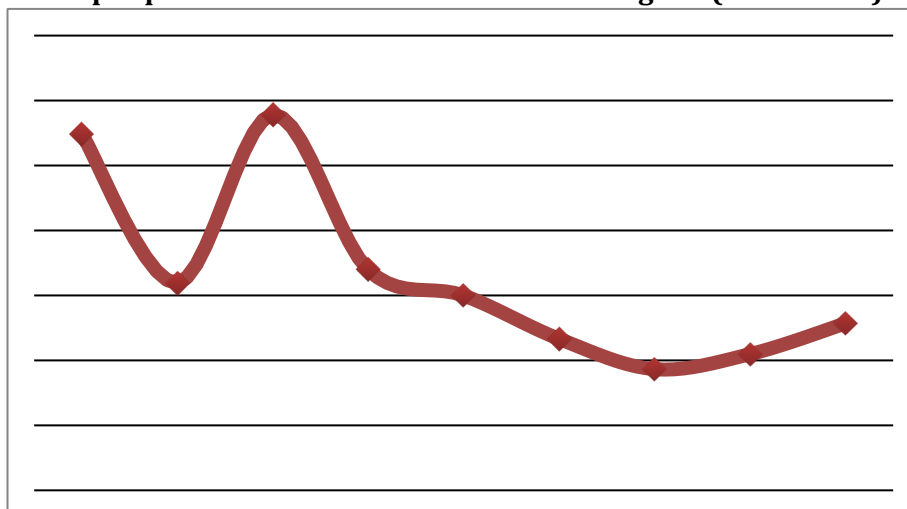
la dette pour les pays à faible revenu (CVD – PFR). De cette analyse, il a été constaté que la RDC est pays à risque modéré de surendettement, et elle est vulnérable aux chocs sur les exportations.

En guise de conclusion, il sied de mentionner, d'une part, que les résultats de l'analyse de sensibilité conduite tant sur la dette extérieure que la dette publique révèle que le portefeuille de la dette publique de la RDC est vulnérable aux chocs relatifs aux exportations. D'autre part, ces résultats alertent sur la nécessité de mettre en œuvre un éventail de mesures qui permettront de renforcer la résilience de la dette, notamment par des actions visant à : (i) diversifier l'économie, afin de réduire davantage la dépendance du pays vis-à-vis des exportations des produits miniers, en encourageant les investissements dans les secteurs porteurs de croissance autres que le secteur minier ; et (ii) améliorer le climat des affaires et le développement de zones économiques spéciales.

3) *Investissements Directs Etrangers.*

Depuis 2010, le cumul des flux des investissements directs étrangers dont a bénéficié la RDC est de 17,4 milliards de USD observé principalement dans le secteur des ressources naturelles (les mines, les bois, etc.). Les joint-ventures signées dans le secteur minier ont permis de soutenir la croissance économique dans la durée. Après un désinvestissement de 243,2 millions d'USD observé en 2009 suite à la crise financière et économique mondiale, le flux des investissements directs étrangers atteint 2.736,0 en 2010 pour se fixer à 1.493,9 millions en 2019.

Graphique 35 : Investissement Directs Etrangers¹ (2016-2018)



Sources : DGDP et Banque Centrale du Congo.

Ces niveaux restent cependant bien en deçà du potentiel du pays : en effet, la RDC dispose de ressources minérales abondantes et d'un potentiel énorme dans des secteurs comme l'exploitation minière, l'énergie (surtout hydroélectrique) et les infrastructures. A ce jour, le secteur minier est celui qui attire le plus d'IDE, suivi par les télécommunications. L'Afrique du Sud, la Belgique et la Chine sont les principaux investisseurs du pays.

Le pays bénéficie d'un grand marché intérieur et est stratégiquement situé au centre du continent africain, étant également membre du Marché commun de l'Afrique orientale et australe

¹ Note : * L'indicateur de Performance de la CNUCED est basé sur un ratio entre la part du pays dans le total mondial des IDE et la part du pays dans le total mondial de la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul-PMA 2011-2020

(COMESA). Afin d'attirer les IDE, le gouvernement de la RDC offre des incitations qui sont généralement négociées avec les investisseurs étrangers. Cependant, le climat des affaires est particulièrement défavorable et les investisseurs étrangers sont confrontés à un certain nombre de défis (corruption, longues procédures administratives, frais administratifs) pour établir leurs entreprises en RDC.

En termes de stratégies devant attirer davantage des capitaux étrangers, le Gouvernement avait entrepris un certain nombre des réformes visant principalement à améliorer le climat des affaires. Les priorités du Gouvernement se sont focalisées entre autres sur : (i) la mise en vigueur de la législation OHADA ; (ii) le renforcement du fonctionnement des tribunaux de commerce, récemment mis en place ; (iii) l'élaboration d'une loi sur le partenariat PublicPrivé (PPP), projet à soumettre au vote du Parlement ; (iv) la ratification de la Convention de New-York sur la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, la promotion de l'arbitrage comme mode de règlement des litiges commerciaux ; (v) la promulgation de la loi sur le crédit-bail ; (v) La libéralisation de l'économie, à travers la libéralisation des prix des produits pétroliers, jadis administrés par les pouvoirs publics, l'ouverture des principaux secteurs aux capitaux privés par la suppression du monopole de l'Etat, notamment dans les mines, les assurances, l'électricité..., à travers la promulgation de nouveaux cadres juridiques (Code minier, Code des Assurances, code des hydrocarbures, Code des investissements, Code Agricole, Loi sur l'électricité, Loi sur la liberté des prix et la concurrence) ; (vi) la relance du secteur financier grâce à la nouvelle législation mise en place. Ce qui a permis les déploiements des banques en provinces ainsi que l'élargissement de la gamme de produits bancaires. Le nombre de banques actives est passé de 23 à 18, entre 2010 et 2015 et à 17 banques en 2018 ; (vii) la mise en place du Guichet unique pour la création d'entreprises, lequel a permis de réduire la durée de la création des entreprises à trois jours, réduisant ainsi aux entrepreneurs et investisseurs les longs délais et les procédures auxquels ils étaient jadis soumis.

Il sied de noter que le nombre des comptes bancaires ouverts auprès des banques commerciales a enregistré une hausse moyenne de 32,8 % au cours de la période. Plusieurs efforts ont été enregistrés dans l'amélioration de l'inclusion financière en RDC. Bien que la promotion de l'inclusion financière ne relève pas spécifiquement de la mission de la Banque Centrale mais du Gouvernement, elle a tout de même pris plusieurs initiatives qui ont permis d'améliorer le taux d'inclusion financière qui est passé de 12,3 % à 33,5 % à fin septembre 2018.

4) Envois de fonds des migrants

Les impacts positifs de la migration sur le développement socio-économique s'apprécient au regard des efforts des émigrants congolais en faveur de leur famille vivant en RDC. Toutefois, il convient de relever que cet agrégat reste fortement corrélé à la conjoncture de l'économie mondiale. En effet, d'après les statistiques de la Banque Centrale sur la balance des paiements, le flux global de transferts entrants s'est situé à 575,3 millions de dollars américains en 2007, avant de chuter de 16,1 % pour s'établir à USD 495,4 millions en 2008 puis USD 318,4 millions en 2009, à la suite de la crise financière et économique mondiale.

Avec à la reprise de l'économie mondiale en 2010, le flux de transferts des migrants a remonté à USD 781,5 millions, soit le double de l'année précédente. Cette tendance s'est maintenue jusqu'en 2012 avec un pic d'USD 1.012,9 millions, avant de chuter à USD 968,2 millions en 2013 et USD 734 millions en 2014.

Cependant, la morosité de la conjoncture économique accentuée en 2016 a plombé les transferts des fonds des migrants autour de 577,5 millions de dollars américains.

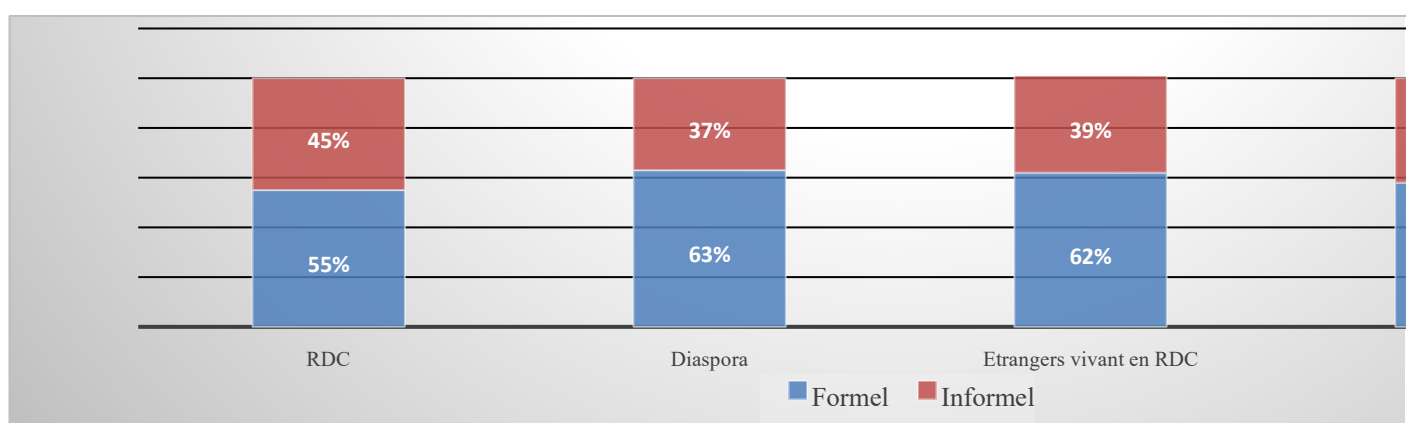
Depuis 2017, les fonds envoyés par les migrants ont augmenté de manière exponentielle et a atteint 1 764,35 millions de USD en 2018.

L'évolution positive des transferts des migrants a influé sur la demande intérieure, stimulant par conséquent la croissance économique du pays. Pour stimuler ce financement et permettre au congolais surtout de la Diaspora à contribuer à l'économie nationale, le Gouvernement a soumis au Parlement, une loi visant à la promotion d'une classe moyenne et l'entrepreneuriat national. Par ailleurs, un Ministre en charge de la Diaspora a été nommé afin de faciliter cette intégration, à travers les échanges fructueux entre les congolais de l'étranger et le gouvernement.

Cependant, eu égard au nombre des migrants congolais, ce transfert demeure inférieur, en effet, le Nigéria par exemple qui, compte moins des migrants que la RDC, renseigne des entrées de près de 20 milliards de USD par an, soit autour de 20 % du PIB. C'est dans ce cadre que l'institut africain pour l'envoi de fond des migrants, structure émanant de l'Union Africaine, accompagne depuis 2016 la Banque Centrale pour l'aider à mettre en place un environnement propice aux envois de fonds passant principalement par la réduction des frais de transfert.

Par ailleurs, en vue de s'aligner aux instructions de lutte contre le blanchissement d'argent sur le marché de messageries financières, la RDC a mis en application les restrictions sur des transactions d'une grande valeur en termes des limites de la taille de transaction que les recommandations FATF. Il s'agit notamment de : i) les montants supérieurs à 10 000 USD doivent passer par une institution de crédit ; ii) les supérieurs à 10 000 USD ne peuvent pas être payés en liquide ou titres au porteur, sans recevoir au préalable la permission de la Banque Centrale ; iii) les procédures d'identification du client sont requises quand le montant de la transaction supérieur à 10 000 USD, ou la source légale des fonds n'est pas connue, ou encore le client effectue plusieurs petites transactions ; iv) quand une transaction implique une somme en Franc Congolais égale ou supérieure à 10 000 USD et est effectuée sous une complexité inhabituelle ou non justifiée, ou semble n'avoir aucune justification économique ou but légal, l'institution de crédit doit s'informer sur l'origine et la destination des fonds aussi bien que sur le but de la transaction et l'identité de l'acteur économique impliqué dans la transaction » ; v) toute personne impliquée dans les opérations de change, est dans l'obligation de vérifier l'identité de tous clients faisant le change de 500 USD ou plus.

Les opérations de transfert des fonds en RDC passent soit par un canal informel et/ou formel



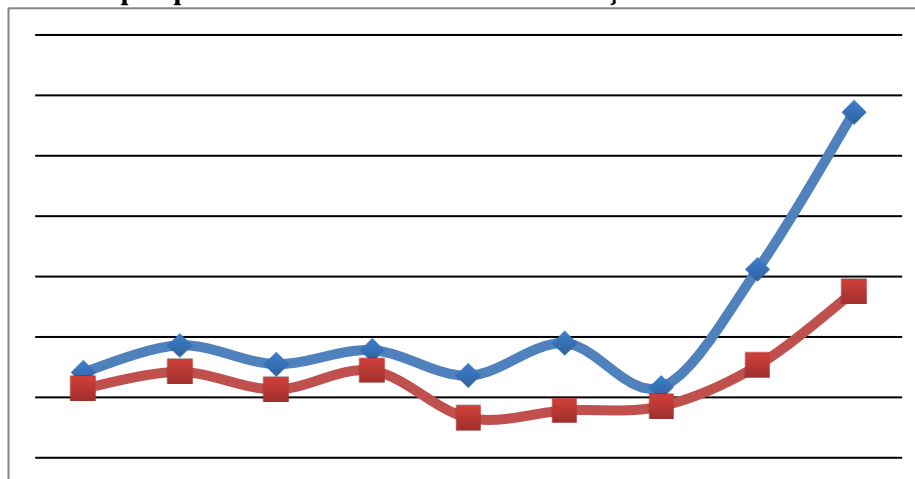
dont les banques commerciales, les agences de transfert d'argent, les ONG, etc. Les transferts informels représentent 42% contre 58% des transferts formels effectués essentiellement par résidents (étrangers et nationaux) sur le territoire national, les congolais vivants à l'étranger et les étrangers vivant au Congo. On constate que les congolais de l'étranger préfèrent les canaux de transfert formels (63%) que les voies informelles (37%). Tandis que les transferts internes

dans le pays empruntent en grande partie les voies informelles que les celles formelles, soit 45% contre 55%

Graphique 36. Pratique formel et informel d'envoi et de réception d'argent en RDC

Source: Finmark-TrustComprendre les Canaux de Transfert d'Argent en République Démocratique du Congo (RDC), 29 May 2018

Graphique 37. Les transferts sortis et reçus de 2010 à 2018



Source : BCC : Rapport annuel sur la politique Monétaire

4.9. BONNE GOUVERNANCE A TOUS LES NIVEAUX

En plus de toutes les ressources dont peut disposer un pays, son développement est aussi tributaire de la bonne gouvernance. Celle-ci se traduit par l'instauration d'un Etat de droit, le respect des droits humains, la participation démocratique des citoyens, la lutte contre la corruption et la gestion transparente pour un développement humain équitable.

Dans le but d'instaurer la bonne gouvernance, le Gouvernement congolais a ratifié certaines conventions internationales et a engagé certaines mesures à cette fin. Dans le domaine de la gouvernance économique, il a convenu conjointement avec la Banque mondiale en 2010 et 2013, dans le cadre de l'adoption du document de stratégie-pays, une batterie de mesures visant à (i) rétablir la confiance et la transparence dans la gestion des ressources naturelles et (ii) améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources issues du secteur extractif. La mise en œuvre satisfaisante de ces mesures ont permis de:

- renforcer la responsabilisation et la transparence dans la gestion des contrats de concession par (i) la publication des droits et contrats miniers; (ii) un accès concurrentiel et transparent aux ressources minérales; (iii) la définition et la dissémination de la politique pétrolière; (iv) l'adoption du cadre légal et réglementaire devant régir les conventions pétrolières existantes et futures;
- assurer la transparence et la traçabilité de toutes les ressources générées par l'attribution des titres
- assurer la transparence et la redevabilité par la mise en place d'une plateforme de suivi et de dialogue participatifs (Gouvernement, société civile, entreprises publiques et privées)
- assurer l'immunité des contrats et l'amélioration du climat des affaires notamment par le renforcement de la sécurité juridique et le système d'arbitrage;

- mettre en place des institutions centrales et provinciales de passation des marchés publics grâce à la promulgation de la loi sur les marchés publics.

Par ailleurs, il a adhéré à l'*Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)* qui est la **norme mondiale** pour la promotion d'une gouvernance ouverte et redevable des ressources pétrolières, gazières et minérales. Et il a ratifié la Convention des Nations Unies contre la Corruption et le Protocole contre la corruption (2001) de la SADC.

Au niveau interne, le gouvernement a pris *loi n° 04/016 du 19 juillet 2004 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme* ; alors le Président de la République avait signé l'Ordonnance N° 16/065 Du 14 Juillet 2016 portant organisation et fonctionnement des Services du Conseiller Spécial du Chef de l'Etat en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Dans la même lancée, le nouveau Président de la République a signé une d'ordonnance portant création au sein de son cabinet d'un service spécial dénommé « Coordination pour le changement de mentalité (CCM) ».

Dans le domaine des Finances publiques, le cadre légal a été modernisé à travers l'adoption d'une nouvelle loi sur les finances publiques qui consacre la gestion axée sur les résultats. Il convient de rappeler également l'implication de la société civile dans le processus d'élaboration du budget de l'Etat. Par ailleurs, les Etats de Suivi Budgétaires sont publiés conformément à leur périodicité.

Au niveau du secteur forestier, il convient de relever la finalisation depuis juillet 2014 de la conversion de tous les anciens titres forestiers en contrats de concession forestière.

Dans le domaine de l'évaluation des politiques et des institutions « CPIA » (indicateur mesurant les performances d'un pays dans tous les domaines), après une stagnation de 2008 à 2012, les résultats CPIA de la RDC ont progressé de 2,7 à 2,9 en 2013, et de 2,9 à 3,0 sur 6 en 2014. Le progrès dans la notation s'est reflété sur trois des quatre thèmes couverts, à savoir (i) la gestion économique, (ii) les politiques d'inclusion sociales et d'équités (iii) la gestion du secteur public et des institutions. Par ailleurs, des efforts sont en cours pour passer de 3.0 (faibles institutions) à 3.6 (institutions fortes) considérée comme score moyen des pays membres de l'IDA.

Nonobstant ce progrès, la note de la RDC est encore inférieure à la moyenne des pays de l'Association International pour le Développement, de l'Afrique subsaharienne. À cet effet, des efforts sont en cours pour passer de 3.0 (faibles institutions) à 3.6 (institutions fortes).

Sur le plan de la Gouvernance Diplomatique, le Gouvernement de la RDC a accompli les actions ci-après :

- Renforcement de la diplomatie et de la coopération de développement, à travers : i) l'affectation de 214 nouveaux diplomates pour un cout de 1.900.000 USD; la nomination de 36 nouveaux ambassadeurs et 3 consuls généraux ; le paiement de tous les arrières des loyers et salaires de diplomates ; les paiements de cotisations aux organisations internationales ; le recrutement de 200 jeunes universitaires ; etc.
- La création d'une direction technique et un vice- ministère pour l'identification, le recensement de suivi, la défense et la protection des intérêts des ressortissants congolais vivant à l'étranger ;

- La signature de l'accord de coopération avec l'Allemagne et le PNUD pour un montant de 145.500.000 Euros et 388.499 USD respectivement ;
- La participation de plus en plus fréquente aux réunions internationales et régionales ;
- La signature d'un contrat de réhabilitation et d'aménagement des routes nationales n.6 et n.23 ;
- La restauration de la paix et la fin de la guerre à l'Est du pays grâce à l'Action des diplomates.

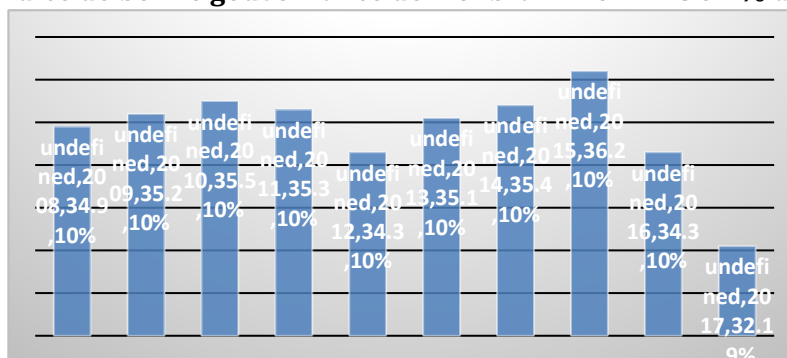
Sur le plan de la Gouvernance Administrative et Politique, il sied de noter que la Fonction Publique s'est lancée dans une Réforme à la fois profonde et audacieuse de son administration publique afin d'élever l'organisation, le fonctionnement et la gestion de l'Administration Publique à la hauteur des attentes d'une Administration Publique Excellente et efficace au service du développement et plus proche de la population. Quelques résultats ont été enregistrés, à savoir :

- L'adoption au Parlement de la Loi Organique fixant l'organisation et le fonctionnement des services publics du Pouvoir Central, des Provinces et des ETD ;
- L'instauration de la bancarisation de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat tant au niveau central et des provinces ;
- L'introduction de NTIC au sein de la fonction publique dont : i) création de Data Center FP pour le stockage des toutes les données de la F.P et de l'A.P ; ii) création et modernisation du site web de la FP ;
- La création, l'organisation et le fonctionnement d'une caisse Nationale de Sécurité Sociale des agents de l'Etat « CNSSAP » ;
- L'Elaboration des supports pédagogiques et méthodologiques en matières des parties politiques entre 2011 et 2015 dont : i) la Loi organique n. 015/004 du 28 Février 2015 relatives à l'installation de nouvelles provinces ;
- Développement des outils de planification et la gestion dont le guide à l'usage des Autorités Territoriales, le manuel de formateurs des autorités territoriales et le Plan d'Action National de Redynamisation des services de l'Etat Civil en RDC 2014- 2018 ;
- La création d'une Ecole Nationale d'Administration en vue de préparer les futurs cadres aux défis nationaux et aux enjeux internationaux.

Enfin, sur le plan politique, on notera qu'après deux ans de tergiversation, les citoyens congolais ont eu l'opportunité de participer à la vie politique du pays à travers l'élection organisée à la fin de l'année 2018. Par ailleurs, depuis le début de l'année 2019, il y a lieu de constater un réel progrès en ce qui concerne le respect des droits humains qui se caractérise par la réduction très sensible des répressions contre les manifestants et la libéralisation des médias publics.

La mise en œuvre de toutes ces mesures n'a pas donné des résultats escomptés au regard de l'évolution de l'indice de bonne gouvernance de Mo Ibrahim. Cet indice très faible a évolué en dents de scie. Après une amélioration en 2010 elle a baissé jusqu'en 2012 avant une remontée pour atteindre son sommet à 36,2% en 2015. Mais depuis cette année elle connaît une baisse en atteignant son plus bas niveau de 32,1 % en 2017.

Graphique 38: Indice de bonne gouvernance de Mo Ibrahim en RDC en % de 2008 à 2017



La situation de la gouvernance en RDC est considérée par la fondation Mo Ibrahim comme étant en détérioration accélérée. Le contexte post-électoral marqué par la répression des manifestations de l'opposition et de la société civile peut expliquer cette chute.

L'engagement des nouvelles autorités à instaurer un Etat de droit donne l'espoir d'une amélioration du score de gouvernance qui n'a jamais dépassé 40%.

La situation de la gouvernance en RDC est considérée par la fondation Mo Ibrahim comme étant en détérioration accélérée. Le contexte post-électoral marqué par la répression des manifestations de l'opposition et de la société civile peut expliquer cette chute. L'engagement des nouvelles autorités à instaurer un Etat de droit donne l'espoir d'une amélioration du score de gouvernance qui n'a jamais dépassé 40%.

V. COHERENCE ET LIENS AVEC LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE A L'HORIZON 2030 ET AUTRES PROCESSUS MONDIAUX.

Pour permettre à la RDC en tant que pays moins avancés de surmonter les problèmes structurels rencontrés, finir avec la pauvreté, la faim, les discriminations, le inégalité, les dégradations environnementales et sortir de la catégorie des PMA pour accéder à celle des pays émergents, l'ambitieux programme d'action d'Istanbul (PAI) devra renforcer sa synergie avec les programmes et initiatives de développement définis sur le plan international, à savoir : le programme de développement d'après 2020, l'Accord Cadre de Paris sur le Climat ainsi que la troisième conférence internationale sur le financement du développement. La synergie entre ces différents programmes de développement, facteur déterminant du processus, exige une forte cohérence afin d'adresser les contraintes structurelles liées à la programmation, à la coordination, au financement et au suivi des interventions.

Si le programme d'action d'Istanbul, l'accord d'Addis-Abeba sur le financement du développement ainsi que l'Accord de Paris sur le Climat sont alignés aux priorités des pays les moins avancés, les modalités de leur mise en œuvre nécessiteront une planification, une coordination et un suivi intégré, susceptible de leur permettre de servir d'engrenage catalytique pour accélérer la réalisation des objectifs de l'Agenda de développement post 2020.

Cet arsenal catalytique est intégré de manière cohérente dans le cadre de planification nationale dont l'opérationnalisation est réalisée au moyen du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2018 – 2022, dont la mise œuvre implique plusieurs actions et réformes directement liées aux cibles prioritaires ainsi définis afin de consolider la croissance économique, combattre la malnutrition, favoriser la création d'emplois et préserver l'environnement.

Ce Plan se veut être ainsi le cadre fédérateur de toutes les stratégies et politiques sectorielles de développement, aligné sur tous les engagements internationaux et régionaux pris par le pays, en l'occurrence : les ODD, l'agenda 2063 de l'Union Africaine, l'Accord de Paris sur le changement climatique, l'Accord-Cadre d'Addis-Abeba pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la

Région des Grands-Lacs, le Nouveau cadre de partenariat et d'engagement dans les Etats fragiles « New Deal », etc.

La RDC a déjà conduit, par ailleurs les travaux de mise en cohérence de l'Agenda 2030, de l'Agenda 2063 et du New deal dont le but est d'optimiser les interventions et favoriser l'efficacité dans le suivi et évaluation. Une matrice de cohérence a été produite. Globalement, 14 indicateurs ont été ajoutés aux indicateurs du package national prioritaire pour le suivi concomitant de l'Agenda 2030, de l'Agenda 2063 et du New deal.

VI. VERS LE PROCHAIN AGENDA DES PMA

L'agenda des Objectifs de Développement Durable est le nouveau cadre de développement qui structure les activités de la communauté internationale pour les quinze prochaines années (2016-2030). Il s'agit d'un programme de développement durable ambitieux, universel et porteur de changement, reposant sur les droits, et centré sur l'être humain et la planète. Contrairement aux OMD, ce nouvel Agenda (hormis son caractère holistique) est marqué par au moins trois innovations majeures : i) les ODD concernent tant les pays développés que ceux en développement ; ii) chaque pays peut définir ses priorités selon son contexte ; iii) la dimension écologique ou environnementale a une place de choix.

Ce programme mondial ambitieux constitue une opportunité pour accélérer et servir de boussole d'orientation du développement économique et humain en République Démocratique du Congo, au moment où le pays négocie son virage vers la transition sociale en vue de son émergence à l'horizon 2030. Il devra constituer un élément catalytique du plan d'action national pour la mise en œuvre du PAI en RDC, au regard de : (i) son approche transformationnelle fondée sur la voie du changement des sociétés, des politiques économiques et des rapports avec la planète ; (ii) son approche intégrée des trois aspects de développement (économiques, sociaux et environnementaux) qui exigent de veiller à la cohérence des politiques adoptées et de réformer les mécanismes de gouvernance à tous les niveaux ; ainsi que (iii) sa vision « de ne laisser personne derrière » qui entend mettre fin à la pauvreté et transformer les vies tout en protégeant la planète d'ici 2030.

Dans cette perspective, la RDC pourra bénéficier du dynamisme de ce programme pour accélérer la réalisation de sa vision nationale prospective traduite dans le PNSD et mobiliser des moyens nécessaires pour sa réalisation. Car, la quasi-totalité des objectifs économiques, sociaux et environnementaux préconisés répondent aux préoccupations de développement du pays et les leçons apprises dans la mise en œuvre des OMD constituent des acquis susceptibles de favoriser l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD).

Tirant les leçons d'expérience de la mise en œuvre des OMD, la RDC s'est positionnée au rang des pionniers en matière des ODD, aussi bien dès leur conception que dans leur mise en œuvre. En effet, depuis 2013, la RDC a pris part active dans les consultations publiques intenses organisées pour l'élaboration de l'Agenda post-2015. Le pays a activement participé à l'enquête *MyVoice* où la voix des plus pauvres et des plus vulnérables a reçu toute l'attention qu'elle méritait, organisé des consultations nationales et provinciales, à l'instar de 50 pays pilotes au monde, s'est fait partie prenante de la position commune de l'UA sur l'Agenda post-2015 ainsi qu'à d'autres processus mondiaux (négociations intergouvernementales, troisième conférence mondiale sur le financement du développement, COP21, Sendai, etc.).

Toutefois, d'importants défis persistent au regard de la fragilité et du contexte du pays. Il s'agit notamment de : (i) l'ambition et la complexité du programme de développement durable proposé ; (ii) la nécessité d'assainir le cadre programmatique et le manque de cohérence des politiques publiques ; (iii) le faible financement domestique de la mise en œuvre des programmes de développement ; (iv) l'absence/ l'insuffisance des technologies nouvelles ; (v) la faiblesse des capacités techniques et institutionnelles ; ainsi que, (vi) la précarité de l'appareil statistique pour faciliter le suivi, etc.

Le programme de développement à l'horizon 2030 répond aux aspirations du peuple congolais telles que formulées lors des consultations nationales organisées en 2013 à travers les 14 objectifs ci-après : (i) promouvoir la bonne gouvernance ; (ii) consolider la paix et lutter contre les violences dégradantes ; (iii)

promouvoir la justice pour tous ; (iv) réduire l'extrême pauvreté ; (v) réduire les risques d'insécurité alimentaire ; (vi) assurer la santé pour tous ; (vii) réduire la mortalité maternelle et infantile ; (viii) assurer l'éducation pour tous ; (ix) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme ; (x) assurer un environnement durable ; (xi) améliorer le cadre de vie des populations ; (xii) garantir un travail décent et durable à tous ; (xiii) mettre en place un partenariat mondial inclusif pour le développement ; (xiv) créer les conditions d'une croissance économique inclusive.

Il apparaît une forte convergence de vue entre les priorités et la vision de l'Agenda post-2015 du GTO et celles arrêtées dans la position africaine commune et le peuple congolais lors des consultations nationales. La position africaine commune suggère que le programme offre aux africains une occasion unique de dégager un consensus sur les défis, les priorités et les aspirations qui les unissent, de participer activement au débat mondial ainsi que d'étudier et de concevoir des stratégies visant à lutter contre les principaux problèmes émergents qui se posent dans le domaine du développement de l'Afrique. Elle réaffirme également les principes de la Déclaration de Rio (responsabilités communes mais différenciées, droit au développement et à l'équité, responsabilité mutuelle et redevabilité partagée) et réitère la nécessité d'accorder la priorité à la transformation structurelle en vue d'un développement inclusif et axé sur l'être humain, autour de six piliers prioritaires ci-après : (i) transformation économique structurelle et croissance inclusive; (ii) science, technologie et innovation; (iii) développement axé sur l'être humain; (iv) durabilité environnementale, gestion des ressources naturelles et des risques de catastrophes naturelles; (v) paix et sécurité; et (vi) financement et partenariats.

En Juillet 2016, Bertelsmann *Stiftung et Sustainable Development Solutions Network* (SDSN) ont publié un indice des ODD, censé classer les pays, en partant de leur niveau initial de 2015, par rapport à leurs chances d'atteinte des ODD à l'horizon 2030. Cet indice sert ainsi à mesurer l'état d'avancement d'un pays par rapport à ses pairs. Il est construit à partir des données les plus récentes des indicateurs retenus dans le cadre de suivi-évaluation des ODD. C'est ainsi que sur 149 pays classés, la RDC se positionne à la 147^e place avec un score de 31,3 sur 100 loin derrière la Suède meilleur pays au monde (84,5) et le Botswana (58,4) comme étant le pays africain qui a le plus de chance de réaliser l'agenda de développement 2030. La Centrafrique (26,1) clôture le classement avec deux places de moins que la RDC.

Tableau 15 : Classement de la RDC selon l'indice ODD

	Score	Rang	Nombre de pays
RDC	31,3	147 ^e	149
Pays le plus faible (Centrafrique)	26,1	149 ^e	149
Pays ASS le plus élevé (Botswana)	58,4	80 ^e	149
Pays le plus élevé au monde (Suède)	84,5	1 ^e	149

En outre, l'*Overseas Development Institute* (ODI) (2016) avait projeté, sur base des rythmes actuels de progression, le niveau de réalisation des ODD en 2030. Il en ressort que, malgré les progrès susceptibles d'être enregistrés, les chances de la RDC comme celles de la sous-région (Afrique Subsaharienne et Afrique Centrale) sont très faibles pour réaliser les ODD à l'horizon 2030. En effet, la RDC à l'horizon 2030, avec les tendances actuelles, ne pourrait atteindre que $\frac{3}{4}$ des cibles des objectifs 10 et 17. Elle a aussi les chances d'atteindre au moins la moitié des cibles des objectifs 8 et 7. En ce qui concerne l'éradication de la faim (ODD 2) et la réalisation des ODD 1 et 15, le pays ne pourrait respectivement atteindre que plus ou moins $\frac{1}{3}$ et $\frac{1}{4}$ des cibles y relatives. Aucun avancement ne pourrait être enregistré pour les ODD 3, 4, 5, 6 et 9 et un recul serait enregistré pour les ODD 11, 12, 13, 14 et 16.

Néanmoins, aucun pessimisme ne devrait émerger d'autant plus que la même étude présente des pistes pour s'assurer de l'atteinte des objectifs à l'horizon 2030. En effet, pour s'en sortir, la RDC devrait : (i) engager des réformes importantes, au-delà des pratiques actuelles, en termes de nouvelles politiques et initiatives, pour consolider la croissance économique (ODD 8), favoriser l'accès à l'énergie (ODD 7), réduire les inégalités (ODD 10) et accroître la mobilisation des ressources (ODD 17) ; (ii) initier des

réformes révolutionnaires, avec un changement radical des politiques actuelles, pour accélérer le rythme des progrès actuels des ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 9 et 15 ; (iii) décider des réformes drastiques et innovantes, exigeant un leadership politique développementaliste, s'avèrent impératives pour renverser la trajectoire actuelle des ODD 11, 12, 13, 14, 16.

Pour financer le développement et relever le défi des ODD, la RDC, comme chaque pays, doit mobiliser et affecter les ressources financières et technologiques à des fins de développement durable. Le Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA), adopté en juillet 2015 lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, présente un cadre complet de financement visant à favoriser le développement durable et apporte une contribution importante à la mise en œuvre de l'Agenda 2030, du programme d'action d'Istanbul (PAI) que du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) de la RDC. Le PAAA appelle non seulement à la mobilisation davantage de ressources, mais également à la création de nouvelles incitations à la canalisation des ressources privées et publiques vers l'avancement des ODD.

Une étude publiée conjointement par le PNUD et l'Agence Française de Développement (AFD) en mai 2016 intitulée « *Financement des objectifs de développement durable (ODD) dans les pays les moins avancés (PMA) : diversification de la boîte à outils financière et gestion de la vulnérabilité* » propose une boîte à outils financière intéressante pour les pays, surtout les PMA, qui comprend les sources et les instruments de financement les plus connus et les plus importants.

En considérant les exigences de l'Agenda 2030, il est recommandé aux pays d'utiliser les différents instruments au regard de leurs points forts et de leur complémentarité, et aux bailleurs de fonds, de jouer un rôle particulier consistant à aider ces pays à utiliser ces différents instruments de financement de façon responsable, de réduire les risques et d'obtenir un maximum d'avantages en matière de développement.

Pour améliorer la transparence et la participation citoyenne au budget, le Gouvernement de la RDC a adopté le Plan Stratégique de Réforme des Finances publiques depuis 2010 (PSRFP). Pour sa part et fidèle à ses engagements, la RDC s'emploie à poursuivre les efforts en cours de la mise en œuvre des performances économiques en privilégiant l'amélioration du cadre macroéconomique, de la politique de bonne gouvernance, de la transparence, de l'éradication de la corruption dans la prise en compte des actions prioritaires du Gouvernement. Pour baliser le chemin vers le développement durable, le Gouvernement de la R. D. du Congo en partenariat avec les différents bailleurs bilatéraux et multilatéraux a mis en œuvre plusieurs programmes et réformes afin de redresser l'économie de la R.D. Congo.

C'est ainsi, que le Gouvernement de la RDC s'est assigné, dans le cadre de son Plan d'Actions Prioritaires, un objectif général visant l'accroissement du niveau des recettes publiques pour répondre aux impératifs de croissance économique et de lutte contre la pauvreté. Dans le cadre du Programme Economique du Gouvernement (PEG II), de Juillet 2009 à Juin 2012, le Gouvernement va exécuter le Programme Triennal conclu avec le FMI permettra de consolider la stabilité macroéconomique, renforcer la gestion de finances publiques et l'indépendance de la BCC et améliorer le climat des affaires.

Notons que pour la période 2012 – 2014, le Gouvernement de la R.D. Congo n'a pas eu un programme formel avec le Fonds Monétaire International mais néanmoins, il était utile de mettre en exergue les différents programmes antérieurs à travers lesquels la R.D. Congo a pu rétablir ses équilibres macroéconomiques jadis foncièrement rompus et ce, par le truchement entre autres des mesures monétaires et de change. De ces programmes antérieurs, l'accent était mis sur le Programme Triennal de juillet 2009 à juin 2012 (PEG II) dont l'objectif principal était la consolidation de la stabilité macroéconomique, le renforcement de la gestion des finances publiques et l'indépendance de la Banque centrale du Congo et l'amélioration du climat des affaires.

Dans le cadre de la poursuite de l'élan de mise en œuvre par ces programmes (réformes) et de consolidation des performances macroéconomiques (stabilité macroéconomique), le Gouvernement a mis en œuvre un Programme Economique Autonome (PEA) qui guidait ses actions, en matière de gestion macroéconomique pour la période 2013-2015. Ce Programme Économique Autonome du ~~Gouvernement est assésé d'un grand nombre de réformes structurelles qui portent sur i) l'infrastructure~~

de la mobilisation des recettes publiques ; ii) la rationalisation des dépenses publiques et amélioration du processus budgétaire ; iii) l'amélioration de la gouvernance économique ainsi que la transparence et iv) la consolidation du secteur financier.

Afin d'assurer une bonne gestion saine des finances publiques internes, le Gouvernement de la R.D. Congo a entrepris des réformes importantes dans les domaines des finances publiques, notamment, la bancarisation de la paie des agents et fonctionnaires de l'Etat, l'exécution de dépenses publiques sur base caisse. Il sied par ailleurs, de signaler que le Gouvernement de la R.D. Congo s'est engagé à mener une politique budgétaire vigoureuse basée sur l'orthodoxie budgétaire en vue de mettre fin au gaspillage des ressources budgétaires.

Dans le cadre de l'amélioration de financement de l'économie par les privés, le Gouvernement de la R.D. Congo a mené des actions de grande envergure dont : i) les réformes du système Bancaire et financier avec l'appui des institutions de *Bretton Woods*. Son objectif principal était l'assainissement de l'espace économique, financier et monétaire ; ii) la mise en place de deux structures : a. l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements (CPCAI) et b. le Cadre Permanent de Concertation Economique (CPCE). Les objectifs poursuivis par ces structures sont respectivement d'identifier les difficultés auxquelles il faut apporter des réponses pour réduire les procédures administratives relatives à l'exercice des activités économiques et commerciales et d'assurer le suivi des politiques économiques et sociales nationales, provinciales et internationales, ainsi que les répercussions sur la vie des congolais ; iii) la mise en œuvre du guichet Unique.

Notons que le principal défi majeur reste donc la mise en œuvre satisfaisante de toutes les mesures contenues dans les feuilles de route sur l'amélioration du climat des affaires et des investissements.

Concernant le financement extérieur, la RDC bénéficie du nouveau cadre de partenariat et d'engagement dans les Etats fragiles « New Deal » permettant aux Etats en sortie de conflits de bénéficier des financements extérieurs et de l'assistance technique afin de répondre à l'urgence de la stabilisation, à des défis de plus long terme. Les partenaires au développement accordent la priorité aux actions qui concourent à la consolidation de la paix et au renforcement de l'Etat, d'autant plus que le développement d'un pays n'est pas envisageable sans la paix et en l'absence des institutions fortes.

C'est pourquoi, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a endossé le processus du New Deal pour l'engagement international dans les Etats fragiles à Busan et s'est impliquée dans la mise en œuvre de cette nouvelle donne depuis le mois de juillet 2012. La diplomatie classique et économique de développement de la R.D. Congo fait des avancées très significatives. Il s'agit notamment de : (i) la signature de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la région de Grands lacs ; (ii) l'accession de la RDC à la présidence de plusieurs organisations tant régionales que internationale comme la CEEAC, la SADC, le COMESA et l'OIF ; (iii) la mobilisation d'importantes ressources auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux ; (iv) l'intensification et le renforcement de la coopération par la signature des accords et la participation aux rencontres tant dans le cadre bilatéral que multilatéral ; (v) le règlement de ses contributions dans certaines organisations internationales et régionales et à l'apurement des arriérés dus à ces organisations (vi) le renforcement des capacités dans plusieurs domaines d'un bon nombre d'agents du Ministère des affaires étrangères avec l'appui de la Belgique, Chine, Corée, Inde, Japon, l'Egypte, la république Sud - africaine, etc. ainsi que l'acquisition de plusieurs équipements et matériels.

Enfin, les études sur la croissance économique et l'investissement ont mis en exergue l'importance des Investissements Directs Etrangers (IDE) tant dans le financement de la croissance économique ainsi que dans l'amélioration de la productivité des investissements (apport de nouvelles technologies et de bonnes pratiques managériales). Les flux directs d'investissement sont de 7,27 milliards de dollar environ en 2006-2010 à 9,65 milliards de dollar, soit un accroissement de 33%. Ces flux mobilisés représentent 62% du besoin total de financement du programme du gouvernement. Par rapport au PIB, le taux d'investissement étranger est passé de 7,5% du PIB en moyenne 2006-2010 à 6,1% en 201115, soit un repli de 1,4 point de pourcentage. Cette situation est essentiellement due aux grands investissements enregistrés dans le secteur minier en 2010.

Dans le récent rapport Doing Business 2015, la RDC a été citée parmi le top 10 des pays les plus réformateurs dans le Doing Business 2015 et ce grâce aux efforts conjugués par tous les partenaires impliqués dans ce cadre. Il sied de noter que plusieurs actions/mesures ont été mises en œuvre en 2012 - 2014 par le Gouvernement mais n'ont pas été intégrées dans le Rapport de *Doing Business* au niveau mondial.

CONCLUSION

La mise en œuvre du *Programme d'Action en faveur des Pays les Moins Avancés 2011-2020*, dit *Programme d'Action d'Istanbul*, s'est déroulée dans un environnement socio-politicoéconomique relativement stable, caractérisé par deux crises majeures dont la crise financière de 2013 et celle sociopolitique de 2016.

Cette conjoncture sociopolitique et économique a perturbé l'évolution positive des indicateurs du développement social et humain de la République Démocratique du Congo. Ainsi, l'exécution du Programme d'Action d'Istanbul a abouti à des résultats qui sont restés, d'une manière générale, peu satisfaisants.

Cependant, la mise en œuvre du programme s'est appuyée sur un cadre programmatique national soutenu par les Partenaires Techniques et Financiers et qui correspondait à la vision du Gouvernement dont l'objectif était de sortir la RDC des PMA. Pour cette mise en œuvre des réformes ont été introduites dans les différents domaines définis par les PAI dont les résultats se présentent comme suit :

- l'accroissement de la capacité de production a été recherchée dans le secteur de l'énergie par la restructuration des entreprises du secteur, la réhabilitation des infrastructures existantes et la construction des nouvelles permettant ainsi l'accroissement de l'accès à l'électricité qui est passé de 9,6% à 15% entre 2012 et 2015 ;
- pour le secteur minier, les investissements réalisés ont permis une contribution aux taux de croissance économique qui était significatif en 2014 avec 4,7% et en 2018 avec 4,4% pour un taux de 9,5% et 5,8% respectivement ;
- la production de l'eau potable est passée de 277.10⁶m³ en 2011 à 306.10⁶ m³ en 2018, soit une augmentation de 10,5% ;
- la production de l'énergie électrique connaissant une augmentation significative en termes d'infrastructure, le taux de la population ayant accès à l'électricité qui était de 13,6% en 2011 va passer à 15,1% en 2013 pour d'atteindre 18% et 19%, respectivement en 2016 et 2017 ;
- en ce qui concerne les hydrocarbures la production moyenne était de 8,6 millions de barils en 2011 va connaître une diminution progressive jusqu'à atteindre 7,5 millions de barils en 2014 avant de remonter à 8,4 barils en 2018.
- au sujet du secteur agricole, sa contribution au PIB a progressé de 2011 à 2016 (de 9,7% à 20,4%) avant de chuter à 4,5% en 2018, pendant ce temps la part du budget n'a jamais atteint le taux de 10% exigé aux Accords de Maputo ;
- au niveau du commerce international les recettes d'exportation qui était de 8.478 millions USD en 2010 sont passées à 15.967 millions USD en 2018, avec une balance de paiement positive en 2011, 2014 et 2017 traduisant une certaine stabilité économique et institutionnelle
- pour les produits de base, ils sont tributaires du cours des marchés internationaux ;
- le secteur privé, les efforts d'amélioration du climat des affaires a permis une croissance positive des investissements atteignant 64,8% et 46,1% respectivement en 2013 et 2017, période relativement stable sur le plan socioéconomique ;

Au regard de la mesure de ces indicateurs, il apparaît que l'économie congolaise est encore vulnérable car étant à la merci des chocs économiques, de l'environnement politique et des catastrophes naturelles.

A propos du développement social et humain, on peut noter que le taux net de scolarisation au primaire(TNS) a amorcé une baisse depuis 2012 pour se situer à 78,2% en 2018, et la durée de scolarisation attendue de 9,8 ans n'a pas été atteinte en se situant à 6,8 ans en 2017; le taux d'alphabétisation, qui est en baisse depuis 2012, s'est situé à 64,9% en 2018. Pendant ce temps, le budget de l'éducation qui est en hausse depuis 2010 a atteint la proportion de 17,1% en 2015.

Dans le secteur de la santé, l'espérance de vie s'est accrue depuis trois décennies pour atteindre 60 ans en 2017. Elle est légèrement inférieure à celle de l'Afrique Subsaharienne (60,7 ans) et à celle des PMA (64,8 ans). Si la prévalence du VIH a baissé en deçà de la cible fixée par de l'OMD 6 en se situant à 0,87% ; les autres indicateurs sont restés en dessous des prévisions : mortalité infantile (43‰), mortalité maternelle (680 pour 100.000). Le Budget consacré au secteur de la santé a baissé de 11,4% en 2012 à 8,9% en 2015.

En ce qui concerne l'emploi des jeunes, le taux d'activité était de 39,5% en 2016. L'accès au logement est en baisse depuis plusieurs années et s'est situé à 69,9%. Cependant, ces habitations sont en majorité construites avec des matériaux non durables. Par ailleurs, l'accès à l'eau potable est en hausse, en passant de 46,5% en 2010 à 59% en 2018 ; l'accès au système assaini est en baisse en passant de 56,1% en 2013 à 32,6% en 2018.

Au sujet du genre, on ne retiendra que l'indice d'inégalité de genre(IIG) de la RDC indique une forte marginalisation de la femme. L'indice de développement de genre montre des disparités dans le bénéfice de l'amélioration de l'IDH. En fait la valeur de l'IDH pour les femmes est de 0,420 alors qu'il est de 0,493 pour les hommes. Toutefois, l'indice de parité filles/ garçons a évolué positivement à tous les niveaux d'études jusqu'à inverser la tendance en faveur des filles par un score de 1,005 au primaire. Cependant au secondaire et dans le supérieur cet indice est respectivement de 0,862 et 0,56.

L'évolution du développement social et humain se résume dans l'indice du développement humain(IDH) qui s'était légèrement amélioré en passant de 0,407 en 2010 à 0,457 en 2017 mais est resté inférieur à la moyenne de l'IDH d'Afrique Subsaharienne et de celle des PMA.

La RDC est un pays assailli par des crises de toutes sortes. Au cours de la décennie 2010-2020, elle a été affectée par de conflits armés et des affrontements communautaires, elle a subi des inondations, des éruptions volcaniques et des éboulements des terrains.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, des réformes initiées dans le domaine fiscal depuis 2010 ont permis l'accroissement nominale des ressources domestiques qui fluctuent, encore une fois, en fonction du cours des produits miniers sur lesquels repose l'économie congolaise. Ces ressources représentent 11,9% du PIB en moyenne en 2010 et 2018.

Les ressources internes privées représenteraient 6,5% en moyenne entre 2010 et 2017.

L'Aide Publique au Développement qui représente 15% du budget national est largement affectée à la réhabilitation et à la construction des infrastructures.

L'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays les Plus Endettés(I-PPTE) et l'Aide d'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale ont fait baisser la dette extérieure, alors que la dette intérieure était en hausse. L'analyse de la viabilité de la dette depuis 2010 a toutefois donné à la RDC la note de risque modéré de surendettement.

Dans le domaine de la bonne gouvernance, l'instauration d'un Etat de droit, la lutte contre la corruption, l'éradication de l'insécurité demeurent des défis majeurs. En effet, l'indice de bonne gouvernance de Mo Ibrahim classe la RDC en 2017 au 47ème rang sur les 54 pays africains avec un score de 32,1%.

En définitive, au regard de son produit intérieur brut par habitant qui est de au lieu de 1025\$ USD, de son retard du développement humain qui est inférieur à la moyenne des PMA et de la vulnérabilité de son économie la République Démocratique du Congo doit poursuivre ses efforts pour sortir de la catégorie des PMA.

EQUIPE D'ELABORATION DU RAPPORT

Supervision : Marie TUMBA NZEZA : Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères

Comité de Pilotage et Coordination technique

Ileka ATOKI : Secrétaire Général aux Affaires Etrangères, Coordonnateur
Gerengbo YAKIVU : Directeur-Chef de Service, Ministère des Affaires Etrangères,
Point Focal/PMA en RDC
Umba Ngoy : Chef de Division, Ministère des Affaires Etrangères
Kamwita wa Kamwita : Chef de Division, Ministère des Affaires Etrangères
Munungi Leki, : Chef de Division Ministère des Affaires Etrangères
Ernest Bamou : Economiste Principal, PNUD-RDC
Jean Amisi : Economiste National, PNUD-RDC

Equipe de Rédaction

Prof. Jacques ZAHIGA : Consultant Senior Planificateur, Economiste, Tél. : 0816425417, Email : jazahiga@hotmail.fr

Prof. André LUBANZA : Consultant, Psychologue, Tél. : 0828495899, Email : lubanzamukendi@gmail.com

Experts Thématiques

N°.	NOMS ET POSTNOMS	INSTITUTION	QUALITE	TEL.
01.	MBOMA ZWABISALA	MIN MINES	DEP	08986293
02.	BASONGILA NZAMBI	MIN.RECH.SCIENT.	DEP	08513157
03.	AKUDA MARIE HELENE	MIN.GENRE	DEP	08108065
04.	MPUILA KANTU	MIN.COM.EXT.	DEPa.i.	09999846
05.	BADILA LUWILAMU	MIN.ENERGIE	DEP	08114873
06.	MBUTAMUNTU AWIRAZE	MIN.ECONOMIE	DEP	08181035
07.	PONGO OSOMBA	DGDP	DEP	08106977
08.	LUKUSA BUDIATA	MIN.COOP.	DEP	08149568
07.	KAOZE KITENGE	MIN.URBANIS & HABIT..	DEP	08250001
08.	NGALULA MUKENA	MIN.-INTER.&SEC.	DEP	08194375

N° .	NOMS ET POSTNOMS	THEMATIQUES	QUALITE	TEL.	EMAIL
01.	MUNKENI MAFUKU Joël	Capacité de Production	EXPERT THEMATIQUE	081001787 1	munkenijoel64@gmail.com
02.	KANDA MUKANYA Marcel	Développement social et humain + Crise multiples et nouveau défis émergents	EXPERT THEMATIQUE	099782613 2 082729723 9	marcelkanda@yahoo.fr
03.	MINGA BOPE Moïse	Commerce + Produits de base	EXPERT THEMATIQUE	081659104 8	mingamoise@yahoo.fr
04.	BASWE TSHIWALA	Mobilisations des ressources financières pour le développement et renforcement des capacités + Bonne gouvernance à tous les niveaux	EXPERT THEMATIQUE	099827826 3	Potienbasze70@gmail.com
05.	CISHUGI MURHULA Justin	Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural	EXPERT THEMATIQUE	081993323 0	jcishugim@gmail.com

Ministère sectoriels ayant contribué à la Rédaction du Rapport

09.	MPUILA KANTU	MI N. COMM.EXT.	DEP	09999846
10.	NGONGO KANTU	MIN.HYDROCARBURES	DEP	.09991497
11.	CIRIMWAMI TABARO	MIN.ENV.&DEV.DUR.	DEP	09940420
12.	KAPAYA MBAKADI	MIN.NPTIC	DEP	08462683
13.	IPOPA KAKUBU	MIN.-INTER...&SEC	EXP/DEP	081213876
14.	MBIKAYI NKONKO	INERA	EXPERT	08131787
15.	CLEMENT TENGE TENGE	MIN.DEV.RURAL	EXP.ERT	0814703110
16.	MBALA KULUNSENGA	MIN.ENERGIE	EXPERT	0998428434
17.	KIYIMBI WAFILABYAYI	MIN.ECONOMIE	EXPERT	0818103514
18.	NSIMBA MALANDA	MIN.AGRI.	EXPERT	0815317010
19.	MUKIAMUNI	MIN.INDUSTRIE	EXPERT	0815148547
20.	KABEYA NDAYA	BCC	EXPERT	0815016003
21.	KILOLA LUTSWAMBA	MIN.ENV.	EXPERT	0819542421
22.	IPOPA KAKUBU	INTER. &SEC.	EXPERT	0812138769
23.	MAKENDENDI ZOLA	MIN. PTNTIC	EXPERT	0898116517
24.	NKIANLUTA JOACHIM	MIN.URBANISME.&HABITAT	EXPERT	0844058966

VII. ANNEXE STATISTIQUE.

1. Produit Intérieur Brut

Produit Intérieur Brut					
Années	Estimations aux prix de 2005			Estimations à prix courants	
	en millions de CDF	en millions de USD	Variations annuelles (en %)	en millions de CDF	Variations annuelles (en %)

2010	7 425 889,7	15 673,7	7,1	19 536 676,9	29,4
2011	7 936 395,2	16 751,2	6,9	23 759 424,6	21,6
2012	8 498 839,5	17 938,3	7,1	26 954 556,9	13,4
2013	9 219 707,4	19 459,9	8,5	30 051 179,4	11,5
2014	10 092 840,2	21 302,8	9,5	33 223 988,5	10,6
2015	10 790 880,0	22 776,1	6,9	35 111 226,0	5,7
2016	11 049 794,1	23 322,6	2,4	37 517 392,4	6,9
2017 (p)	11 461 614,2	24 191,8	3,7	55 676 093,1	48,4
2018 (p)	12 128 808,6	25 600,1	5,8	76 689 272,0	37,7

Source : Banque centrale du Congo, d'après les résultats des travaux de la C.E.S.C.N.

2. Contribution des différents secteurs à la croissance du Produit Intérieur Brut(en points de croissance)

Branches d'activité	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (p)	2018 (p)	2019 (p)
Secteur primaire	5,5	2,9	3,2	5,5	2,0	0,4	2,2	4,7	
Agriculture, forêt, élevage, chasse et pêche	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,5	0,3	0,3	
Extraction	4,8	2,3	2,4	4,7	1,3	-0,2	2,0	4,4	
Secteur secondaire	0,8	1,2	1,7	1,2	1,2	0,4	1,2	0,6	
Industries manufacturières	0,2	0,6	1,1	1,1	1,5	1,0	0,3	-0,1	
Bâtiment et travaux publics	0,6	0,6	0,6	0,0	-0,3	-0,7	0,8	0,8	
Electricité, gaz, vapeur et eau	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	
Secteur tertiaire	0,4	2,7	3,2	2,6	3,5	1,7	1,2	0,5	
Commerce	0,1	1,6	1,2	0,7	1,5	0,9	0,7	0,3	
Transports et télécommunications	0,1	0,7	1,2	0,8	1,2	0,4	0,3	-0,2	
Autres services hors adm. publique	0,2	0,4	0,6	1,0	0,7	0,3	0,2	0,4	
Services d'administration publique	0,1	-0,1	0,2	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	
SIFIM	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,1	
PIB au coût des facteurs	6,7	6,8	8,1	9,3	6,7	2,5	4,6	5,8	
Taxes sur les produits	0,2	0,3	0,4	0,2	0,2	-0,1	-0,9	0,0	
PIB aux prix constants du marché	6,9	7,1	8,5	9,5	6,9	2,4	3,7	5,8	
source : Rapport annuel de la banque Centrale du Congo									

3. Contribution des différents secteurs à la croissance du Produit Intérieur Brut (en pourcentage au prix constant de 2005)

Branches d'activité	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (p)	2018 (p)	2019 (p)
Secteur primaire	79,6	41,2	37,5	58,1	29,6	15,3	59,9	80,1	
Agriculture, forêt, élevage, chasse et pêche	10,2	9,2	9,2	8,8	11,3	22,4	7,1	4,4	
Agriculture	9,7	8,9	9,0	7,1	10,6	20,4	7,1	4,6	
vivrière	9,6	8,7	8,9	6,8	10,4	19,8	7,2	4,5	
Rente	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,6	0,0	0,1	
sylviculture	0,4	0,4	0,2	1,7	0,7	2,0	-0,1	-0,2	

élevage, pêche et chasse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Extraction	69,5	32,0	28,3	49,3	18,3	-7,2	52,8	75,6	
Secteur secondaire	11,4	16,6	19,9	12,2	17,4	15,7	31,6	12,0	
Industries manufacturières	2,9	7,9	12,5	11,3	21,4	41,3	7,9	-1,7	
Industries alimentaires, boissons et tabac	-3,1	11,8	14,1	12,4	17,5	37,6	3,7	-3,0	
Autres industries manufacturières	6,1	-3,9	-1,5	-1,1	4,0	3,7	4,2	1,3	
Bâtiment et travaux publics	8,8	8,0	6,7	0,5	-3,6	-28,0	22,9	13,2	
Electricité, gaz, vapeur et eau	-0,4	0,7	0,6	0,5	-0,4	2,3	0,9	0,6	
Secteur tertiaire	6,3	37,5	37,7	28,0	50,5	72,8	31,9	7,9	
Commerce	1,8	22,4	14,2	7,4	22,0	38,9	19,3	4,7	
Transports et télécommunications	1,1	10,3	13,9	8,0	17,0	18,2	8,9	-3,0	
Autres services hors adm. publique	2,8	5,7	7,1	10,4	10,2	11,9	5,1	7,7	
Services d'administration publique	0,7	-0,7	2,0	3,1	2,1	5,9	-1,0	-0,2	
SIFIM	-0,1	-0,2	0,5	-0,9	-0,8	-2,0	-0,4	-1,3	
PIB au coût des facteurs	97,4	95,3	95,1	98,3	97,5	103,7	123,5	99,9	
Taxes sur les produits	2,6	4,7	4,9	1,7	2,5	-3,7	-23,5	0,1	
PIB aux prix constants du marché	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
source : Rapport annuel de la banque Centrale du Congo									

4. Production et consommation de l'eau et de l'électricité de 2010 à 2018

PERIODES	REGIDESO			S. N. EL .		
	(Eau potable)			(Electricité)		
	Production	Consommation	Nombre d'abonnés	Production	Consommation (1)	Nombre d'abonnés
	(en mois de m3)	(en mois de m3)		(en milliers de MWh)	(en milliers de MWh)	
2010	283 202	156 544	507 659	7 454	6 630	440 777
2011	277 246	165 273	517 236	7 010	6 781	517 236
2012	271 760	166 868	528 182	7 547	6 678	528 182
2013	288 073	171 632	536 903	8 349	7 424	596 691
2014	298 329	176 377	552 735	8 728	7 716	777 122
2015	311 021	181 450	580 263	8 930	7 265	825 842
2016	324 241	178 798	600 759	8 891	6 983	864 088
2017 (p)	320 993	173 376	610 128	9 410	7 230	613 163
2018 (p)	306 199	176 715	619 280	10 561	7 604	662 704

Sources : REGIDESO et SNEL. (1): Il s'agit de la consommation intérieure et de l'exportation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
I. CULTURES VIVRIERES							
Céréales							
Maïs grains	1 782	1 893	1 938	1 986	2 035	2 086	
Riz paddy	755	709	645	811	1 020	1 282	
Millet & sorgho	45	45	46	46	46	46	
Blé & orge	31	32	33	30	35	41	
Racines et tubercules							
Manioc tubercules	31 264	32 139	33 033	33 938	34 868	35 823	
Patate douce	428	440	453	465	478	491	
Taro	66	66	66	68	68	68	
Pomme de terre	95	96	98	99	100	100	
Oignons, ails...	158	163	168	175	190	205	
Igname	91	93	95	98	100	103	
Légumes et légumineuses							
Haricots	230	238	247	248	249	250	
Vandzou	10	10	10	10	11	11	
Feuille de manioc	927	955	983	1 002	1 053	1 108	
Tomates	141	145	150	158	169	181	
Piments et poivre	100	103	106	109	120	132	
Autres légumes	293	302	311	319	352	387	
Oléagineux							
Arachides	390	397	405	413	422	430	
Soja	19	20	20	20	21	21	
Noix de palme (palmier à huile)	3 487	3 592	3 699	3 739	4 184	4 683	
Autres oléagineux	115	118	122	136	142	148	
Fruits							
Bananes plantains	1 737	2 258	2 935	3 815	4 960	5 551	

Bananes douces	746	767	789	810	832	855
Autres fruits	715	722	728	734	741	747
II. ELEVAGE						
Bovins (en milliers de têtes)	795	842	893	947	1 003	1 064
Ovins (en milliers de têtes)	904	905	906	907	908	909
Caprins (en milliers de têtes)	4 052	4 058	4 064	4 070	4 074	4 079
Porcins (en milliers de têtes)	977	981	985	988	993	997
Volailles (en milliers de têtes)	20 067	20 128	20 188	20 249	20 309	20 370
Œufs (en millions d'œufs)	964	967	967	968	968	1 084
Lait (en millions de litres)	68	70	72	73	82	91
III. SYLVICULTURE						
Bois de chauffage	70 991	73 121	75 314	78 980	85 189	91 887
Charbon de bois	2 778	2 861	2 947	3 039	3 334	3 656
IV. PECHE ET CHASSE						
Poissons frais	405	417	430	442	456	469
Gibier	290	299	308	317	326	336

5. Production vivrière, élevage, sylviculture, pêche et chasse (en milliers de tonnes, sauf indication contraire)

Sources : BCC, Service National des Statistiques Agricoles (SNSA), Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement.

Source : Rapport de Campagne agricole 2017 - 2018

6. Exportations et importations des biens et services (en millions de USD)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ^(p)
1. Biens et services	-1 838,7	-1 593,6	-1 977,8	-1 494,7	-3 152,5	-2 308,1	-2 224,7	-1 406,4	-1 692,8
A. Biens	435,4	556,3	66,1	804,5	-385,1	-289,8	-263,3	208,2	994,2
- Exportations	8 477,9	9 471,90	8 743,4	11 613,0	12 321,2	10 284,8	11 885,5	11 548,2	15 966,8
* Marchandises générales	8 472,0	9 461,8	8 640,4	11 428,4	11 505,0	9 212,5	10 666,1	10 461,4	14 865,9
* Or non monétaire	5,9	10,1	102,9	184,6	816,2	1 072,3	1 219,5	1 086,8	1 100,9
- Importations	8 042,5	8 915,6	8 677,2	10 808,4	12 706,3	10 574,6	12 148,8	11 340,0	14 972,7
* Marchandises générales	8 042,5	8 915,6	8 677,2	10 808,4	12 706,3	10 574,6	12 148,8	11 340,0	14 972,7
* Or non monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

B. Services	-2 274,1	-2 149,9	-2 043,9	-2 299,2	-2 767,4	-2 018,3	-1 961,5	-1 614,5	-2 686,9
- Crédit	388,6	739,4	287,7	296,1	314,8	173,3	127,8	108,1	114,8
* Transports	88,7	114,5	91,3	91,8	131,7	90,3	63,9	34,6	18,5
* Voyages	10,7	11,4	6,9	8,4	45,4	0,1	4,3	6,0	60,5
* Services de communications	67,4	74,4	44,5	17,4	10,9	8,1	5,8	6,6	3,5
* Services de bâtiment et travaux publics	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
* Service d'assurance	0,0	5,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
* Services financiers	45,1	49,6	29,8	11,6	7,3	5,4	3,9	4,4	2,3
* Services d'informatique et d'information	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
* Redevances et droits de licence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
* Autres services aux entreprises	77,7	69,5	51,4	37,2	38,1	9,3	6,7	7,6	4,0
* Sces personnels, culturels et relatifs aux loisirs	1,2	1,0	0,8	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
* Sces fournis ou reçus par les admin. publiques	97,8	413,2	63,0	129,4	81,1	60,0	43,1	48,9	25,9
- Débit	2 662,7	2 889,3	2 331,6	2 595,3	3 082,2	2 191,6	2 089,3	1 722,7	2 801,7
* Transports	1 513,1	1 412,6	921,5	1 253,0	1 598,2	1 008,7	772,4	874,2	1 264,0
* Voyages	149,6	298,3	107,5	170,0	282,6	127,4	59,8	67,5	114,8
* Services de communications	0,9	1,2	3,0	35,7	57,2	15,9	434,8	1,1	4,6
* Services de bâtiment et travaux publics	14,1	18,8	47,2	99,5	20,0	16,6	19,4	18,1	73,3
* Service d'assurance	326,1	338,3	401,7	438,2	474,2	405,0	311,2	373,1	482,6
* Services financiers	33,3	42,4	75,5	40,4	8,3	34,8	36,0	24,7	116,8
* Services d'informatique et d'information	0,0	0,0	0,0	14,2	7,0	5,0	0,0	0,0	0,0
* Redevances et droits de licence	0,0	0,0	0,0	20,3	10,7	0,0	0,0	0,0	0,0
* Autres services aux entreprises	458,1	519,1	380,9	234,9	255,2	291,7	188,4	183,4	599,3
* Sces personnels, culturels et relatifs aux loisirs	1,9	2,5	6,3	2,6	2,9	2,5	2,6	2,3	9,6
* Sces fournis ou reçus par les admin. publiques	165,6	255,9	388,0	286,4	365,7	283,9	264,7	178,2	136,6

7. Répartition des recettes d'exportations de marchandises par produit (en millions de USD)

Produits miniers et hydrocarbures	8 335,2	9 335,2	8 622,4	11 261,4	11 766,4	10 083,8	8 736,2	11 468,4	15 826,8
Cuivre	3 107,0	4 103,3	4 530,7	7 938,4	7 531,0	5 762,0	4 982,9	6 272,6	7 436,1
Cobalt	3 793,5	3 692,7	2 660,5	1 963,7	2 302,2	2 484,6	1 807,2	3 368,8	6 350,7
Zinc	20,4	41,5	20,5	23,0	26,8	24,7	27,7	22,0	2,1
Diamant	310,5	364,6	293,2	207,3	228,3	254,2	246,8	207,4	188,5
Plomb	-	-	-	-	1,6	1,2	0,2	-	-
Or	5,9	10,1	102,9	184,6	816,2	1 072,3	1 219,5	1 086,8	1 100,9
Cassitérite	134,4	134,5	61,2	69,5	0,0	0,0	64,1	87,2	101,2
Pétrole brut	655,9	983,1	946,4	866,8	770,4	403,0	332,3	383,2	596,5
Autres	307,6	5,4	6,9	8,1	89,9	81,7	55,6	40,5	50,6
Produits agricoles	111,0	105,8	91,5	234,9	547,5	196,7	500,5	74,3	124,0
Produits du règne animal	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Café	46,7	31,4	18,5	51,1	246,2	31,0	41,8	27,0	24,7
Thé	-	-	-	-	0,1	0,3	0,2	0,2	0,1
Cacao	0,0	0,2	0,1	7,3	17,4	43,7	44,8	11,1	24,9
Rauwolfia	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Huile de palme, palmistes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tourteaux (palmistes, coton)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Caoutchouc	-	9,0	4,7	87,9	238,2	0,5	-	0,4	13,0
Bois	64,3	65,2	66,8	85,4	45,6	102,6	401,1	32,0	57,0
Quinquina	-	-	-	-	-	8,3	7,5	1,1	3,5
Autres	0,0	-	1,4	3,2	-	10,4	5,1	2,5	0,8
Produits industriels	31,7	31,0	29,5	116,6	7,3	4,3	16,0	5,5	16,1
Ciment	13,4	12,6	8,2	7,4	4,9	0,3	-	-	-
Produits chimiques	-	-	-	0,0	-	-	-	-	-
Sucre de canne	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers	18,4	18,3	21,3	109,2	2,4	4,0	16,0	5,5	16,1
Ajustement ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	2 632,9	0,0	0,0
Total	8 477,9	9 471,90	8 743,4	11 613,0	12 321,2	10 284,8	11 885,5	11 548,2	15 966,8
Source: Banque Centrale du Congo									
RECETTES D'EXPORTATIONS DE 2010 - 2018									
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ⁽²⁾
Produits miniers et hydrocarbures	8 335,2	9 335,2	8 622,4	11 261,4	11 766,4	10 083,8	8 736,2	11 468,4	15 826,8
Produits agricoles	111,0	105,8	91,5	234,9	547,5	196,7	500,5	74,3	124,0
Produits industriels	31,7	31,0	29,5	116,6	7,3	4,3	16,0	5,5	16,1
TOTAL RECETTES D'EXPORTATION	8 478	9 472	8 743	11 613	12 321	10 285	11 886	11 548	15 967

2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018 ⁽²⁾

8. Produits de Base

Produits et Marchés		Cotation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Cuivre	New York	USD/tm	7 730,1	8 819,1	7 960,3	7 349,8	6 873,0	5 523,0	4 854,0	6 197,7	6 462,8
	Londres	USD/tm	7 540,7	8 818,8	7 943,6	7 329,5	6 859,9	5 509,0	4 861,8	6 155,0	6 527,6
	Paris	EUR/tm	5 790,4	6 494,7	6 341,9	5 680,9	5 344,2	5 169,4	4 596,9	5 632,9	5 697,3
Etain	Londres	USD/tm	21 281,5	26 094,9	21 104,1	22 341,0	21 897,2	16 085,7	17 953,2	20 120,6	20 148,5
Zinc	Londres	USD/tm	2 162,7	2 190,5	1 946,0	1 909,9	2 160,9	1 933,0	2 084,4	2 889,2	2 926,2
Diamant	Kinshasa (CEEC) ⁽¹⁾	USD/carat	18,4	20,0	13,2	14,4	14,5	15,0	15,6	25,4	13,5
Cobalt	Londres (LME) ⁽²⁾	USD/lb	20,8	17,5	13,9	13,0	14,7	13,5	11,7	26,0	37,6
	Londres (LME) ⁽²⁾	USD/tonne	45 982,3	38 653,4	30 706,4	28 697,6	32 538,6	29 823,4	25 805,7	57 372,2	82 933,8
	Londres (Boursorama) ⁽³⁾	USD/tonne	...	26 666,7	25 332,1	26 500,0	32 000,0	24 700,0	32 483,0	57 713,4	74 054,3
Coltan	Londres	USD/lb	61,9	125,4	117,1	115,0	92,3	78,0	59,6	69,4	95,0
Or	New York	USD/o.t.	1 225,2	1 570,8	1 668,0	1 411,7	1 266,4	1 161,1	1 247,7	1 258,1	1 270,3
Pétrole	New York ⁽⁴⁾	USD/baril	79,5	95,1	94,2	97,9	93,4	48,9	43,6	51,3	64,7
Argent	New York	Cts/o.t.	2 014,6	3 515,8	3 120,5	2 389,2	1 908,8	1 572,0	1 708,4	1 705,3	1 571,6
Argent	Bruxelles	BEF/Kg	...	...	...	...	...	...	...	...	...

Source : BCC –RDC : Bulletin statistique septembre 2018

9. Cours de principaux produits végétaux intéressant l'économie congolaise

Produits et Marchés		Cotation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Café											
Robusta	Londres	USD/tonne	1 549,6	2 178,4	2 013,8	1 850,6	2 004,5	1 714,2	1 730,9	2 034,7	1 689,9
Arabica	New York	Cts/lb	163,3	253,4	174,6	126,0	176,4	132,9	136,4	133,0	113,1
Cacao	New York	USD/tonne	2 928,0	2 929,1	2 237,7	2 210,0	2 210,0	2 918,7	3 163,0	2 831,3	0,0
	(Marché à terme)										
Huile											
de palme	Kuala Lumpur	EUR/tm	734,9	743,2	640,0	517,6	611,8	441,0	528,9	552,2	451,3
de palmistes	Kuala Lumpur	EUR/tm	923,5	917,6	864,1	901,7	894,5	774,6	857,5	951,1	758,3
Coton	New York	Cts/lb	93,7	137,1	79,9	83,3	76,6	63,3	65,6	73,6	0,0
Caoutchouc ⁽¹⁾	Londres C.I.F.	Cts/Kg	250,2	483,3	336,2	279,7	196,5	155,6	163,9	199,6	0,0
Bois Sapelli											
Grumes, qualité LM ⁽²⁾	Congo F.O.B.	USD/m³	...	...	...	...	...				
Bois dur grume	Cameroun F.O.B.	USD/m³	340,0	306,2	287,4	311,2	282,0	246,0	299,0	384,2	461,0
Bois dur Scié	Cameroun F.O.B.	USD/m³	771,4	826,2	750,0	782,5	897,9	833,3	738,9	786,1	727,9

Sources : Bourse Les Echos et Marchés Tropicaux et Méditerranéens

⁽¹⁾ Avant 2011, Pence/kg.

10. Produit national brut et revenu national (en millions de CDF courants)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017(e)	2018(e)
Produit intérieur brut	19 536 676,9	23 759 424,6	26 954 556,9	30 051 179,4	33 223 988,5	35 111 226,0	37 517 392,4	55 676 093,1	76 689 272,0
Revenu des facteurs du reste du Monde	43 752,6	154 649,9	16 789,0	133 183,1	101 219,2	131 988,1	16 907,02	17 982,70	117 928,36
Revenu des facteurs au reste du Monde (-)	991 489,9	1 164 103,7	979 855,3	2 781 685,0	659 177,8	1 132 526,2	636 680,8	1 602 234,8	2 854 763,1
Revenu national brut (1)	18 588 939,6	22 749 970,8	25 991 490,6	27 402 677,5	32 666 029,9	34 110 687,8	36 897 618,6	54 091 841,0	73 952 437,3
Consommation de capital fixe (-)	586 100,3	712 782,7	808 636,7	901 535,4	996 728,4	1 075 494,8	1 247 784,9	1 810 998,3	2 494 502,3
Revenu national net	18 002 839,3	22 037 188,1	25 182 853,9	26 501 142,1	31 669 301,5	33 035 193,0	35 649 833,7	52 280 842,7	71 457 935,0

Transferts courants du reste du Monde	1 529 049,0	2 234 608,3	2 491 081,6	2 178 713,7	2 338 736,7	2 235 751,0	1 889 314,2	2 825 943,1	3 787 571,7
Transferts courants au reste du Monde (-)	765 661,3	937 369,6	868 563,8	1 014 678,5	457 808,5	471 858,9	541 455,3	999 884,8	1 823 506,7
Revenu National disponible	18 766	23 334	26 805	27 665	33 550	34 799	36 997	54 106	73 422
	226,9	426,7	371,7	177,3	229,6	085,2	692,6	900,9	000,0
	14 309	15 579	19 310	24 910	24 861	28 183	30 743	25 883	43 825
Consommation finale (-)	261,7	318,5	426,0	690,2	881,4	685,1	419,8	814,2	551,7
Epargne nette	4 456 965,2	7 755 108,3	7 494 945,7	2 754 487,1	8 688 348,3	6 615 400,1	6 254 272,8	28 223 086,7	29 596 448,3
Epargne publique	751 108,6	180 405,0	924 278,1	441 162,0	350 693,7	416 494,1	109 662,0	321 140,7	684 458,5
Epargne privée	3 705 856,6	7 574 703,2	6 570 667,6	2 313 325,0	8 337 654,6	6 198 906,0	6 144 610,8	27 901 946,0	28 911 989,8

Source : Source : Banque centrale du Congo, d'après les résultats des travaux de la C.E.S.C.N.

11. Tableau sur l'inclusion financière

Années	nombre de compte ouvert banque créatrice de monnaie	tx de bancarisation	Nombre compte ouvert mobile banking	taux d'inclusion financière	population
2010	600 000,00				
2011	741 370,00				
2012	1 274 034,00				
2013	2 016 918,00				
2014	2 035 089,00				
2015	2 203 857,00	5,3	5 304 254,00	12,3	76 071 922,00
2016	2 925 446,00	6,2	8 182 627,00	16,6	78 478 838,00
2017	3 911 387,00	7,2	12 863 090,00	23,1	80 961 908,00
2018	4 541 700,00	7,8	21 484 055,00	33,5	83 523 543,00

12. Nombre de personnes ayant un compte à la Banque

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre des comptes bancaires	600 000	741 370	1 274 034	2 016 918	2 035 089	2 203 857	2 925 446	3 911 387

13. Situation intégrée des opérations des Administrations Publiques(en millions de CDF)

1.Recettes totales plus dons	3 023 273,1	3 948 621,8	5 331 527,0	5 409 849,7	6 022 222,9	5 725 725,9	4 962 421,1	6 602 083,3	8 861 995,4
a) Recettes des administrations publiques ⁽¹⁾	2 293 882,0	2 799 655,0	3 762 379,0	4 121 604,2	4 362 631,5	4 438 795,2	3 656 554,0	5 336 242,0	7 937 124,0
Cadre budgétaire	2 293 882,0	2 799 655,0	3 762 379,0	4 121 604,2	4 362 631,5	4 438 795,2	3 656 554,0	5 336 242,0	7 937 124,0
Recettes courantes	2 166 489,1	2 755 341,0	3 633 721,0	4 053 514,2	4 347 496,5	4 415 544,2	3 655 157,0	4 552 402,0	7 086 586,0
Sécurité Sociale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
b) Donations	729 391,1	1 148 966,8	1 569 148,0	1 288 245,5	1 659 591,4	1 286 930,7	1 305 867,1	1 265 841,3	924 871,3
Courantes ⁽²⁾	100 005,9	150 696,5	178 680,3	385 364,9	212 245,0	163 769,3	203 358,4	148 640,8	33 936,7
En capital ⁽³⁾	629 385,1	998 270,3	1 390 467,7	902 880,6	1 447 346,4	1 123 161,4	1 102 508,7	1 117 200,5	890 934,6
2.Dépenses courantes	1 642 779,3	2 769 946,5	3 016 780,3	4 065 807,0	4 209 047,8	4 162 819,4	3 748 853,4	4 379 902,1	6 436 064,3
Cadre budgétaire ⁽⁴⁾	1 542 773,4	2 619 250,0	2 838 100,0	3 680 442,1	3 996 802,8	3 999 050,1	3 545 495,0	4 231 261,3	6 402 127,6
Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A financement extérieur spécifique ⁽⁵⁾	100 005,9	150 696,5	178 680,3	385 364,9	212 245,0	163 769,3	203 358,4	148 640,8	33 936,7
3.Epargne budgétaire ⁽⁶⁾	751 108,6	180 405,0	924 279,0	441 162,1	350 693,7	416 494,1	109 662,0	321 140,7	684 458,4
4.Dépenses en capital	1 228 190,7	1 375 570,3	1 924 107,7	1 394 396,6	1 899 120,3	1 746 314,9	1 644 672,7	2 215 924,1	2 566 381,9
Cadre budgétaire ⁽⁷⁾	598 805,6	377 300,0	533 640,0	491 516,0	451 773,9	623 153,5	542 164,0	1 098 723,6	1 675 447,2
A fin. ext. spéc. ⁽⁸⁾	629 385,1	998 270,3	1 390 467,7	902 880,6	1 447 346,4	1 123 161,4	1 102 508,7	1 117 200,5	890 934,6
5.Total dépenses= 2 + 4	2 870 970,1	4 145 516,8	4 940 888,0	5 460 203,6	6 108 168,2	5 909 134,3	5 393 526,1	6 595 826,2	9 002 446,2
Cadre budgétaire	2 141 579,0	2 996 550,0	3 371 740,0	4 171 958,1	4 448 576,8	4 622 203,6	4 087 659,0	5 329 984,9	8 077 574,8
Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A fin. ext. spéc.	729 391,1	1 148 966,8	1 569 148,0	1 288 245,5	1 659 591,4	1 286 930,7	1 305 867,1	1 265 841,3	924 871,3
6.Solde (1 - 5)	152 303,0	-196 895,0	390 639,0	-50 353,9	-85 945,3	-183 408,4	-431 105,0	6 257,0	-140 450,8

Cadre budgétaire	152 303,0	-196	390 639,0	-50 353,9	-85 945,3	-183 408,4	-431 105,0	6 257,0	-140
		895,0						450,8	
Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
A financement extérieur spécifique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7. Ajustement statistique ⁽⁹⁾	-5 654,9	-31 821,0	47 854,0	-54 495,1	33 489,3	-32 739,6	-47 946,0	33 208,7	17 190,2
8. Besoins de financement ⁽¹⁰⁾	146 648,1	-228 716,0	438 493,0	-104 849,0	-52 456,0	-216 148,0	-479 051,0	39 465,7	-123 260,6
9. Financement	-146 648,1	228 716,0	-438 493,0	104 849,0	52 456,0	216 148,0	479 051,0	-39 465,7	123 260,6
Intérieur monétaire net	-146 648,1	228 716,0	-438 493,0	104 849,0	52 456,0	216 148,0	479 051,0	-39 465,7	123 260,6
Banque Centrale du Congo	-134 496,8	267 257,0	-305 092,0	63 212,0	4 644,0	194 469,0	511 006,0	-50 702,0	230 692,7
Banques de dépôts	-12 151,3	38 541,0	133 401,0	41 637,0	47 812,0	21 679,0	-31 955,0	11 236,3	-107 432,1
Int. non monét. net	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Extérieur net	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sécurité sociale	-	-	-	-	-	-	-	-	-

2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018

14. Recettes publiques du cadre budgétaire (des administrations publiques) (en millions de CDF)

I. RECETTES DU CADRE BUDGET	2 293 882,0	2 799 655,0	3 762 378,0	4 121 604,2	4 362 631,5	4 438 795,2	3 656 554,0	5 336 242,0	7 937 124,0
I.1 RECETTES COURANTES (1)	2 166 489,1	2 755 341,0	3 633 721,0	4 053 514,2	4 347 496,5	4 415 544,2	3 655 157,0	4 552 402,0	7 086 586,0
A. RECETTES FISCALES	1 631 396,6	2 108 002,5	2 710 339,7	3 388 628,5	3 615 470,7	3 850 292,6	3 128 520,5	3 656 755,0	5 599 638,4
1. Impôts s/comm. ext. ⁽²⁾	576 131,6	799 369,7	1 074 830,0	1 391 069,6	1 449 722,5	1 452 753,1	990 976,5	963 915,7	1 352 180,0
- Droits de sortie	13 437,8	19 529,2	17 652,3	16 696,0	16 873,4	10 161,2	8 700,7	12 758,3	15 745,1
- Droits d'entrée	562 412,4	779 343,3	1 057 177,7	1 374 373,6	1 432 849,1	1 442 592,0	982 275,8	951 157,4	1 336 435,0
- Divers	281,4	497,2	-	-	-	-	-	-	-
2. Impôts s/revenus	479 300,1	595 305,4	708 769,8	862 213,9	1 102 055,7	1 249 961,5	987 123,7	1 433 916,9	2 594 345,9
- Revenus des pers. phys.	231 952,2	302 001,2	432 323,0	525 699,9	582 680,4	568 227,9	562 374,4	799 422,1	1 083 552,4
- Revenus des soc. et ent	247 347,9	566,8	250 751,1	305 665,6	491 190,6	681 733,6	424 749,3	634 494,9	1 510 793,5
- Amendes et accroiss.	-	14 737,4	25 695,7	30 848,4	28 184,6	0,0	0,0	0,0	0,0
3. Impôts s/biens et services ⁽³⁾	558 984,2	693 090,9	882 143,3	1 026 077,1	1 012 073,5	1 097 215,1	1 106 568,1	1 199 688,8	1 561 411,7
4. Autres recettes fiscales	16 980,7	20 236,6	44 596,6	109 267,8	51 619,1	50 362,8	43 852,2	59 233,6	91 700,8

a. I.E.R charge des employeurs	15 369,6	18 107,4	37 316,9	49 086,9	50 661,8	48 502,5	43 342,9	59 172,6	91 488,1	
b. Impôts sur le patrimoine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-Impôts sur propriété immobilière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
c. Fonds spéciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-Fonds de relance économique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-Fonds agricole	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-Fonds promotion tourist.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-Taxes pétrolières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
b. Divers	1 611,1	2 129,2	7 279,7	60 180,9	957,3	1 860,3	509,3	61,0	212,8	
c. Gécamines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
B.RECETTES NON FISCALES	535 092,5	647 338,5	923 381,3	664 885,7	732 025,8	565 251,6	526 636,5	895 647,0	1 486 947,6	
1.Recettes adm.judic. et domaniales	369 623,0	353 656,0	599 476,7	434 147,0	505 619,0	450 442,5	436 230,7	709 387,5	1 199 695,7	
2.Portefeuille	36 321,3	43 813,4	99 517,9	110 532,8	103 473,2	86 708,8	28 866,1	92 509,3	120 508,8	
3.Royalties	60 550,2	85 415,6	54 383,9	62 679,9	58 676,6	28 100,3	11 918,6	48 008,7	15 194,1	
4.O.GE.DE.P.	-	-	-	-	-	-	-	-	1,00	
5.Divers ⁽⁴⁾	68 598,0	164 453,5	170 002,8	57 526,0	64 257,0	-	49 621,0	45 741,5	121 548,0	
I.2 RECETTES EXCEPTIONNELLES	127 392,9	44 314,0	128 657,0	68 090,0	15 135,0	23 251,0	1 397,0	783 840,0	850 538,0	
1 Dons projets	-	-	128 657,0	35 631,0	-	-	-	-	-	
2.Prêts projets	-	-	-	-	120,0	-	-	-	-	
3.Ressources PPTE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
4.Dons budgétaires	127 392,9	44 314,0	-	32 459,0	15 015,0	23 251,0	1 397,0	783 840,0	850 538,0	
II.RECETTES DE LA SECURITE SOCIALE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
A. Cotisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
B.Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
II.RECETTES DE LA SECURITE SOCIALE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total (I + II)	2 293 882,0	2 799 655,0	3 762 378,0	4 121 604,2	4 362 631,5	4 438 795,2	3 656 554,0	5 336 242,0	7 937 124,0	

2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018

Source: Banque Centrale du Congo sur base des données du Ministère des Finances

(1) Encaissements enregistrés dans les comptes du Trésor à la Banque non compris les recettes de fonds de contrepartie (A+B)

(2) Non compris la Gécamines.

(3) Cfr tableau II.15.

(4) Bonus sur le contrat chinois, vente de participation et reliquat paie

15. Tableau Dépenses du cadre budgétaire de l'Etat par nature (en millions de CDF)

2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017

I. Biens et services	894 073,8	2 086 980,1	2 215 632,5	2 912 557,9	3 386 923,3	3 403 022,6	3 014 862,4	3 025 477,3
1. Rémunérations	604 270,1	1 061 170,0	1 256 135,0	1 409 746,4	1 577 880,8	1 802 647,6	1 957 119,0	2 083 863,0
2. Autres biens et services	289 803,7	1 025 810,1	959 497,5	1 502 811,5	1 809 042,5	1 600 375,0	1 057 743,4	941 614,3
Fournitures et matériel ⁽¹⁾	80 223,7	106 465,7	209 639,6	111 729,2	167 808,8	196 565,3	153 497,5	152 037,4
Frais généraux et divers	79 706,6	78 710,5	104 338,4	64 874,1	108 244,7	121 984,9	251 592,9	378 562,2
Dépenses extérieures ⁽²⁾	-	-	18 066,0	11 582,1	12 109,8	11 978,1	8 288,4	15 374,4
Provinces et villes	101 592,3	348 568,4	170 441,0	199 774,2	170 100,4	236 283,1	162 529,2	137 094,7
Organismes médicaux	-	-	-	-	-	-	-	-
Enseignement	-	-	-	-	-	-	-	-
Voyages	7 327,9	29 114,6	28 440,1	45 937,1	61 546,9	49 248,6	59 962,6	38 462,9
A ventiler	20 953,3	462 950,9	428 572,4	1 068 914,8	1 289 231,8	984 315,1	421 872,8	220 082,7
II. Versements d'intérêts	51 512,4	126 625,4	160 780,8	243 168,9	139 559,1	156 078,5	259 582,1	89 882,4
1. Sur dette intérieure	26 032,4	99 600,0	136 836,0	152 396,2	117 050,9	138 928,6	242 427,7	66 690,0
Découvert journalier ⁽³⁾	26 032,4	99 600,0	136 836,0	152 396,2	117 050,9	138 928,6	242 427,7	66 690,0
Bons du Trésor	-	-	-	-	-	-	-	-
Dette consolidée	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Sur dette extérieure	25 480,0	27 025,4	23 944,8	90 772,7	22 508,2	17 150,0	17 154,4	23 192,4
Dette financière	25 480,0	27 025,4	23 944,8	90 772,7	22 508,2	17 150,0	17 154,4	23 192,4
Dette commerciale	-	-	-	-	-	-	-	-
A ventiler	-	-	-	-	-	-	-	-
III. Subventions et transferts	597 187,2	405 644,5	461 686,7	524 715,3	470 320,4	439 949,0	271 050,6	1 115 901,6
1. Organismes publics ⁽⁴⁾	539 647,1	363 774,6	408 179,0	450 019,4	405 650,0	360 860,5	195 040,7	1 012 342,5
2. Entreprises	-	-	-	21 033,4	16 949,5	17 113,6	11 721,7	12 054,0
3. Ménages	42 685,6	29 630,4	35 118,8	34 017,5	30 448,0	49 893,9	46 333,6	58 285,3
Bourses d'études	-	-	-	22,9	-	168,6	429,5	72,9
Pensions civiles et militaires	6 998,0	8 397,6	11 810,9	17 633,0	17 514,6	24 155,1	25 808,7	26 824,2
Soins médicaux	17 214,4	16 102,5	12 691,7	8 641,9	7 855,9	13 707,4	15 463,5	20 400,5
Divers ⁽⁵⁾	18 473,2	5 130,3	10 616,2	7 719,7	5 077,5	11 862,8	4 632,0	10 987,8
4. A l'étranger ⁽⁶⁾	14 854,5	12 239,5	18 388,9	19 645,0	17 273,0	12 080,9	17 954,5	33 219,8

Total	1 542 773,4	2 619 250,0	2 838 100,0	3 680 442,1	3 996 802,8	3 999 050,1	3 545 495,0	4 231 261,3
-------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Source: Banque Centrale du Congo sur base des données du Ministère du Budget

16. Provenance des donations extérieures d'origine publique ((en millions de USD)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2 016	2 017	2018 (p)
A. Donations									
Multilatérales	752,0	939,0	941,8	930,3	1 253,4	782,0	910,8	685,9	474,2
- Nations Unies	108,7	40,7	174,9	125,5	153,8	69,1	106,9	68,2	-
- Commission Européenne	215,9	313,3	241,6	183,3	129,3	176,7	152,1	194,1	113,5
- Banque mondiale	290,2	443,5	411,6	542,1	807,4	418,9	500,3	363,7	295,3
- BAD	110,6	77	91	79	162,9	116,2	113,0	59	59,7
- ACBF ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Pooled Fund/ GAVI ⁽³⁾	26,7	64,1	22,1	-	-	-	38,6	-	5,6
- Banque Arabe pour le Développement Economique	-	-	-	-	-	1,0	-	-	-
B. Donations Bilatérales	988,2	781,6	1 151,0	654,1	540,3	607,8	381,8	177,6	95,9
- Belgique	176,0	157,4	133,7	67	36,9	79,9	14	43	0,0
- France	28,6	20,4	-	-	35	45,1	-	-	-
- Allemagne	44,0	1,4	170,2	10	-	1,9	21	38	1,7
- Italie	5,7	-	-	-	-	1,0	-	-	-
- Finlande	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Canada	27,9	34,2	35,9	42,5	34	9	11,1	-	-
- Japon	134,1	36,7	90,7	-	-	-	16	-	-
- Pays-Bas	57,2	56	22	73	2,3	-	-	-	-
- Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Suède	23,2	78	88	36	30	19,4	41	-	-
- Suisse	-	-	-	-	-	20,9	-	-	-
- Royaume-Uni	362,5	219,4	204,1	229,8	304,8	205,3	167,0	96	94,1
- USA	85,4	128,6	208,8	181,1	-	185,2	110,2	-	-
- Chine	18,6	36,7	134,2	13	88	49	-	-	-
- Inde	25,0	12	61,7	-	-	-	-	-	-
- Afrique du Sud	-	-	0,0	0,1	-	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-	6,9	-	-	-	-
C. ONG	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 740,1	1 720,6	2 092,9	1 584,4	1 793,7	1 389,8	1 292,6	863,5	570,0

Source : Banque Centrale du Congo, sur base des données de la Plate-forme de Gestion de l'Aide Internationale et des investissements (PGAII)/ Ministère du Plan.

(2) African Capacity Building Foundation.

(3) GAVI à partir de 2011.

17. Dette extérieure (en millions de USD)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 ^(p)
Stock	4 783,4	4 652,2	4 939,7	5 203,9	4 923,3	4 796,8	4 542,2	4 593,5	5 891,9
FMI	321,5	476,4	476,0	474,5	447,6	390,4	301,5	225,5	128,4
Club de Paris	353,2	346,5	354,9	292,3	196,2	109,4	52,2	38,5	28,8
Club de Kinshasa	1 452,0	1	1 776,8	1 075,7	1 099,6	1 274,6	1 248,2	1 300,3	1 326,4
		497,6							
Club de Londres	80,8	80,8	80,8	80,8	18,0	18,0	18,0	18,0	11,5
Institutions	2 570,0	2	2 245,7	2 009,9	1 891,5	1 730,9	1 612,0	1 700,6	1 787,4
multilatérales		245,0							
dont BAD	-	1	-	-					
		208,5							
Autres ⁽¹⁾	5,9	6,0	5,4	1 270,7	1 270,4	1 273,5	1 310,3	1 310,6	2609,3
Encours	4 197,4	4 089,7	4 455,0	4 694,7	4 474,2	4 287,1	4 022,6	4 236,9	3 025,8
FMI	321,5	476,4	476,4	474,5	447,6	390,4	301,5	225,5	128,4
Club de Paris	352,5	345,4	354,8	292,3	196,2	109,4	42,5	1,8	1,3
Club de Kinshasa	1 025,2	1	1 372,7	719,9	735,7	849,9	823,5	1 065,4	1 091,8
		095,3							
Club de Londres	-	-	-	-	-	-	-	-	11,5
Institutions	2 492,3	2	2 245,7	2 009,9	1 891,5	1 730,9	1 612,0	1 700,6	1 787,4
multilatérales		166,8							
dont BAD		1	1 005,0	-	-	-			
		208,5					1,00		
Autres ⁽¹⁾	5,91	6,0	5,4	1 198,2	1 203,3	1 206,4	1 243,2	1 243,5	5,4
Service de la dette									
-									
Service dû	192,6	168,0	172,9	191,5	188,0	180,4	222,9	219,9	302,2
FMI	66,3	2,6	1,0	-	-	-	65,3	46,3	95,4
Club de Paris	33,5	4,5	12,8	43,7	75,5	72,0	55,9	58,1	43,0
Club de Kinshasa	36,1	108,0	64,2	57,1	33,8	32,1	31,4	35,5	53,7
Club de Londres	-	0,0	-	-	-	2,0	2,0	-	-
Institutions	56,6	52,9	95,0	90,7	78,8	74,3	68,3	79,9	110,0
multilatérales									
dont BAD	-	20,9	-	29,1	-	-	-	-	-
Autres ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Service effectué	158,9	184,1	172,9	191,5	209,4	220,5	259,9	212,1	225,3
FMI	53,2	3,6	1,0	-	0,7	38,8	78,5	93,0	100,2
Club de Paris	33,5	3,3	12,8	43,7	74,9	69,4	57,9	20,0	0,3
Club de Kinshasa	22,2	124,2	64,2	57,1	31,0	29,5	37,6	48,4	67,0
Club de Londres	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5
Institutions	50,0	53,0	95,0	90,7	102,7	82,9	85,9	50,8	56,2
multilatérales									
dont BAD	-	29,7	-	29,1	-	-	-	-	-
Autres ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Arriérés ⁽²⁾	33,7	-16,2	-	-	-21,3	-40,1	-37,0	7,8	76,9
FMI	13,1	-1,0	-	-	-0,7	-38,8	-13,2	-46,6	-4,8
Club de Paris	0,0	1,2	-	-	0,5	2,7	-2,0	38,1	42,7
Club de Kinshasa	14,0	-16,3	-	-	2,8	2,6	-6,2	-12,9	-13,3
Club de Londres	-	-	-	-	-	2,0	2,0	-	-1,5
Institutions	6,7	-0,1	-	-	-23,9	-8,6	-17,6	29,2	53,8
multilatérales									
dont BAD	-	-8,8	-	-	-	-	-	-	-
Autres ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Sources : D GDP et Banque Centrale du Congo.
 (1) A partir de 2013, il s'agit du montant constituant le passif conditionnel et les engagements de la BCC.
 (2) (-) : paiements anticipatifs, (+) arriérés des paiements.

17. les Investissements Directs Etrangers (en millions de USD)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018 _(p)
Investissements directs	-2 735,1	-1 596,0	-2 891,6	-1 697,6	-1 499,6	-1 165,7	- 932,4	-1 048,0	-1 284,6
- IDE des résidents à l'étranger	7,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
- IDE des non-résidents en RDC	2 742,3	1 596,0	2 891,6	1 697,6	1 499,6	1 165,7	932,4	1 048,0	1 284,6

18. Recettes en % du PIB

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
1.Recettes totales plus dons	15,5	16,6	19,8	18,0	18,1	16,3	13,2	11,9	11,6
a) Recettes des administrations publiques (1)	11,7	11,8	14,0	13,7	13,1	12,6	9,7	9,6	10,3
Cadre budgétaire	11,7	11,8	14,0	13,7	13,1	12,6	9,7	9,6	10,3
Recettes courantes	11,1	11,6	13,5	13,5	13,1	12,6	9,7	8,2	9,2
Sécurité Sociale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
b) Donations	3,7	4,8	5,8	4,3	5,0	3,7	3,5	2,3	1,2
Courantes (2)	0,5	0,6	0,7	1,3	0,6	0,5	0,5	0,3	0,0
En capital (3)	3,2	4,2	5,2	3,0	4,4	3,2	2,9	2,0	1,2
2.Dépenses courantes	8,4	11,7	11,2	13,5	12,7	11,9	10,0	7,9	8,4
Cadre budgétaire (4)	7,9	11,0	10,5	12,2	12,0	11,4	9,5	7,6	8,3
Sécurité sociale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
A financement extérieur spécifique (5)	0,5	0,6	0,7	1,3	0,6	0,5	0,5	0,3	0,0
3.Epargne budgétaire (6)	3,8	0,8	3,4	1,5	1,1	1,2	0,3	0,6	0,9
4.Dépenses en capital	6,3	5,8	7,1	4,6	5,7	5,0	4,4	4,0	3,3
Cadre budgétaire (7)	3,1	1,6	2,0	1,6	1,4	1,8	1,4	2,0	2,2
A fin. ext. spéc.(8)	3,2	4,2	5,2	3,0	4,4	3,2	2,9	2,0	1,2
5.Total dépenses= 2 + 4	14,7	17,4	18,3	18,2	18,4	16,8	14,4	11,8	11,7
Cadre budgétaire	11,0	12,6	12,5	13,9	13,4	13,2	10,9	9,6	10,5
Sécurité sociale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
A fin. ext. spéc.	3,7	4,8	5,8	4,3	5,0	3,7	3,5	2,3	1,2
6.Solde (1 - 5)	0,8	-0,8	1,4	-0,2	-0,3	-0,5	-1,1	0,0	-0,2
Cadre budgétaire	0,8	-0,8	1,4	-0,2	-0,3	-0,5	-1,1	0,0	-0,2
Sécurité sociale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
A financement extérieur spécifique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7.Ajustement statistique (9)	0,0	-0,1	0,2	-0,2	0,1	-0,1	-0,1	0,1	0,0
8.Besoins de financement (10)	0,8	-1,0	1,6	-0,3	-0,2	-0,6	-1,3	0,1	-0,2
9.Financement	-0,8	1,0	-1,6	0,3	0,2	0,6	1,3	-0,1	0,2
Intérieur monétaire net	-0,8	1,0	-1,6	0,3	0,2	0,6	1,3	-0,1	0,2
Banque Centrale du Congo	-0,7	1,1	-1,1	0,2	0,0	0,6	1,4	-0,1	0,3
Banques de dépôts	-0,1	-0,2	-0,5	0,1	0,1	0,1	-0,1	0,0	-0,1
Int. non monét. net	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Extérieur net	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sécurité sociale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

19 Recettes en Pourcentage du PIB

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
I.RECETTES DU CADRE BUDGET	11,7	11,8	14,0	13,7	13,1	12,6	9,7	9,6	10,3
I.1 RECETTES COURANTES (1)	11,1	11,6	13,5	13,5	13,1	12,6	9,7	8,2	9,2
A.RECETTES FISCALES	8,4	8,9	10,1	11,3	10,9	11,0	8,3	6,6	7,3
1.Impôts s/comm. ext. (2)	2,9	3,4	4,0	4,6	4,4	4,1	2,6	1,7	1,8

-Droits de sortie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
-Droits d'entrée	2,9	3,3	3,9	4,6	4,3	4,1	2,6	1,7	1,7
-Divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2.Impôts s/revenus	2,5	2,5	2,6	2,9	3,3	3,6	2,6	2,6	3,4
-Revenus des pers. phys.	1,2	1,3	1,6	1,7	1,8	1,6	1,5	1,4	1,4
-Revenus des soc. et ent	1,3	1,2	0,9	1,0	1,5	1,9	1,1	1,1	2,0
-Amendes et accroiss.	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
3.Impôts s/biens et services(3)	2,9	2,9	3,3	3,4	3,0	3,1	2,9	2,2	2,0
4.Autres recettes fiscales	0,1	0,1	0,2	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
a. I.E.R charge des employeurs	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
b. Impôts sur le patrimoine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
-Impôts sur propriété immobilière	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
-Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
c. Fonds spéciaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
-Fonds de relance économique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
-Fonds agricole	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
-Fonds promotion touris.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
-Taxes pétrolières	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
b. Divers	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
c. Gécamines	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
B.RECETTES NON FISCALES	2,7	2,7	3,4	2,2	2,2	1,6	1,4	1,6	1,9
1.Recettes adm.,judic.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
et domaniales	1,9	1,5	2,2	1,4	1,5	1,3	1,2	1,3	1,6
2.Portefeuille	0,2	0,2	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2
3.Royalties	0,3	0,4	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1
4.O.GE.DE.P.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5.Divers(4)	0,4	0,7	0,6	0,2	0,2	0,0	0,1	0,1	0,2
I.2 RECETTES EXCEPTIONNELLES	0,7	0,2	0,5	0,2	0,0	0,1	0,0	1,4	1,1
1 Dons projets	0,0	0,0	0,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2.Prêts projets	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3.Ressources PPTE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

4.Dons budgétaires	0,7	0,2	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	1,4	1,1
II.RECETTES DE LA SECURITE SOCIALE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
A. Cotisations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
B.Autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
II.RECETTES DE LA SECURITE SOCIALE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total (I + II)	11,7	11,8	14,0	13,7	13,1	12,6	9,7	9,6	10,3

20.les dépenses budgétaires en % du PIB

I. Biens et services	4,6	8,8	8,2	9,7	10,2	9,7	8,0	5,4	5,6
1.Rémunérations	3,1	4,5	4,7	4,7	4,7	5,1	5,2	3,7	3,5
2.Autres biens et services	1,5	4,3	3,6	5,0	5,4	4,6	2,8	1,7	2,1
Fournitures et matériel (1)	0,4	0,4	0,8	0,4	0,5	0,6	0,4	0,3	0,5
Frais généraux et divers	0,4	0,3	0,4	0,2	0,3	0,3	0,7	0,7	1,2
Dépenses extérieures (2)	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provinces et villes	0,5	1,5	0,6	0,7	0,5	0,7	0,4	0,2	0,3
Organismes médicaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Enseignement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Voyages	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1
A ventiler	0,1	1,9	1,6	3,6	3,9	2,8	1,1	0,4	0,0
II. Versements d'intérêts	0,3	0,5	0,6	0,8	0,4	0,4	0,7	0,2	0,2
1.Sur dette intérieure	0,1	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,6	0,1	0,1
Découvert journalier(3)	0,1	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,6	0,1	0,1
Bons du Trésor	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette consolidée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2.Sur dette extérieure	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette financière	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette commerciale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
A ventiler	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
III. Subventions et transferts	3,1	1,7	1,7	1,7	1,4	1,3	0,7	2,0	2,5
1.Organismes publics (4)	2,8	1,5	1,5	1,5	1,2	1,0	0,5	1,8	2,4
2.Entreprises	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
3.Ménages	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Bourses d'études	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pensions civiles et militaires	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Soins médicaux	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Divers (5)	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4.A l'étranger (6)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0
Total	7,9	11,0	10,5	12,2	12,0	11,4	9,5	7,6	8,3

2010,0
2011,0
2012,0
2013,0
2014,0
2015,0
2016,0
2017,0
2018,0

21. Taux d'épargne en % du PIB

22. le Taux de malnutrition en %

	2001	2007	2010	2012	2018
Insuffisance pondérale	31,1	31,4	24	22,6	23,1
Retard de croissance	38	47	43	42,7	41,8
Emaciation	16	13	11	7,9	6,5

Sources : Rapport OMD 2000-2015, MICS6(2018)

23. Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances

	1995	2001	2007	2013	2018
Taux de mortalité maternelle pour 100000	870	1289	543	846	680

Sources : Rapport OMD 2000-2015, EDS2007, EDS2014

24. Accès aux soins de santé maternelle

	1995	2001	2007	2010	2012	2016	2018
Consultation prénatale en %	56	68	85	87	88,4	86,8	82,4
Accouchement assistés par un personnel qualifié en %	68	61	74	74	80,1	82,5	85,2
Prévalence contraceptive en%			21	18	20,4	20,9	28,1

Sources : Rapport OMD 2000-2015, QUIBB1(2016), MICS6(2018)

25. Taux de Prévalence du VIH en %

Années					2010	2011	2012	2013	2014	
Produit intérieur brut					100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1
Revenu des facteurs du reste du Monde					0,2	0,7	0,1	0,4	0,3	
Revenu des facteurs au reste du Monde (-)					5,1	4,9	3,6	9,3	2,0	
Revenu national brut (1)					95,1	95,8	96,4	91,2	98,3	
Consommation de capital fixe (-)					3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	
Revenu national net					92,1	92,8	93,4	88,2	95,3	
Transferts courants du reste du Monde					7,8	9,4	9,2	7,3	7,0	
Transferts courants au reste du Monde (-)					3,9	3,9	3,2	3,4	1,4	
Revenu National disponible					96,1	98,2	99,4	92,1	101,0	
Consommation finale (-)					73,2	65,6	71,6	82,9	74,8	
Epargne nette					22,8	32,6	27,81	9,17	26,15	
Epargne publique					3,8	0,8	3,43	1,47	1,06	
Epargne privée					19,0	31,9	24,38	7,70	25,10	

Années	1995	2001	2005	2007	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux en %	5	3,8	4,1	1,32	1,07	1,03	0,98	0,94	0,91	0,89	0,87

1

26. Parité Filles/Garçons au niveau primaire, secondaire et supérieur

	2005	2007	2010	2011	2012	2013	2016
Primaire	0,87	0,95	0,86	0,86	0,87	0,97	1,005
Secondaire	0,62	0,77	0,60	0,69	0,69	0,75	0,862
Supérieur	0,46	0,78	0,48	0,45	0,48	0,50	0,56

Sources : Rapport OMD 2000-2015, MICS6

27. Les femmes dans les institutions politiques au niveau national et provincial

	Indicateurs	Homme	Femme	% femme
1	Proportion de femmes députés nationales	500	52	10, 4
2	Proportion de femmes sénatrices	108	5	4, 6
3	Nombre de femmes gouverneurs	26	1	3, 8
4	Proportion des femmes députés provinciaux	618	56	9

Sources : Assemblée Nationale 2017, Commission Nationale Indépendant (CENI) 2016, ONU-FEMMES, Rapport bilan 15 ans de la Résolution 1325 du C.S des N.U

28. Participation de la femme dans l'Administration et dans les entreprises publiques

Indicateurs	Total	Homme	Femme	% femme
Proportion de femmes Secrétaires Généraux de l'Administration	66	59	7	10, 6
Proportion de femmes Directeurs Chefs de Service de l'Administration Publique	1896	1670	226	11, 9

Proportion de femmes Présidents du Conseil d'administration	37	34	3	8, 1
Proportion de femmes Directeurs Généraux	37	33	4	10, 8

Source : Min. De la Fonction Publique, 2017, ONU-FEMMES, Rapport bilan 15 ans de la Résolution 1325 du C.S des N.U, 2015

29. Crises multiples et autres défis émergents

Tableau n° 23 Surface forestière en % du territoire national 1990-2012

1990	1995	2000	2005	2010	2012
70,7	70,0	69,3	68,6	67,9	67,7

Sources : Ministère du Plan, Rapport OMD 2000-2015